



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Mission ministérielle

Médias, livre et industries
culturelles



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2025, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2025. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2024 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Médias, livre et industries culturelles	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	15
PROGRAMME 180 : Presse et médias	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
1 – Contribuer au développement de l'Agence France-Presse et à la qualité de sa gestion	23
2 – Veiller au maintien du pluralisme de la presse	25
3 – Améliorer le ciblage et l'efficacité des dispositifs d'aide	26
4 – Soutenir les efforts des radios associatives dans leurs missions sociales de proximité	28
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	30
Justification au premier euro	35
<i>Éléments transversaux au programme</i>	35
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	37
<i>Justification par action</i>	39
01 – Relations financières avec l'AFP	39
02 – Aides à la presse	40
05 – Soutien aux médias de proximité	45
06 – Soutien à l'expression radiophonique locale	46
07 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT)	48
PROGRAMME 334 : Livre et industries culturelles	49
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Objectifs et indicateurs de performance	53
1 – Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture	53
2 – Soutenir la création et la diffusion du livre	55
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	58
Justification au premier euro	63
<i>Éléments transversaux au programme</i>	63
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	65
<i>Justification par action</i>	69
01 – Livre et lecture	69
02 – Industries culturelles	76
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	79
Opérateurs	82
<i>BnF - Bibliothèque nationale de France</i>	82
<i>BPI - Bibliothèque publique d'information</i>	88
<i>CNM - Centre national de la musique</i>	94
<i>CNL - Centre national du livre</i>	100
<i>CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée</i>	106
<i>Cinémathèque française</i>	112

MISSION

Médias, livre et industries culturelles

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Parce qu'ils apportent une contribution essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des idées, elles-mêmes indispensables à l'émancipation des esprits et à la construction, pour chaque individu, d'une conscience politique libre et éclairée, la presse et les médias sous toutes leurs formes représentent plus que jamais des acteurs clés de notre vie démocratique. Leur vitalité, leur diversité, leur pluralisme et leur indépendance constituent dès lors, à l'évidence, des objectifs de politique publique à la fois légitimes et impérieux. De la même façon, le développement harmonieux d'une économie culturelle permettant, à la fois, l'épanouissement de la création et la plus large diffusion des œuvres de l'esprit dans toute leur diversité, traduit un enjeu politique et sociétal majeur, en ce qu'il conditionne l'accès de tous à la culture, à la connaissance et à de nouvelles sources d'inspiration, favorise l'émergence de représentations collectives créatrices de lien social, et contribue ainsi à cimenter le « vivre ensemble ».

Acteurs économiques exposés aux lois du marché, et en même temps porteurs d'enjeux d'intérêt général, les médias et les industries culturelles sont aujourd'hui confrontés à de nombreux défis. Dans un environnement de plus en plus concurrentiel et mondialisé, la révolution numérique, qui transforme les usages en matière d'accès aux informations et aux œuvres et de partage de celles-ci, bouleverse les chaînes de valeur. Dans ce contexte, les acteurs se doivent de réinventer leurs modèles de développement, tant sur les plans technique et éditorial que de leur stratégie commerciale ou de leurs modes de financement.

La mission « Médias, livre et industries culturelles » rassemble dans ce cadre les crédits que le ministère de la Culture consacre, d'une part, à sa politique en faveur du développement et du pluralisme des médias hors audiovisuel public (programme 180 « Presse et médias ») et, d'autre part, à sa politique en faveur des secteurs du livre, de la lecture publique et de l'industrie musicale (programme 334 « Livre et industries culturelles ») avec, dans les deux cas, le souci constant de faire évoluer ses méthodes d'intervention, pour apporter les réponses les plus pertinentes et efficaces possibles aux besoins évolutifs des filières concernées.

Pour le **secteur de la presse**, le régime économique de la presse vise à garantir l'accès de l'ensemble des citoyens, partout sur le territoire, à une pluralité de points de vue et d'opinions sur l'actualité. En particulier, les aides publiques soutiennent le pluralisme des titres de presse notamment ceux dont la ligne éditoriale limite l'accès aux recettes publicitaires, la diffusion de la presse au numéro et aux abonnés, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs et la modernisation des éditeurs et des agences de presse.

Les objectifs de la mission concernant la presse sont dans la continuité de ceux des années précédentes :

- soutenir le développement de la diffusion et de la distribution de la presse écrite imprimée et en ligne ;
- conforter les conditions de son pluralisme et de sa diversité ;
- favoriser sa modernisation, l'innovation et l'accompagnement des nouveaux usages.

Présentes également sur tout le territoire, au plus près des populations, les radios associatives constituent, depuis la libéralisation des ondes au début des années quatre-vingt, un acteur essentiel du paysage médiatique français, qui là encore contribue de à l'expression du pluralisme et à la cohésion sociale. Le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) a vu ses moyens reconduits en 2025. La dotation du dispositif a ainsi été portée à 35,3 M€ en LFI 2025.

S'agissant du **livre et de la lecture**, la politique de l'État a pour objectif fondamental de soutenir le développement et la diversité de la création littéraire et de promouvoir la diffusion la plus large possible du livre et des pratiques de lecture. La régulation de l'économie du livre et les interventions en faveur du secteur ont ainsi pour ambition, dans un environnement évolutif, de préserver la diversité et la qualité de la création en maintenant les équilibres vertueux qui prévalent entre les différents acteurs de la filière, une attention renforcée étant portée au réseau des

librairies indépendantes. Le développement de la lecture sur tout le territoire et en faveur de tous les publics, en particulier dans les territoires insuffisamment couverts, est également l'une des priorités du ministère de la Culture, de même que l'adaptation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) à un environnement en mutation, et la valorisation du patrimoine des bibliothèques territoriales, qui constituent des enjeux de long terme. Enfin, l'accompagnement des projets de développement numérique, portés aussi bien par les acteurs de la création (éditeurs) et de la diffusion (libraires) que par les institutions patrimoniales, reste un des axes forts de la politique ministérielle en faveur du livre et de ses usages.

Les politiques en faveur des **industries culturelles** visent quant à elles à promouvoir la diversité et le renouvellement de la création dans un contexte toujours fortement marqué par la mutation numérique et le transfert de la valeur.

Dans le secteur de la **musique enregistrée**, l'année 2025 a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau schéma d'intervention du Centre national de la musique (CNM), pour adapter ses dispositifs de soutien aux besoins de la filière musicale, et la conduite de travaux de refonte de la gouvernance de l'établissement dans le but de réaffirmer le rôle d'instrument de politique publique de l'établissement mais aussi de préciser le rôle des professionnels. Introduite en loi de finances initiale pour 2024, la création d'une nouvelle ressource affectée au CNM, assise sur la contribution des services de diffusion de musique en ligne payant et gratuit (Spotify, Deezer, Apple Music, Amazon Music), a permis de rééquilibrer le schéma de financement de l'établissement entre les contributions du secteur de la musique enregistrée et du spectacle vivant.

Enfin, en 2025, le ministère de la Culture a conforté le **soutien en direction de l'entrepreneuriat culturel** (1,1 M€), avec pour objectif de favoriser non seulement la professionnalisation et la structuration des entreprises existantes, mais également la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (étudiants ou jeunes diplômés) désireux d'entreprendre dans ces secteurs.

Le programme 180 « Presse et médias » regroupe l'ensemble des moyens budgétaires permettant de soutenir la presse et les médias dans toute leur diversité d'expression (hors audiovisuel public) à travers 5 actions : les relations financières entre l'État et l'Agence France-Presse (action 1), les aides directes à la presse écrite (action 2), le soutien aux médias de proximité (action 5), le soutien à l'expression radiophonique locale (action 6) et les crédits alloués à la Compagnie internationale de radio et télévision (action 7).

Dans un contexte de crise pérenne du marché des médias, l'État poursuit son soutien à l'Agence France-Presse (AFP) dans le cadre établi par le contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2024-2028. Figurant parmi les trois premières agences de presse mondiales, l'AFP représente à la fois un vecteur du rayonnement international de la France et un rempart contre la désinformation, son indépendance et son expertise reconnues apportant le gage d'une information certifiée et de qualité.

Le programme 334 « Livre et industries culturelles » rassemble les crédits consacrés, d'une part, à la politique de l'État en faveur du livre et de la lecture (action 1) et, d'autre part, aux priorités du ministère de la Culture en matière d'industries culturelles, et plus spécialement en direction du secteur de la musique enregistrée (action 2).

BILAN DES REFORMES

Les aides à la diffusion des titres aux abonnés ont fait l'objet en 2023 d'une réforme majeure répondant à un enjeu démocratique d'accès à la presse sur l'ensemble du territoire, dans un contexte d'attrition des volumes de presse postés. La réforme, formalisée par le protocole d'accord signé le 14 février 2022 entre l'État, La Poste, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) et les représentants du secteur de la presse, a prévu la création de l'aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés ou portés, en lieu et place du système précédent reposant sur des tarifs postaux privilégiés pour la presse d'information politique générale (IPG) et une aide au portage. L'atteinte de l'objectif de rééquilibrage entre la diffusion portée et la diffusion postée, dont le maintien est indispensable dans les zones peu denses, a été limité par l'inflation importante survenue postérieurement au protocole d'accord.

Dans le cadre du **Plan culture et ruralité**, les **évolutions successives apportées en 2024 puis 2025 à l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse** ont permis d'augmenter l'intensité et le montant du soutien apporté aux projets de modernisation des espaces de vente des marchands de presse, en particulier en zone rurale. Cette aide vise à renforcer leur attractivité et, partant, à soutenir la distribution de la presse, notamment d'information politique et générale, au numéro.

Pour les bibliothèques, l'année 2025 a vu se poursuivre la **progression de leur fréquentation**, qui est globalement supérieure de 13 % à ce qu'elle était avant la crise sanitaire. Pour accompagner ce retour vers les médiathèques, le ministère de la Culture s'est employé à leur donner davantage de notoriété, grâce au lancement en 2024 d'une manifestation nationale dédiée aux bibliothèques « Biblis en folie », et en les incitant à exposer leur offre culturelle sur le pass Culture.

Le soutien aux bibliothèques dans les **territoires prioritaires (ruralité et outre-mer)** et le maintien des **horaires élargis** demeurent les priorités pour les prochaines années. En effet, faire vivre les petites bibliothèques rurales implique de consolider les bibliothèques départementales qui leur offrent des services indispensables (fourniture de documents et de ressources numériques, ingénierie, formation des professionnels et des bénévoles). Ce soutien aux bibliothèques départementales s'est concrétisé par la conclusion de 76 contrats départementaux lecture, actifs à la fin 2025 et couvrant 78 départements. Par ailleurs, les moyens alloués aux collectivités ultra-marines ont été renforcés, grâce au concours particulier Bibliothèques au sein de la Dotation générale de décentralisation.

La priorité en matière de **développement de la lecture** porte sur la **jeunesse**, notamment pour lutter contre la captation d'attention des jeunes par les réseaux sociaux. Les États généraux de la lecture pour la jeunesse, conduits de juillet à décembre 2025 à la demande des ministres de la Culture et de l'Éducation nationale, ont été un moment d'intense concertation, réunissant près de 30 000 contributeurs dont 19 000 parents. Plus de 6 000 jeunes et 530 professionnels et experts ont été rencontrés ou auditionnés à l'occasion notamment de déplacements en région. Les recommandations issues de la concertation visent à multiplier les occasions de rencontre entre le livre et les jeunes, de la naissance à l'adolescence, à mieux former l'ensemble des professionnels au contact des enfants, notamment dans les structures de la petite enfance et les centres de loisirs, et à mieux coordonner, sous la houlette des maires, l'action des différents intervenants, publics et associatifs. Dès 2025, le ministère de la Culture a lancé deux initiatives : « Ma première carte de bibliothèque », pour favoriser l'inscription en bibliothèque dès la naissance, et le « Prix du livre pour les bébés ».

Par ailleurs, une action très volontariste concerne **l'accès à la lecture des personnes handicapées**, avec deux mesures : la création d'un portail national de l'édition accessible et adaptée, confiée à la Bibliothèque nationale de France (BnF), qui ouvrira en 2027, et le développement d'un plan de production de documents adaptés, piloté par l'Institut national des jeunes aveugles.

Le chantier de la **formation des professionnels des bibliothèques territoriales** se poursuit sur la base d'une feuille de route conçue en 2021 avec les partenaires (associations d'élus, associations professionnelles, organismes de formation). L'année 2025 a été consacrée à l'approfondissement de travaux antérieurs, avec une édition révisée du Référentiel national des compétences en bibliothèques territoriales, et à la poursuite des travaux du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale pour moderniser les statuts des cadres d'emploi culturels de la fonction publique territoriale (notamment des bibliothèques).

La **Bibliothèque nationale de France (BnF)** a connu un nouveau record de fréquentation en 2025, avec plus de 1,9 million de visites (dont 1,3 million d'entrées en salles de lecture). Ce succès tient notamment à l'engouement pour la nouvelle salle de lecture du site Richelieu. L'avant-projet détaillé du futur centre de conservation à Amiens a été validé en septembre 2025 ; le calendrier prévisionnel est tenu, avec pour perspective une ouverture en 2029.

Après six mois de fermeture pour déménagement, la **Bibliothèque publique d'information** a réouvert le 25 août 2025 sur son site provisoire de l'immeuble Lumière, qu'elle occupera jusqu'en 2030 dans le quartier de Bercy, et sa fréquentation sur les derniers mois 2025 montre son succès auprès des étudiants.

Enfin, le projet de **Maison du dessin de presse** a franchi des étapes déterminantes en 2025 : signature d'un bail emphytéotique administratif avec la Ville de Paris, confirmation du soutien de la région Île-de-France au projet, puis lancement des premiers travaux en fin d'année ; son ouverture au public est prévue à l'automne 2027.

Le ministère de la Culture a par ailleurs poursuivi son **action en faveur des différents acteurs de la chaîne du livre**, qui s'appuie traditionnellement, à la fois sur des interventions directes, sur des mesures de régulation et sur des études intéressant le secteur du livre.

Concernant les interventions directes, le ministère de la Culture :

- a renforcé le soutien aux résidences de création littéraire sur l'ensemble du territoire. Les résidences, tout en favorisant la diversité de la création, permettent au plus grand nombre de rencontrer des auteurs contemporains, relais essentiel du goût pour le livre et la lecture.
- a versé une subvention de 150 k€ au projet Filéas, système d'information permettant de mieux connaître les ventes de leurs livres aux particuliers, ce qui favorise la transparence pour les auteurs et la bonne gestion des maisons d'édition (tirages, réimpressions).
- a poursuivi la mise en œuvre du programme national Jeunes en librairies, qui contribue à apporter une réponse concrète aux difficultés exprimées par les professionnels, tout en traduisant les priorités nationales en matière de lecture et d'éducation artistique et culturelle.

Concernant la régulation du secteur :

- La France défend l'application de la mise en œuvre de la tarification minimale des frais de livraison, qui fait l'objet d'un recours contentieux de la part d'Amazon auprès du Conseil d'État, lequel a saisi la Cour de justice de l'Union européenne de plusieurs questions préjudicielles. La CJUE y a répondu le 18 décembre 2025 par une décision importante pour le secteur et l'ensemble des industries culturelles. Le Conseil d'État doit en tirer les enseignements pour trancher le litige dans le courant du premier semestre 2026.
- Le ministère de la Culture suit la proposition de loi sénatoriale reprenant les avancées obtenues lors des négociations entre les organisations d'auteurs et d'éditeurs relatives au contrat d'édition.
- Concernant d'autres enjeux importants comme le livre d'occasion ou l'intelligence artificielle, le ministère de la Culture continue d'accompagner les réflexions du secteur afin de préserver les équilibres qui y règnent.

Concernant les études sur le secteur du livre, plusieurs travaux ont été conduits en 2025, comme l'étude sur l'analyse du cycle de vie des circuits de vente de livres d'occasion, l'évaluation de la tarification minimale des frais de livraison (rapport du Gouvernement au Parlement), la création et la répartition de la valeur (conditions de rémunération des auteurs, rentabilité de la diffusion-distribution), la situation des librairies françaises à l'étranger.

En 2025 est entré en vigueur le nouveau schéma d'intervention du CNM issu de ces travaux, après quoi l'opérateur a mené un chantier de refonte de sa gouvernance, conformément aux recommandations de la Cour des comptes, dans le but de réaffirmer le rôle d'instrument de politique publique de l'établissement mais aussi de préciser le rôle des professionnels. Ces travaux, menés en concertation avec les professionnels de la filière, ont abouti à la présentation à l'adresse de la ministre de la Culture de scénarios d'évolution de la gouvernance en fin d'année 2025. La mise en œuvre de la nouvelle gouvernance de l'établissement pourra être finalisée en 2026.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Veiller au maintien du pluralisme de la presse (P180)

Indicateur 1.1 : Diffusion de la presse (P180)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Diffusion de la presse écrite d'IPG nationale et locale (quotidiens payants et gratuits et magazines hebdomadaires)	base 100 en 2007	58,2	54,3	51	53,2	cible atteinte	49
Nombre total de visites des sites d'actualité / information généraliste	Nombre (en milliard)	25	28,9	25	28,2	cible atteinte	25

Commentaires techniques

Le sous-indicateur 2.1.1 représente la diffusion de la presse écrite d'information politique et générale, c'est-à-dire de l'ensemble des quotidiens d'IPG payants et gratuits, nationaux et locaux, et de l'ensemble des hebdomadaires d'IPG, nationaux et locaux.

Il est mesuré en indice et sur une base 100 en 2007, année précédant l'apparition de la crise de 2008, pour apporter une parfaite lisibilité des évolutions de la presse d'IPG. Les prévisions et la cible sont établies à partir de régressions linéaires simples en projections à court terme pour la presse écrite payante. La régression linéaire de l'indicateur 2.1 a été effectuée à partir de 2009 et non 2007, pour exclure le pic de diffusion observable en 2008, qui pouvait fausser la trajectoire baissière à l'œuvre. Pour la presse gratuite, dont la régression linéaire est impactée par la forte diminution observée ces dernières années (disparition de CNEWS et la diminution de distribution de 20 Minutes), elle est estimée par une baisse identique à celle observée en 2022.

Le sous-indicateur 2.1.2 représente la fréquentation des sites en ligne d'actualité et d'information généraliste, exprimés en milliards de visites.

Source des données : Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM).

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur « Diffusion de la presse » associé à l'objectif « Veiller au maintien du pluralisme de la presse » est suivi à travers deux sous-indicateurs.

Le premier sous-indicateur mesure l'évolution de la diffusion de la presse d'information politique et générale (IPG). En très légère diminution par rapport à 2024, il demeure supérieur à la cible et confirme le ralentissement de la diminution de la diffusion de la presse IPG observé en 2024. La diminution avait été significative en 2022 et 2023 (respectivement -4,3 % et -4,6 %). L'actualité de 2024 marquée par de nombreux événements (Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, élections européennes, dissolution de l'Assemblée nationale et ses conséquences) avait soutenu la diffusion et contribué au ralentissement de la baisse de la diffusion (-0,7 %). La relative bonne tenue de la diffusion de la presse IPG se confirme en 2025, d'autant que la consultation de services de presse IPG en ligne gratuit n'est pas décomptée dans cet indicateur.

Le second sous-indicateur quantifie l'évolution du nombre de visites des sites d'actualité ou d'information généraliste. La lecture de la presse en ligne est comptabilisée sur les sites web fixes (ordinateurs) et mobiles (téléphones portables) ainsi que les applications pour mobiles et tablettes.

Ces dernières années, une progression croissante de la fréquentation des services de presse en ligne était observée avec une très forte hausse en 2020, liée au contexte sanitaire. Seule l'année 2021 a connu une diminution du total de visites des sites d'actualité et d'information généraliste (-8,2 %). La fréquentation était repartie à la hausse les années suivantes (+6,1 % en 2022, +2,3 % en 2023), et en particulier en 2024, avec 28 milliards de visites (+15,6 %), soutenue par une actualité exceptionnelle liée aux jeux olympiques et à l'actualité politique. En léger tassement par rapport à 2024 (-2,4 %), la consultation des sites d'actualité ou d'information généraliste se consolide en 2025 (en progression de 12,8 % par rapport à 2023).

OBJECTIF 2 : Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture (P334)

Indicateur 2.1 : Fréquentation des bibliothèques (P334)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
BnF (salles de lecture)	Nb	1 111 003	1 211 922	1 260 000	1 320 379	cible atteinte	1 275 000
Bpi	Nb	1 176 739	1 292 559	440 000	447 328	cible atteinte	800 000
Bibliothèques municipales	Nb	12 600 000	13 400 000	13 500 000	13 800 000	cible atteinte	13 800 000

Commentaires techniques

Le sous-indicateur relatif à la Bibliothèque nationale de France (BnF) comptabilise le nombre total d'entrées de lecteurs dans les salles de lecture du site Tolbiac (haut-de-jardin et rez-de-jardin) ainsi que des sites de Richelieu, de la bibliothèque de l'Arsenal, de la bibliothèque-musée de l'Opéra et de la Maison Jean-Vilar à Avignon. Il ne prend pas en compte l'accueil des groupes scolaires, les visiteurs des expositions ni les participants à des manifestations culturelles.

Le sous-indicateur relatif à la Bibliothèque publique d'information (Bpi) comptabilise le nombre total d'entrées en espaces de lecture. Il ne prend pas en compte les visiteurs en dehors des horaires d'ouverture (essentiellement des groupes scolaires), ni les participants aux actions culturelles et aux médiations hors espaces de lecture.

Le sous-indicateur relatif aux bibliothèques municipales comprend les bibliothèques relevant du bloc communal, qu'elles soient gérées par une commune ou par un établissement public de coopération intercommunale. **Sont comptabilisés ici les fréquentants, soit le nombre de personnes ayant fréquenté au moins une fois dans l'année la bibliothèque, et non la fréquentation, c'est-à-dire les entrées au cours d'une année.**

Jusqu'en 2019, ce chiffre de fréquentants est estimé à partir du nombre d'inscrits emprunteurs, mesuré à l'issue d'une enquête annuelle menée auprès des bibliothèques municipales. Un coefficient correctif est appliqué à ce nombre d'inscrits emprunteurs ainsi constaté afin de rendre compte de la pratique d'une fréquentation sans inscription.

Sources des données :

1^{re} ligne : système d'information de la BnF.

2^e ligne : compteur d'entrées et de sorties du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou et compteur de la Bpi Lumière depuis le 25 août 2025.

3^e ligne : Rapports annuels des bibliothèques municipales retraités par le Service du livre et de la lecture.

ANALYSE DES RESULTATS

De manière générale, la fréquentation des bibliothèques dans le monde obéit à deux évolutions divergentes. D'une part, le développement de plateformes de mise à disposition individuelle de contenus numériques et, au sein des bibliothèques, l'élargissement des possibilités de recherche à distance (catalogues, bibliothèques numériques, services numériques aux lecteurs) tendent à réduire la fréquentation physique des bibliothèques. A l'inverse, dans le même temps, les bibliothèques répondent à des attentes de plus en plus diversifiées de la part de la population, du fait de l'élargissement de leurs missions dans les champs culturel, éducatif, social ou numérique. A côté d'une pratique classique comme l'emprunt de documents, d'autres activités comme la lecture sur place, les usages de groupe et la participation aux activités culturelles ou ludiques proposées par les bibliothèques se développent.

Les données 2025 démontrent la progression de la fréquentation continue des bibliothèques. A la suite de l'année 2024, l'année 2025 confirme le dépassement de la fréquentation antérieure à la crise sanitaire. Cette appréciation globale cache néanmoins des situations différentes selon les bibliothèques : les espaces de lecture ouverts au grand public connaissent des évolutions très dynamiques, alors que les espaces dédiés à la recherche et à l'étude peinent encore à retrouver leur public d'avant la crise sanitaire. La progression des ressources numériques mises à disposition des chercheurs, soit nativement, soit après numérisation, pourrait expliquer le moindre besoin pour ces publics de venir consulter en bibliothèque. On notera, de ce point de vue, que la bibliothèque numérique Gallica pilotée par la BnF a atteint un record historique de près de 22 millions de visites en 2025.

S'agissant de la **Bibliothèque nationale de France (BnF)**, plus de 1 900 000 personnes ont été accueillies en 2025 sur l'ensemble de ses sites (salles de lecture, musée, expositions, manifestations). La BnF enregistre ainsi un nouveau record de fréquentation physique avec une hausse des visites de plus de 14 % entre 2024 et 2025.

S'agissant de la **Bibliothèque publique d'information (Bpi)**, l'année 2025 est tout à fait singulière. Elle a été marquée par un déménagement entraînant six mois de fermeture (de mars à août 2025) de ses espaces au public et une réouverture sur un nouveau site qui diffère de celui du Centre Pompidou. De ce fait, il est difficile de comparer sa fréquentation à celle des années antérieures. En 2025, la fréquentation globale s'élève à près de 450 000 entrées.

Les estimations concernant les **bibliothèques municipales** confirment la progression continue de la fréquentation depuis 2021, avec 13,8 millions de fréquentants estimés pour 2025. On est donc à un niveau supérieur de 14 % à la fréquentation d'avant crise sanitaire (comptabilisée à 12,05 millions). A ce nombre de fréquentants correspond une fréquentation supérieure à 100 millions de visites dans ces bibliothèques.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
180 – Presse et médias			
Prévision	356 890 163	355 961 312	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	370 148 320	369 165 408	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-13 258 157	-13 204 096	
Exécution	350 567 780	350 580 508	
334 – Livre et industries culturelles			
Prévision	349 718 918	342 964 807	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	357 984 759	350 837 551	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-8 265 841	-7 872 744	
Exécution	349 145 223	342 907 462	
Total Prévision	706 609 081	698 926 119	
Total Exécution	699 713 003	693 487 969	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
180 – Presse et médias	377 705 399 367 220 899	370 148 320 350 567 780	376 665 279 363 778 736	369 165 408 350 580 508
01 – Relations financières avec l'AFP	141 692 217 141 692 216	142 974 143 142 974 143	141 692 217 141 692 217	142 974 143 142 974 143
02 – Aides à la presse	196 826 383 183 605 943	188 331 697 166 684 243	195 786 263 180 126 390	187 348 785 166 710 414
05 – Soutien aux médias de proximité	1 831 660 1 790 370	1 831 660 1 831 583	1 831 660 1 790 370	1 831 660 1 831 583
06 – Soutien à l'expression radiophonique locale	35 688 639 38 465 870	35 344 320 37 411 312	35 688 639 38 503 259	35 344 320 37 397 868
07 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT)	1 666 500 1 666 500	1 666 500 1 666 500	1 666 500 1 666 500	1 666 500 1 666 500
334 – Livre et industries culturelles	364 169 976 340 420 658	357 984 759 349 145 223	359 282 643 347 761 184	350 837 551 342 907 462
01 – Livre et lecture	331 895 864 309 974 332	327 543 072 317 446 850	327 008 531 317 448 889	320 395 864 311 130 789
02 – Industries culturelles	32 274 112 30 446 326	30 441 687 31 698 372	32 274 112 30 312 295	30 441 687 31 776 672

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
180 – Presse et médias	377 705 399 367 220 899	370 148 320 350 567 780	376 665 279 363 778 736	369 165 408 350 580 508
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	22 865 143 23 330 659	23 092 525 23 529 912	22 865 143 23 658 384	23 092 525 23 535 332
Titre 6. Dépenses d'intervention	354 840 256 343 890 240	347 055 795 327 249 527	353 800 136 340 120 352	346 072 883 327 045 176
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 -211 659	0 0	0 0
334 – Livre et industries culturelles	364 169 976 340 420 658	357 984 759 349 145 223	359 282 643 347 761 184	350 837 551 342 907 462
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	286 596 251 284 991 763	287 901 013 281 366 396	286 596 251 286 271 690	287 901 013 281 777 408
Titre 5. Dépenses d'investissement	46 139 035 37 826 438	44 146 243 47 938 763	40 481 702 39 116 438	36 229 035 36 528 763
Titre 6. Dépenses d'intervention	31 434 690 22 372 457	25 937 503 24 610 064	32 204 690 22 373 057	26 707 503 24 601 291
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -4 770 000	0 -4 770 000	0 0	0 0
Total	741 875 375 707 641 557	728 133 079 699 713 003	735 947 922 711 539 920	720 002 959 693 487 969
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	309 461 394 308 322 422	310 993 538 304 896 308	309 461 394 309 930 074	310 993 538 305 312 740
Titre 5. Dépenses d'investissement	46 139 035 37 826 438	44 146 243 47 938 763	40 481 702 39 116 438	36 229 035 36 528 763
Titre 6. Dépenses d'intervention	386 274 946 366 262 696	372 993 298 351 859 591	386 004 826 362 493 409	372 780 386 351 646 467
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -4 770 000	0 -4 981 659	0 0	0 0

PROGRAMME 180
Presse et médias

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Florence PHILBERT

Directrice générale des médias et des industries culturelles

Responsable du programme n° 180 : Presse et médias

Le programme 180 regroupe l'ensemble des moyens budgétaires permettant de soutenir la presse et les médias dans toute leur diversité d'expression (hors audiovisuel public) à travers 5 actions : les relations financières entre l'État et l'Agence France-Presse (action 1), les aides directes à la presse écrite (action 2), le soutien aux médias de proximité (action 5), le soutien à l'expression radiophonique locale (action 6) et les crédits alloués à la Compagnie internationale de radio et télévision (action 7).

En 2025, les crédits du programme 180 affichent une exécution de 350,6 M€ en AE et en CP. Cette exécution, en diminution par rapport à l'année 2024 de -17 M€ en AE et -14 M€ en CP, s'explique principalement par les mesures de maîtrise de la dépense impactant le programme à hauteur de -13 M€ en AE et en CP sur le programme 180 ainsi que par la diminution des crédits inscrits en LFI 2025 par rapport à la LFI 2024.

La politique publique mise en œuvre en 2025 dans ce cadre est celle **du soutien public aux secteurs de la presse et des médias, dans un contexte de fragilité persistante des acteurs.**

L'année 2024 a été marquée par une diminution du chiffre d'affaires (en euros courants) pour le secteur de la presse : celui-ci est estimé à 5,7 milliards d'euros, soit une baisse de -6 % par rapport à 2023. Les recettes issues des ventes au numéro et des abonnements diminuent respectivement de -3 % et -8 % par rapport à 2023 tandis que les recettes d'annonces diminuent légèrement en 2023 (-0,5 %). Ces données sont provisoires et feront l'objet d'une publication au premier semestre sur le site du ministère de la culture. Les données pour l'année 2025 seront connues fin 2026.

Les objectifs du programme 180 concernant le secteur de la presse s'inscrivent dans la continuité de ceux des années précédentes :

- soutenir le développement de la diffusion et de la distribution de la presse écrite, qu'elle soit imprimée ou en ligne ;
- conforter les conditions de son pluralisme et de sa diversité, notamment pour la presse d'information politique et générale (IPG), conformément à l'objectif de valeur constitutionnelle de pluralisme des courants de pensée et d'opinion ;
- favoriser sa modernisation et sa transition numérique et écologique, ainsi que l'innovation et l'accompagnement des nouveaux usages.

Dans un contexte de crise pérenne du marché des médias, **l'État a poursuivi son soutien à l'Agence France-Presse (AFP) pour assurer la soutenabilité de son modèle économique. Le conseil d'administration de l'agence a adopté en décembre 2023 un contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour la période 2024-2028.** Se classant parmi les trois grandes agences de presse mondiales, l'AFP représente à la fois un vecteur du rayonnement international de la France et un rempart contre la désinformation, son indépendance et son expertise reconnues apportant le gage d'une information certifiée et de qualité.

Pour demeurer pertinent et efficient, le système des aides à la presse continue d'évoluer. Les dernières années ont ainsi été marquées par l'adaptation des aides existantes afin de les rendre plus efficaces et d'en faire de réels leviers d'impulsion du développement de la presse et de diversification de l'offre éditoriale.

Les aides à la diffusion ont été réformées pour pérenniser l'accès de l'ensemble des citoyens à l'information, partout sur le territoire.

D'une part, l'aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés ou portés mise en œuvre en 2023 à la suite du protocole d'accord signé le 14 février 2022 entre l'État, La Poste, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) et les représentants du secteur de la presse vise à parvenir à un juste équilibre entre le portage, qui est le mode de diffusion ayant vocation à être privilégié et développé, et le postage, qui demeure indispensable dans les zones les moins densément peuplées. Conformément au protocole d'accord, l'aide temporaire aux réseaux de portage s'est éteinte en 2025.

D'autre part, à la suite du rapport de l'inspection générale des affaires culturelles et de l'inspection générale des finances relatif à la distribution de la presse imprimée, la réforme de l'aide à la distribution de la presse nationale au numéro a fait l'objet d'échanges avec le secteur en 2025 et sera mise en œuvre en 2026.

De plus, l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse a été majorée en 2025 pour les projets de modernisation des espaces de vente des marchands de presse, en particulier en zone rurale dans le cadre du Plan culture et ruralité.

Les crédits du programme 180 « Presse et médias » apportent également un soutien à l'action des radios associatives locales par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Créé en 1982 comme un élément essentiel de la politique de libéralisation des ondes radiophoniques, ce fonds finance le soutien à l'installation et à l'exploitation des radios locales associatives accomplissant la mission de communication sociale de proximité que le législateur leur a confiée, tant en métropole qu'outre-mer. L'objectif poursuivi par l'attribution de ces subventions est de contribuer à la pérennité d'un secteur radiophonique de proximité non concurrentiel qui participe au pluralisme, à l'équilibre du paysage radiophonique français et au maintien du lien social. Par ailleurs, en 2024, dans le cadre du Plan culture et ruralité, le décret n° 2024-1095 du 3 décembre 2024 est venu réformer le décret n° 2006-1067 du 25 août 2006 encadrant le FSER afin d'enrichir ce dispositif d'une nouvelle subvention bonifiée pour les radios locales établies en zone rurales et en outre-mer, soutenant ainsi ces acteurs essentiels au maillage culturel de proximité en ruralité.

Enfin, le programme 180 « Presse et médias » porte, depuis 2017, les crédits alloués à la radio franco-marocaine Médi1, par l'intermédiaire de la Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT), afin d'assurer la couverture des coûts salariaux des journalistes français y travaillant. Née d'une volonté commune franco-marocaine, Médi1 (Radio Méditerranée Internationale) est détenue à 86,3 % par les partenaires marocains (à 43,15 % par la Banque marocaine du commerce extérieur et à 4,15 % par le SFG) et à 13,7 % par la France, par l'intermédiaire de la CIRT. Cette radio bilingue franco-marocaine diffuse au Maroc et en Algérie des programmes d'information et de divertissement.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Contribuer au développement de l'Agence France-Presse et à la qualité de sa gestion

INDICATEUR 1.1 : Développement de produits et de marchés à fort potentiel de croissance

INDICATEUR 1.2 : Croissance des charges

OBJECTIF 2 : Veiller au maintien du pluralisme de la presse

INDICATEUR 2.1 : Diffusion de la presse

OBJECTIF 3 : Améliorer le ciblage et l'efficacité des dispositifs d'aide

INDICATEUR 3.1 : Taux de portage de la presse d'abonnés

INDICATEUR 3.2 : Effet de levier des aides directes d'investissement à la presse

INDICATEUR 3.3 : Part de l'aide publique globale accordée à la presse d'information politique et générale

OBJECTIF 4 : Soutenir les efforts des radios associatives dans leurs missions sociales de proximité

INDICATEUR 4.1 : Part des subventions sélectives au sein du Fonds de soutien à l'expression radiophonique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Contribuer au développement de l'Agence France-Presse et à la qualité de sa gestion

Deux indicateurs permettent de mesurer le degré de réalisation du contrat d'objectifs et de moyens (COM) de l'Agence France-Presse (AFP).

Le premier indicateur rend compte de l'accomplissement par l'Agence de ses missions d'intérêt général : enrichir la production de l'information, pour mieux répondre au besoin d'images en développant la vidéo notamment, et accroître son rayonnement mondial. Cette mesure s'effectue à travers deux sous-indicateurs : la croissance du chiffre d'affaires vidéo et celle du chiffre d'affaires dans les régions hors Europe.

Le deuxième indicateur est un indicateur de gestion mesurant la croissance des charges d'exploitation du groupe AFP, afin de s'assurer de leur correcte maîtrise.

INDICATEUR

1.1 – Développement de produits et de marchés à fort potentiel de croissance

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Croissance du chiffre d'affaires vidéo	%	5	1,2	5,2	1,5	absence amélioration	4,5
Croissance du chiffre d'affaires dans les régions hors Europe	%	-3,9	-1,5	1,1	-6,3	absence amélioration	-2,5

Commentaires techniques

Les données relatives à l'exécution 2025 sont encore provisoires, les comptes annuels étant en cours de clôture. L'indicateur est exprimé en pourcentage d'évolution annuelle des chiffres d'affaires concernés. Ce pourcentage correspond à l'évolution entre l'année N et l'année N-1. La réalisation 2025 est ainsi le pourcentage d'évolution entre le chiffre d'affaires réalisé en 2024 et le chiffre d'affaires provisoire en 2025. Comme l'AFP produit et commercialise ses services sur l'ensemble des continents, ses revenus sont sensibles à la fluctuation des taux de change. Les données des années 2023, 2024 et 2025 présentées sont donc à taux de change comparables et le pourcentage d'évolution est calculé sur cette base (moyenne annuelle de 2025).

Le chiffre d'affaires vidéo n'inclut pas les produits engendrés par la filiale Factstory.

Le chiffre d'affaires des régions hors Europe exclut la France, l'Europe, et les filiales allemandes.

Sources des données : AFP.

ANALYSE DES RESULTATS

Concernant le sous-indicateur 1.1.1 retraité des effets de change, le chiffre d'affaires vidéo poursuit sa progression (+1,5 % par rapport à 2024) à un rythme plus mesuré que celui observé en 2023 (+4,9 %) et en retrait par rapport à la cible établie à 5,2 %. Cette croissance mesurée s'explique par le fait que les clients mondiaux les plus importants sont désormais abonnés et que la croissance doit se poursuivre par l'acquisition de nouveaux clients de moindre taille. Dans un contexte économique mondial dégradé pour le secteur des médias, la concurrence entre les agences

s'accroît et pèse sur le chiffre d'affaires vidéo. Il est toutefois attendu un retour à une croissance plus soutenue du produit de l'activité vidéo de l'AFP en 2026 (+6 %).

À taux de change similaires, le chiffre d'affaires du groupe hors France et hors Europe (1.1.2) diminue de 6,3 % par rapport à 2024 (aux taux de change moyens de 2025). Les performances sont diverses selon les régions mais globalement très affectées par le contexte géopolitique dégradé qui a participé à l'attrition globale du chiffre d'affaires de l'AFP. A l'exception de l'Afrique (+5 %), toutes les régions ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires en 2025. L'Amérique du Nord, en particulier, enregistre une baisse importante de son chiffre d'affaires en 2025 (-12,5 %) qui pourrait se poursuivre en 2026 à un rythme plus modéré (-2,1 %) : à la suite de l'arrivée au pouvoir de l'administration Trump, plusieurs contrats ont été dénoncés unilatéralement. Le chiffre d'affaires du Moyen-Orient, après une baisse de -1,8 % en 2025, poursuivrait son érosion en 2026 (-1,2 %). Seules l'Amérique Latine et l'Asie, après avoir enregistré des baisses significatives de leur chiffre d'affaires en 2025 (respectivement -6,1 % et -5 %), devraient renouer avec la croissance (respectivement +0,2 % et +1,2 %).

INDICATEUR

1.2 – Croissance des charges

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Croissance des charges d'exploitation brutes	%	0,3	2,5	1,2	1,1	cible atteinte	-1

Commentaires techniques

Les données relatives à l'exécution 2025 sont encore provisoires, les comptes annuels étant en cours de clôture.

L'AFP enregistre des opérations dans 90 devises différentes environ, chaque opération étant convertie en euros selon le taux constaté de la devise concernée au moment où l'écriture est enregistrée. Les taux de croissance (2023, 2024 et 2025) indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés avec les taux de change constatés les années correspondantes. Or, une comparaison non faussée des performances réelles de 2025 par rapport aux années précédentes ne peut se faire qu'en recalculant l'ensemble des réalisations passées à partir des taux de change moyens constatés en 2024. Les fluctuations de taux de change constituent donc un élément significatif d'écart d'une année sur l'autre.

Source des données : AFP.

ANALYSE DES RESULTATS

Concernant l'indicateur 1.2, compte-tenu des pertes de chiffres d'affaires anticipées, l'AFP a rapidement mis en place des mesures d'économies visant à contenir la croissance naturelle des charges d'exploitation. Des efforts de gestion ont ainsi permis à l'agence de limiter la croissance de ses charges à 1,1 % en 2025, conformément à la cible établie (+1,2 %). Ces mesures ont permis à l'agence de préserver l'équilibre de ses comptes en 2025. Des mesures d'économies complémentaires devraient permettre à l'AFP de contenir de nouveau l'augmentation des charges d'exploitation en 2026, à hauteur de +0,2 %.

OBJECTIF**2 – Veiller au maintien du pluralisme de la presse****INDICATEUR mission****2.1 – Diffusion de la presse**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Diffusion de la presse écrite d'IPG nationale et locale (quotidiens payants et gratuits et magazines hebdomadaires)	base 100 en 2007	58,2	54,3	51	53,2	cible atteinte	49
Nombre total de visites des sites d'actualité / information généraliste	Nombre (en milliard)	25	28,9	25	28,2	cible atteinte	25

Commentaires techniques

Le sous-indicateur 2.1.1 représente la diffusion de la presse écrite d'information politique et générale, c'est-à-dire de l'ensemble des quotidiens d'IPG payants et gratuits, nationaux et locaux, et de l'ensemble des hebdomadaires d'IPG, nationaux et locaux.

Il est mesuré en indice et sur une base 100 en 2007, année précédant l'apparition de la crise de 2008, pour apporter une parfaite lisibilité des évolutions de la presse d'IPG. Les prévisions et la cible sont établies à partir de régressions linéaires simples en projections à court terme pour la presse écrite payante. La régression linéaire de l'indicateur 2.1 a été effectuée à partir de 2009 et non 2007, pour exclure le pic de diffusion observable en 2008, qui pouvait fausser la trajectoire baissière à l'œuvre. Pour la presse gratuite, dont la régression linéaire est impactée par la forte diminution observée ces dernières années (disparition de CNEWS et la diminution de distribution de 20 Minutes), elle est estimée par une baisse identique à celle observée en 2022.

Le sous-indicateur 2.1.2 représente la fréquentation des sites en ligne d'actualité et d'information généraliste, exprimés en milliards de visites.

Source des données : Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM).

ANALYSE DES RESULTATS

L'objectif n° 2 « Veiller au maintien du pluralisme de la presse » est suivi à travers deux indicateurs.

Le premier indicateur (2.1.1) mesure l'évolution de la diffusion de la presse d'information politique et générale (IPG). En très légère diminution par rapport à 2024, il demeure supérieur à la cible et confirme le ralentissement de la diminution de la diffusion de la presse IPG observé en 2024. La diminution avait été significative en 2022 et 2023 (respectivement -4,3 % et -4,6 %). L'actualité de 2024 marquée par de nombreux événements (Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, élections européennes, dissolution de l'Assemblée nationale et ses conséquences) avait soutenu la diffusion et contribué au ralentissement de la baisse de la diffusion (-0,7 %). La relative bonne tenue de la diffusion de la presse IPG se confirme en 2025, d'autant que la consultation de services de presse IPG en ligne gratuit n'est pas décomptée dans cet indicateur.

Le sous-indicateur 2.1.2 quantifie l'évolution du nombre de visites des sites d'actualité ou d'information généraliste. La lecture de la presse en ligne est comptabilisée sur les sites web fixes (ordinateurs) et mobiles (téléphones portables) ainsi que les applications pour mobiles et tablettes.

Ces dernières années, une progression croissante de la fréquentation des services de presse en ligne était observée, avec une très forte hausse en 2020, liée au contexte sanitaire. Seule l'année 2021 a connu une diminution du total de visites des sites d'actualité et d'information généraliste (-8,2 %). La fréquentation était repartie à la hausse les années suivantes (+6,1 % en 2022, +2,3 % en 2023), et en particulier en 2024, avec 28 milliards de visites (+15,6 %), soutenue par une actualité exceptionnelle liée aux jeux olympiques et à l'actualité politique. En léger tassement par rapport à 2024 (-2,4 %), la consultation des sites d'actualité ou d'information généraliste se consolide en 2025 (en progression de 12,8 % par rapport à 2023).

OBJECTIF

3 – Améliorer le ciblage et l'efficacité des dispositifs d'aide

INDICATEUR

3.1 – Taux de portage de la presse d'abonnés

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de portage de la presse d'abonnés	%	71	Non connu	73		donnée non renseignée	74

Commentaires techniques

La réalisation 2025 sera connue courant 2026.
L'indicateur présente la part des titres de presse d'information politique et générale distribués aux abonnés par portage sur l'ensemble des titres de presse d'information politique et générale distribués aux abonnés par portage ou par voie postale.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, 71 % des exemplaires d'information politique et générale (IPG) distribués aux abonnés l'ont été par des réseaux de portage, cette proportion étant stable par rapport à 2023 et 2022. La réforme du soutien public à la distribution de la presse aux abonnés mise en place en 2022 vise à encourager le transfert d'exemplaires actuellement postés vers le portage, notamment les titres hebdomadaires IPG et les titres quotidiens qui en sont actuellement dissuadés par un différentiel trop important entre prix du postage et prix du portage, notamment du fait des évolutions macroéconomiques intervenues à la suite du protocole d'accord. La distribution par La Poste reste essentielle en zone rurale, où il n'existe pas toujours d'alternative.

INDICATEUR

3.2 – Effet de levier des aides directes d'investissement à la presse

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Effet de levier de l'aide à l'investissement du fonds stratégique pour le développement de la presse	%	3,6	3,4	3,1	3,7	cible atteinte	3,1

Commentaires techniques

L'effet de levier de l'aide à l'investissement du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) est mesuré par le ratio entre le coût total des projets soutenus et le montant des aides attribuées à ces projets. La cible est atteinte, la réalisation est supérieure à la cible.
Source des données : DGMIC

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, l'effet de levier du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) s'établit à 3,7, d'un point supérieur à la cible établie à 3,1. Pour 1 euro d'investissement public, les éditeurs de presse prévoient d'engager 2,7 euros sur fonds propres dans des investissements concourant à leur transformation numérique.

Le montant total des aides attribuées au titre du FSDP s'élève à 9,2 M€ en 2025, en net retrait par rapport aux années antérieures du fait de la réduction des crédits du programme 180. En conséquence, l'intensité du soutien du FSDP aux investissements des éditeurs de presse a diminué - l'effet de levier du dispositif a incidemment augmenté.

INDICATEUR

3.3 – Part de l'aide publique globale accordée à la presse d'information politique et générale

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Aides directes aux éditeurs de presse (programme "Presse et médias")	%	94	98	99	99	cible atteinte	99

Commentaires techniques

L'indicateur est mesuré par le rapport entre le montant des aides directes accordées à la presse d'information politique et générale et le montant total des aides directes aux éditeurs de presse du programme 180 : aide à l'exemplaire pour les titres de presse portés, aides au pluralisme (aide aux publications nationales à faibles ressources publicitaires, aide aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux à faibles ressources de petites annonces, aide au pluralisme de la presse périodique régionale et locale), fonds stratégique pour le développement de la presse, aide à la modernisation de la distribution.

Les bourses d'émergence du Fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse n'ont pas été comptabilisées, étant donné qu'elles peuvent être attribuées à des titres qui n'ont pas encore l'homologation de la CPPAP.

ANALYSE DES RESULTATS

Le troisième indicateur (3.3) mesure la part que représentent les aides attribuées aux titres d'information politique et générale au sein des aides à la presse écrite. Les aides directes sont, conformément à leur ambition, bien plus ciblées sur la presse d'information politique et générale que les aides indirectes.

En 2025, 99 % des aides directes ont profité aux titres d'information politique et générale (IPG). La cible est donc atteinte, avec une proportion restant globalement stable sur les dernières années. Le différentiel provient quasi-exclusivement des bénéficiaires du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP), l'un des seuls dispositifs d'aide ouvert à des titres non-IPG.

OBJECTIF

4 – Soutenir les efforts des radios associatives dans leurs missions sociales de proximité

INDICATEUR

4.1 – Part des subventions sélectives au sein du Fonds de soutien à l'expression radiophonique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des subventions sélectives au sein du Fonds de soutien à l'expression radiophonique	%	22,96	22,24	20	22,36	cible atteinte	20

Commentaires techniques

La part des subventions sélectives au sein du FSER correspond au montant total de subventions sélectives rapporté au budget annuel du FSER.

Source des données : DGMIC

ANALYSE DES RESULTATS

Cet objectif traduit la volonté d’encourager les radios associatives à amplifier leurs efforts qualitatifs dans des domaines particulièrement essentiels au maintien de la cohésion nationale.

L’indicateur 4.1 rattaché à cet objectif vise à mesurer l’impact de la subvention sélective au regard de la réforme de 2015. Le sous-indicateur retenu correspond au montant total de subventions sélectives rapporté au budget annuel du FSER.

La part du budget du FSER consacrée aux subventions sélectives traduit le caractère incitatif du dispositif. En 2025, le montant ainsi distribué en subvention sélective a été de 7,9 M€, contre 8,4 M€ en 2024.

Le montant consacré aux subventions sélectives correspond au solde des crédits disponibles une fois l’ensemble des aides automatiques accordées.

Cet indicateur est complété par des indicateurs de suivi supplémentaires, non assortis de cibles mais dont l’évolution permet d’éclairer le Parlement.

Part des radios bénéficiant d’une subvention sélective (indicateur de suivi)

La subvention sélective est conçue comme un outil incitatif, spécialement dédié au développement de la mission de communication sociale de proximité des radios associatives. La réforme en 2015 du décret régissant le FSER a permis notamment de mettre fin à l’augmentation du nombre de bénéficiaires de la subvention sélective directement liée au critère de la part de programmes produits par la radio demandeuse, qui avait été constatée entre 2007 et 2014. En effet, la part des radios bénéficiant d’une subvention sélective, qui s’élevait à 90,6 % en 2014, est passée à 55,1 % en 2025 avec 418 subventions sélectives accordées, contre 53,3 % et 407 subventions accordées en 2024, traduisant des résultats conformes à l’objectif de sélectivité renforcée fixé par la réforme de 2015.

Part moyenne des ressources propres des radios locales associatives au sein de leur chiffre d’affaires (indicateur de suivi)

Cet indicateur traduit la volonté d’inciter les radios bénéficiaires de l’aide (plus de 759 en 2025) à développer leurs ressources propres pour les rendre moins dépendantes des subventions publiques attribuées par le FSER.

L'indicateur retenu rend compte des efforts effectués par les radios pour diversifier leurs ressources propres, entendues ici comme l'ensemble des ressources autres que celles provenant du FSER. Symétriquement, il permet de prendre la mesure de l'importance de l'aide versée aux radios associatives.

Depuis de nombreuses années, la part moyenne des ressources propres des radios associatives est stable autour de 60 % : les documents budgétaires fournis par les radios traduisent en effet leurs difficultés à diversifier davantage leurs sources de financement et reflètent en outre une tendance à la diminution de certaines ressources, notamment les subventions publiques autres que celles provenant du FSER.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Relations financières avec l'AFP	22 965 531 22 965 531	120 008 612 120 008 612		142 974 143 142 974 143	142 974 143
02 – Aides à la presse	488 130	188 331 697 166 407 772	-211 659	188 331 697 166 684 243	188 331 697
05 – Soutien aux médias de proximité		1 831 660 1 831 583		1 831 660 1 831 583	1 831 660
06 – Soutien à l'expression radiophonique locale	126 994 76 252	35 217 326 37 335 060		35 344 320 37 411 312	35 344 320
07 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT)		1 666 500 1 666 500		1 666 500 1 666 500	1 666 500
Total des AE prévues en LFI	23 092 525	347 055 795	0	370 148 320	370 148 320
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-13 258 157 (hors titre 2)		-13 258 157	
Total des AE ouvertes		356 890 163 (hors titre 2)		356 890 163	
Total des AE consommées	23 529 912	327 249 527	-211 659	350 567 780	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2025 Consommation 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Relations financières avec l'AFP	22 965 531 22 965 531	120 008 612 120 008 612		142 974 143 142 974 143	142 974 143
02 – Aides à la presse	493 549	187 348 785 166 216 865		187 348 785 166 710 414	187 348 785
05 – Soutien aux médias de proximité		1 831 660 1 831 583		1 831 660 1 831 583	1 831 660
06 – Soutien à l'expression radiophonique locale	126 994 76 252	35 217 326 37 321 616		35 344 320 37 397 868	35 344 320
07 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT)		1 666 500 1 666 500		1 666 500 1 666 500	1 666 500
Total des CP prévus en LFI	23 092 525	346 072 883	0	369 165 408	369 165 408
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-13 204 096 (hors titre 2)		-13 204 096	
Total des CP ouverts		355 961 312 (hors titre 2)		355 961 312	
Total des CP consommés	23 535 332	327 045 176	0	350 580 508	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024			
	Consommation 2024			
01 – Relations financières avec l'AFP	22 738 149	118 954 068	141 692 217	141 692 217
	22 738 148	118 954 068		141 692 216
02 – Aides à la presse	585 733	196 826 383	196 826 383	196 826 383
		183 020 210		183 605 943
05 – Soutien aux médias de proximité		1 831 660	1 831 660	1 831 660
		1 790 370		1 790 370
06 – Soutien à l'expression radiophonique locale	126 994	35 561 645	35 688 639	35 688 639
	6 778	38 459 092		38 465 870
07 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT)		1 666 500	1 666 500	1 666 500
		1 666 500		1 666 500
Total des AE prévues en LFI	22 865 143	354 840 256	377 705 399	377 705 399
Total des AE consommées	23 330 659	343 890 240		367 220 899

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2024			
	Consommation 2024			
01 – Relations financières avec l'AFP	22 738 149	118 954 068	141 692 217	141 692 217
	22 738 149	118 954 068		141 692 217
02 – Aides à la presse	866 612	195 786 263	195 786 263	195 786 263
		179 259 778		180 126 390
05 – Soutien aux médias de proximité		1 831 660	1 831 660	1 831 660
		1 790 370		1 790 370
06 – Soutien à l'expression radiophonique locale	126 994	35 561 645	35 688 639	35 688 639
	53 623	38 449 636		38 503 259
07 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT)		1 666 500	1 666 500	1 666 500
		1 666 500		1 666 500
Total des CP prévus en LFI	22 865 143	353 800 136	376 665 279	376 665 279
Total des CP consommés	23 658 384	340 120 352		363 778 736

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	23 330 659	23 092 525	23 529 912	23 658 384	23 092 525	23 535 332
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 330 659	23 092 525	23 529 912	23 658 384	23 092 525	23 535 332

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 6 – Dépenses d'intervention	343 890 240	347 055 795	327 249 527	340 120 352	346 072 883	327 045 176
Transferts aux ménages	499 000	0	0	499 000	0	0
Transferts aux entreprises	301 985 696	308 340 309	286 087 352	298 274 878	307 357 397	286 537 912
Transferts aux collectivités territoriales	-44 527	0	15 700	0	0	15 700
Transferts aux autres collectivités	41 450 071	38 715 486	41 146 475	41 346 474	38 715 486	40 491 564
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	-211 659	0	0	0
Prêts et avances	0	0	-211 659	0	0	0
Total hors FdC et AdP		370 148 320			369 165 408	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-13 258 157			-13 204 096	
Total*	367 220 899	356 890 163	350 567 780	363 778 736	355 961 312	350 580 508

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025					10 152 048		10 152 048	
Total					10 152 048		10 152 048	

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025					3 106 109		3 052 048	
Total					3 106 109		3 052 048	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général					13 258 157		13 204 096	

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
730233	Taux de 10 % applicable aux abonnements souscrits pour recevoir des services de télévision Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : 88 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-b octies</i>	155	170	155
730305	Taux de 2,10 % applicable aux publications de presse Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : 1450 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1976 - Dernière modification : 2009 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 septies</i>	57	58	56
230403	Déduction spéciale prévue en faveur des entreprises de presse Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1959 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 39 bis, 39 bis A, 39 bis B</i>	0	nc	1
110267	Crédit d'impôt sur le revenu au titre du premier abonnement à un journal, à une publication périodique ou à un service de presse en ligne d'information politique et générale Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 58988 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2022 - code général des impôts : 200 sexdecies</i>	-	-	-
110263	Réduction d'impôt accordée au titre des souscriptions en numéraire au capital d'entreprises de presse Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 1131 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 199 terdecies 0-C</i>	ε	ε	ε
320131	Réduction d'impôt pour souscription au capital des sociétés de presse Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 3 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 220 undecies, 46 quater-0 YZD de l'Annexe III</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		212	228	212

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffage définitif 2024	Chiffage initial 2025	Chiffage actualisé 2025
090110	Exonération en faveur des entreprises dont les établissements vendent au public des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits à la commission du réseau de la diffusion de la presse et revêtent la qualité de diffuseurs de presse spécialistes Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2023 : 4976 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1458 bis</i>	5	5	5
040110	Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée en faveur des entreprises dont les établissements vendent au public des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits à la commission du réseau de la diffusion de la presse et revêtent la qualité de diffuseurs de presse spécialistes Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises <i>Bénéficiaires 2023 : 1980 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2029 - Fin du fait générateur : 2029 - code général des impôts : 1458 bis, 1586 ter</i>	1	1	1
Coût total des dépenses fiscales		6	6	6

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage définitif 2024	Chiffage initial 2025	Chiffage actualisé 2025
720203	Exonération des publications des collectivités publiques et des organismes à but non lucratif Exonérations <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2023 - code général des impôts : 298 duodecies</i>	-	-	-
Coût total des dépenses fiscales				

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffage définitif 2024	Chiffage initial 2025	Chiffage actualisé 2025
090110	Exonération en faveur des entreprises dont les établissements vendent au public des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits à la commission du réseau de la diffusion de la presse et revêtent la qualité de diffuseurs de presse spécialistes Cotisation foncière des entreprises <i>Bénéficiaires 2023 : 4976 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1458 bis</i>	5	5	5
040110	Exonération de cotisation sur la valeur ajoutée en faveur des entreprises dont les établissements vendent au public des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits à la commission du réseau de la diffusion de la presse et revêtent la qualité de diffuseurs de presse spécialistes Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises <i>Bénéficiaires 2023 : 1980 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2021 - Dernière incidence budgétaire : 2029 - Fin du fait générateur : 2029 - code général des impôts : 1458 bis, 1586 ter</i>	1	1	1
Coût total des dépenses fiscales		6	6	6

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Relations financières avec l'AFP		142 974 143 142 974 143	142 974 143 142 974 143		142 974 143 142 974 143	142 974 143 142 974 143
02 – Aides à la presse		188 331 697 166 684 243	188 331 697 166 684 243		187 348 785 166 710 414	187 348 785 166 710 414
05 – Soutien aux médias de proximité		1 831 660 1 831 583	1 831 660 1 831 583		1 831 660 1 831 583	1 831 660 1 831 583
06 – Soutien à l'expression radiophonique locale		35 344 320 37 411 312	35 344 320 37 411 312		35 344 320 37 397 868	35 344 320 37 397 868
07 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT)		1 666 500 1 666 500	1 666 500 1 666 500		1 666 500 1 666 500	1 666 500 1 666 500
Total des crédits prévus en LFI *	0	370 148 320	370 148 320	0	369 165 408	369 165 408
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-13 258 157	-13 258 157		-13 204 096	-13 204 096
Total des crédits ouverts	0	356 890 163	356 890 163	0	355 961 312	355 961 312
Total des crédits consommés	0	350 567 780	350 567 780	0	350 580 508	350 580 508
Crédits ouverts - crédits consommés		+6 322 383	+6 322 383		+5 380 804	+5 380 804

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le montant total des crédits ouverts au programme en AE, après déduction d'un montant de REJB de -1 309 000 €, s'est élevé à 355 581 163 €.

Le solde en AE entre le montant des crédits ouverts et celui des crédits consommés est donc de +5 013 383 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	366 704 756	366 704 756	0	365 664 636	365 664 636
Amendements	0	+3 443 564	+3 443 564	0	+3 500 772	+3 500 772
LFI	0	370 148 320	370 148 320	0	369 165 408	369 165 408

Durant l'adoption du PLF 2025 au Parlement, trois amendements présentés par le Gouvernement sont venus modifier la répartition des crédits prévus pour le programme 180 :

- un amendement visant à réduire de 14 556 436 € en AE et 14 499 228 € en CP les crédits du programme 180, baisse imputée sur les crédits dédiés aux aides à la presse ;
- un amendement dit « patrimoine » visant à rehausser de 8 000 000 € en AE et en CP les crédits du programme 180, hausse imputée sur les crédits dédiés aux aides à la presse ;
- un amendement dit « FSER » visant à rehausser de 10 000 000 € les crédits dédiés au dispositif du FSER, qui faisait l'objet d'une baisse de 10,3 M€ dans le PLF initialement déposé au Parlement.

Les amendements déposés au PLF ont donc conduit à augmenter les crédits du programme 180 de +3 443 564 € en AE et de +3 500 772 € en CP.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	20 358 158	20 358 158	0	20 304 097	20 304 097
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-15 358 158	-15 358 158	0	-15 304 097	-15 304 097
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000

La réserve de précaution du programme 180 s'est établie à 20 358 158 € en AE et 20 304 097 € en CP.

Au début de la gestion 2025, le budget de l'État a fait l'objet d'une mesure d'annulation de crédits par décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits. Le programme 180 a été ciblé par ces mesures d'annulation de crédits à hauteur de 10 152 048 € en AE et CP, entièrement imputées sur la réserve de précaution du programme.

Par suite, la loi de finances n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025 a annulé des crédits du programme 180 à hauteur de 3 106 109 € en AE et 3 052 048 € en CP, annulation également imputée sur la réserve de précaution du programme.

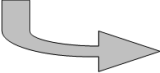
La réserve de précaution résiduelle s'est donc établie à 7 100 001 € en AE et en CP. Elle a été pour partie dégelée à hauteur de 2 100 001 € en AE et en CP pour financer l'aide bonifiée pour les radios associatives locales situées en zone rurale, créée en fin d'année 2024. Les 5 000 000 € restants en AE et en CP ont vocation à être reportés en gestion 2026 afin de financer la mise en œuvre de la réforme dite « Soriano » de la distribution de la presse.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 356 890 163	CP ouverts en 2025 * (P1) 355 961 312
AE engagées en 2025 (E2) 350 567 780	CP consommés en 2025 (P2) 350 580 508
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 10 111 028
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 6 322 383	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 340 469 480

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 46 801 772					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 46 801 772	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 10 111 028	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 36 690 745	
AE engagées en 2025 (E2) 350 567 780	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 340 469 480	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 10 098 300	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 46 789 045	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 13 184 742
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 33 604 303

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) finance des projets d'investissement dont la réalisation s'étale sur plusieurs années pour la plupart d'entre eux. Le paiement de la subvention intervient, par tranche, sur présentation des factures acquittées, conformément aux règles relatives aux subventions de l'État pour des projets d'investissement. Les paiements s'échelonnent donc généralement sur plusieurs années, en fonction du rythme d'investissement des entreprises. Les CP demandés pour la période postérieure à 2025, sur les engagements non couverts au 31/12/2025, correspondent donc aux CP prévisionnels nécessaires aux versements aux éditeurs des subventions après réalisation des projets aidés, sur le fondement d'un échéancier estimatif de paiements.

Dans le cadre du fonds de soutien à l'émergence et à l'innovation dans la presse (FSEIP), les versements sont effectués en deux fois (bourses d'émergence, programmes d'incubation) ou trois fois (programmes de recherche et développement). Le versement du solde des subventions s'effectue après remise d'un rapport d'étape par les bénéficiaires, les paiements s'échelonnant donc sur plusieurs années. Enfin, un décalage temporaire de quelques mois existe entre l'attribution des aides à la modernisation des diffuseurs de presse avant l'exécution des travaux et leur versement une fois ceux-ci réalisés.

S'agissant des CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3), le montant de 10 111 028 € s'explique comme suit :

- 7 308 640 € correspondant aux paiements pour le FSDP ;
- 1 690 974 € correspondant aux paiements pour le FSEIP ;
- 1 111 414 € correspondant aux paiements au titre de l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse.

Le montant estimé des CP 2026 sur engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (P5), soit 13 184 742 €, se rapporte :

- pour 9 774 448 € au FSDP ;
- pour 1 684 017 € au FSEIP ;
- pour 1 723 277 € aux dispositifs d'aide à la modernisation des diffuseurs de presse.

L'estimation du montant des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 peut être ramenée de 33,6 M€ à 16,1 M€, après décote de 17,5 M€ au titre des engagements antérieurs à clôturer sans versement intégral du montant initialement prévu (les subventions versées au titre du FSDP et du FSEIP sont engagées sur la base d'un montant prévisionnel d'investissements à réaliser par les bénéficiaires, mais sont soldées sur la base des montants réellement investis, dans la limite du montant attribué, pouvant alors générer une décote entre AE et CP lorsque ces investissements ont été inférieurs aux prévisions).

Justification par action

ACTION

01 – Relations financières avec l'AFP

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Relations financières avec l'AFP		142 974 143 142 974 143	142 974 143 142 974 143		142 974 143 142 974 143	142 974 143 142 974 143

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	22 965 531	22 965 531	22 965 531	22 965 531
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 965 531	22 965 531	22 965 531	22 965 531
Titre 6 : Dépenses d'intervention	120 008 612	120 008 612	120 008 612	120 008 612
Transferts aux entreprises	120 008 612	120 008 612	120 008 612	120 008 612
Total	142 974 143	142 974 143	142 974 143	142 974 143

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le cadre de relations entre l'État et l'Agence France-Presse (AFP), défini par le premier contrat d'objectifs et de moyens (COM) et la convention d'abonnements respectivement signés entre l'État et l'Agence en juin et en septembre 2015, établit une séparation entre, d'une part, la compensation des missions d'intérêt général (MIG) confiées à l'Agence, qui relève de la catégorie 62 (transferts aux entreprises) et, d'autre part, les abonnements des administrations de l'État aux services d'informations générales de l'AFP, qui relèvent de la catégorie 31 (dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel). Conformément à cette distinction, en LFI 2025, seul a été inscrit sous la catégorie 31 le montant correspondant à l'abonnement commercial de l'État à l'AFP, soit 22 965 531 € en AE et en CP.

Le montant versé correspond au coût de la prestation achetée par l'État à l'Agence, soit la fourniture en continu de fils d'information pour l'ensemble de l'administration centrale de l'État (tous ministères confondus) et de ses services déconcentrés. L'identification des besoins de l'État a fait l'objet d'un travail dans chaque ministère, service par service. La tarification appliquée à ces besoins est identique à celle appliquée par l'Agence à ses autres clients mais un rabais commercial a été obtenu compte tenu de l'importance du contrat pour l'Agence. Le contrat d'abonnement a été prorogé par tacite reconduction pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le montant de la dotation a été intégralement versé en 2025.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Selon le même processus de distinction au sein des relations financières avec l'AFP, la compensation des missions d'intérêt général (MIG) assumées par l'Agence est classée dans la catégorie 62 (transferts aux entreprises).

Les MIG sont les missions confiées par la loi de 1957 à l'Agence, à savoir une présence « à rayonnement mondial » et la fourniture en continu d'une information impartiale et digne de confiance. Elles impliquent des moyens plus importants que ceux des agences d'information nationales existant dans les autres pays comparables. Leur montant est évalué par la méthode dite du « coût net évité » en comparant la structure de coûts de l'Agence avec ce qu'elle serait si l'Agence ne s'acquittait pas de ces missions. En application de la loi de 1957 et du droit de l'Union européenne, et sous le contrôle de la commission financière de l'Agence, composée de magistrats de la Cour des comptes, le montant versé doit demeurer inférieur au coût intégral des missions d'intérêt général de l'AFP afin d'éviter toute surcompensation.

En 2025, la dotation MIG a été versée à hauteur de 120 008 612 €, comme prévu par la LFI 2025.

ACTION

02 – Aides à la presse

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Aides à la presse		188 331 697 166 684 243	188 331 697 166 684 243		187 348 785 166 710 414	187 348 785 166 710 414

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

À la fin de l'année 2024, les restes à payer relatifs à la filière presse du plan de relance s'élevaient à 18 610 085 € en CP. Un montant de 11 179 806 € en CP a été alloué en cours de gestion sur l'action 5 du programme 363 « Compétitivité » de la mission Plan de relance afin de couvrir les restes à payer sur les engagements pris en 2021 et 2022. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 6 972 190 € en CP, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures suivantes :

- presse – transition écologique du secteur (fonds de transition écologique) : 104 250 € en CP sur le titre 6 ;
- presse – compétitivité du secteur (fonds stratégique pour le développement de la presse) : 6 867 940 € en CP sur le titre 6.

Par ailleurs, plusieurs engagements juridiques obsolètes ont été clôturés en cours d'année 2025, donnant lieu à des REJB d'un montant de 5 025 719 € en CP.

Ces mesures étant des dispositifs de soutien à l'investissement dont le paiement est conditionné à l'avancée des projets soutenus, les restes à payer à la fin de l'année 2025 s'élèvent encore à 6 606 048 € en CP et seront honorés sur les exercices budgétaires 2026 et suivants.

Il est à noter que la mission budgétaire du plan de relance, comprenant le programme 363 sur lequel sont inscrits ces crédits, est mise en extinction au PLF 2026. Le programme 363 sera donc clôturé en gestion 2026 et les CP nécessaires à la couverture des restes à payer pour les projets financés par le plan de relance seront donc directement inscrits sur le programme 180, au moyen d'un report croisé de crédits entre les deux programmes. Des activités spécifiques aux dispositifs du plan de relance ont été ajoutées à la nomenclature budgétaire et financière du programme 180 pour l'année 2026, afin de pouvoir identifier les crédits « relance » et en assurer le suivi en cours de gestion.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		488 130		493 549
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		488 130		493 549
Titre 6 : Dépenses d'intervention	188 331 697	166 407 772	187 348 785	166 216 865
Transferts aux entreprises	188 331 697	164 136 571	187 348 785	164 587 131
Transferts aux autres collectivités		2 271 201		1 629 734
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-211 659		
Prêts et avances		-211 659		
Total	188 331 697	166 684 243	187 348 785	166 710 414

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2025, soit 488 130 € en AE et 493 549 € en CP, correspondent aux engagements et aux paiements relatifs :

- aux frais de gestion versés à La Poste pour 61 740 € en AE et en CP au titre de l'aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés ;
- aux frais de gestion 2025 versés au titre de l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse pour un montant de 292 934 € en AE et 297 330 € en CP ;
- au marché des experts qui instruisent les dossiers du fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) pour 114 363 € en AE et 115 387 € en CP ;
- au marché d'expertise des dossiers de bourses d'urgence et de programmes d'incubation du fonds de soutien à l'urgence et à l'innovation dans la presse (FSEIP) pour un total de 18 092 € en AE et en CP ;
- à des frais contentieux, consommés sur la dotation du FSEIP, pour un total de 1 000 € en AE et en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Aides à la diffusion

Sous-action n° 1 : aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés

En 2025, 65 492 234 € en AE et en CP ont été versés à La Poste, hors frais de gestion, au titre de l'aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés au bénéfice de 379 publications, soit le montant prévu en LFI pour ce dispositif. La consommation totale, frais de gestion inclus, s'établit donc à 65 553 974 € en AE et en CP.

– Sous-action n° 5 : aide à l'exemplaire pour les titres de presse portés

En 2025, le montant total versé aux 161 publications bénéficiaires s'établit à 33 700 000 € en AE et en CP, soit le montant LFI prévu pour ce dispositif.

– Sous-action n° 15 : exonération des charges patronales pour les vendeurs-colporteurs et porteurs de presse

L'exonération de charges patronales pour les vendeurs-colporteurs et porteurs de presse est complémentaire, dans sa conception, de l'aide à l'exemplaire pour les titres de presse portés. Ce dispositif d'exonération a fait l'objet en 2025 de deux versements à l'ACOSS, gestionnaire du dispositif, pour un montant total de 10 965 746 € en AE et en CP, en-deçà du montant inscrit en LFI 2025 à la suite de l'annulation en début de gestion des crédits placés en réserve sur ce dispositif, soit 638 218 € en AE et en CP.

Aides au pluralisme

– Sous-action n° 7 : aide aux publications nationales d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires

L'aide aux publications nationales d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires est divisée en deux aides distinctes : l'aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires (QFRP) et l'aide aux publications nationales d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires (PFRP). À noter qu'à partir de 2024, ces deux aides sont scindées en deux activités distinctes au sein de la nomenclature budgétaire.

1) Les quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires

En LFI 2025, la dotation du dispositif s'élève à 10 355 000 € en AE et en CP, enveloppe consommée à hauteur de 9 155 000 € et versée aux quatre quotidiens bénéficiaires après annulation en début de gestion des crédits placés en réserve sur ce dispositif, soit 1 200 000 € en AE et en CP.

	Nombre bénéficiaires	Aide versée au titre de 2025	Montant moyen de l'aide 2025
1 ^{re} section	3	6 614 234 €	2 204 744 €
2 ^e section	1	2 540 766 €	2 540 766 €
3 ^e section	0	0 €	0 €
TOTAL	4	9 155 000 €	2 288 750 €

2) Les publications nationales d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires

S'agissant des publications hebdomadaires à trimestrielles, la dotation inscrite en LFI 2025 à hauteur de 4 000 000 € en AE et en CP était la même qu'en 2024. Elle a été consommée intégralement, pour 56 publications bénéficiaires.

– Sous-action n° 8 : aide aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces

La dotation allouée à l'aide aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux à faibles ressources de petites annonces (QFRPA), aide sous enveloppe, a été consommée dans sa totalité en 2025 : 1 400 000 € en AE et en CP pour 14 publications bénéficiaires.

– Sous-action n° 4 : aide au pluralisme de la presse périodique régionale et locale

L'aide au pluralisme de la presse périodique régionale et locale (PPR) est un dispositif versé sous enveloppe, par répartition. La dotation s'élève à 1 470 000 € en AE et en CP en LFI 2025, à l'identique du montant inscrit en LFI 2024. Elle a été consommée intégralement pour 227 publications bénéficiaires.

– Sous-action n° 18 : aide au pluralisme des titres ultra-marins

L'aide au pluralisme des titres ultra-marins est un dispositif du programme 180 « Presse et médias » créé en 2021 et doté en LFI 2025 de 2 000 000 € en AE et en CP, comme en 2024. Ces crédits ont été consommés dans leur intégralité, pour 10 publications bénéficiaires.

– Sous-action n° 19 : aide aux services de presse tout en ligne

L'aide aux services de presse tout en ligne (SPTL) est un dispositif du programme 180 « Presse et médias » créé en 2021 et doté en LFI 2025 de 4 000 000 € en AE et en CP, comme en 2024. Ces crédits ont été engagés et payés à hauteur de 4 000 000 € en AE et 3 991 925 € en CP, pour 80 médias bénéficiaires.

Aides à la modernisation

– Sous-action n° 10 : aide à la modernisation de la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale

L'aide à la modernisation de la distribution de la presse quotidienne nationale a été divisée en deux sections par le décret n° 2012-484 du 13 avril 2012 relatif à la réforme des aides à la presse et au fonds stratégique pour le développement de la presse.

La première section de l'aide à la distribution de la presse, versée aux éditeurs bénéficiaires, permet aux quotidiens nationaux d'information politique et générale (IPG) de couvrir une partie de leurs coûts de distribution. Les crédits de la première section s'élevaient en LFI 2025 à 18 000 000 € en AE et en CP et ont été intégralement consommés.

La seconde section de l'aide à la distribution de la presse a pour objet de soutenir la diffusion de la presse française à l'étranger par la réduction du coût du transport des titres diffusés par vente au numéro. Dotée de 620 000 € en AE et en CP en 2025, l'aide a été versée aux sociétés « France Messagerie » pour 558 000 € et « Messageries lyonnaises de presse » (MLP) pour 62 000 €, les deux bénéficiaires au titre de l'année 2025, après signature de conventions avec l'État pour l'exercice 2025 stipulant les engagements des messageries de presse (comme les conventions précédentes).

Par ailleurs, compte tenu des contraintes budgétaires, une partie des crédits dévolus à la section n° 2, à hauteur de 230 000 € en AE et en CP, a été redéployée afin de financer la subvention annuelle de l'association UNI-Presses, également en faveur de la diffusion de la presse française à l'étranger, au titre de l'année 2025.

La consommation totale de ce dispositif en 2025 s'élève donc ainsi à la dotation inscrite en LFI, soit 18 850 000 € en AE et en CP.

– Sous-action n° 11 : aide à la modernisation des diffuseurs de presse

L'aide à la modernisation des diffuseurs de presse est dotée en LFI 2025 de 5 000 000 € en AE et en CP, soit une baisse de 1 000 000 € par rapport à la LFI 2024. Par ailleurs, à la suite d'une annulation en début de gestion des crédits mis en réserve sur ce dispositif à hauteur de 1 000 000 € en AE et en CP, les crédits disponibles s'élevaient à 4 000 000 € en AE et en CP.

Un contrat de concession de service public relatif à la gestion de l'aide, ainsi qu'une convention de mandat de gestion du dispositif, avaient été signés le 28 juillet 2023 à la suite d'un appel d'offres, jusqu'au 31 décembre 2026. Les crédits ont été consommés à hauteur de 3 706 382 € en AE et 2 804 475 € en CP concernant les aides versées en dépenses d'intervention, complétés des frais de gestion versés à hauteur de 292 934 € en AE et 297 330 € en CP comme indiqué précédemment, pour atteindre une exécution totale de 3 999 316 € en AE et 3 101 805 € en CP, pour 772 bénéficiaires dont 140 dans le cadre d'une modernisation de l'espace de vente (+9 % par rapport à 2024).

Une partie des CP du dispositif (573 000 €) a été redéployée pour financer les besoins de fin de gestion du FSDP.

– Sous-action n° 16 : fonds stratégique pour le développement de la presse

Le fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) soutient, par des aides directes à l'investissement, une grande variété de projets d'entreprises de presse : les projets accroissant leur productivité par un effort de

modernisation industrielle, les projets de développement numérique, les projets relatifs à la transition écologique du secteur et les projets assurant le rayonnement de la presse française dans les pays francophones.

La dotation du fonds stratégique a été fixée en LFI 2025 à 25 460 500 € en AE et 24 477 588 € en CP. Les crédits initialement mis en réserve sur ce dispositif, soit 15 519 940 € en AE et 15 465 879 € en CP, ont été partiellement annulés en cours de gestion à hauteur de 8 419 939 € en AE et 8 365 878 € en CP. La réserve de précaution résiduelle de 7 100 001 € en AE et en CP a été, d'une part, dégelée à hauteur de 2 100 001 € pour financer la nouvelle subvention bonifiée pour les radios locales établies en zones rurales et en outre-mer (cf. l'action 6 ci-après), et sera d'autre part, reportée en 2026 à hauteur de 5 000 000 € afin de mettre en œuvre la réforme dite « Soriano » sur la distribution de la presse.

Compte tenu de ces mouvements de crédits ainsi que des redéploiements de crédits intervenus en cours de gestion et des retraits sur engagements d'années antérieures (REJB), les crédits disponibles pour le FSDP se sont établis à 8 562 574 € en AE et 10 426 889 € en CP.

Mis à part les 114 363 € en AE et 115 387 € en CP de dépenses de fonctionnement évoquées précédemment pour ce dispositif, l'exécution sur crédits d'intervention en 2025 se fixe à 8 438 597 € en AE et 10 310 511 € en CP. La consommation totale du dispositif s'établit donc à 8 552 960 € en AE et 10 425 898 € en CP.

En 2025, sur 81 dossiers examinés, 60 dossiers ont bénéficié de l'attribution d'une aide contre 116 dossiers examinés et 90 subventions en 2024. Cette diminution résulte de la baisse de la dotation disponible du FSDP en 2025. En l'absence de crédits, le fond a été suspendu le 20 juin 2025 et aucune nouvelle subvention n'a été attribuée au second semestre.

– Sous-action n° 17 : fonds de soutien à l'émergence et l'innovation dans la presse

Le fonds de soutien à l'émergence et l'innovation dans la presse (FSEIP) se décline en trois dispositifs d'intervention complémentaires : les bourses d'émergence, les appels à projets pour des programmes d'incubation dédiés aux médias émergents et aux fournisseurs de solutions aux médias et les appels à projets portant sur la réalisation de programmes de recherche innovants. L'appel à projets des bourses d'émergence permet ainsi de soutenir la création de nouveaux médias et de contribuer à la pérennité des entreprises éditrices lors de leurs premières années, qui sont souvent les plus risquées.

La dotation du fonds a été fixée en LFI 2025 à 5 000 000 € en AE et en CP. Les crédits initialement mis en réserve sur ce dispositif, soit 2 000 000 € en AE et en CP, ont été annulés en cours de gestion.

Compte tenu de cette annulation ainsi que des redéploiements de crédits intervenus en cours de gestion, les crédits disponibles pour le FSEIP se sont établis à 2 983 080 € en AE et 2 096 080 € en CP.

Mis à part les 19 092 € en AE et en CP de dépenses de fonctionnement évoquées précédemment pour ce dispositif, l'exécution sur crédits d'intervention en 2025 se fixe à 2 963 988 € en AE et 2 076 974 € en CP. La consommation totale du dispositif s'établit donc à 2 983 080 € en AE et 2 096 066 € en CP.

En 2025, sur 51 dossiers examinés, 23 dossiers ont été attribués, dont 17 au titre des bourses d'émergence, 3 pour les programmes de recherche et développement ainsi que pour les programmes d'incubation (en 2024, sur 67 projets examinés, 23 avaient été attribués).

ACTION**05 – Soutien aux médias de proximité**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Soutien aux médias de proximité		1 831 660 1 831 583	1 831 660 1 831 583		1 831 660 1 831 583	1 831 660 1 831 583

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 831 660	1 831 583	1 831 660	1 831 583
Transferts aux entreprises		275 669		275 669
Transferts aux collectivités territoriales		15 700		15 700
Transferts aux autres collectivités	1 831 660	1 540 214	1 831 660	1 540 214
Total	1 831 660	1 831 583	1 831 660	1 831 583

Les pouvoirs publics ont décidé d'engager une politique volontariste et durable en faveur des médias de proximité qui œuvrent sur les territoires et n'étaient pas couverts jusqu'alors par les dispositifs de soutien existants, à destination de la presse en particulier. Un fonds pérenne, intitulé fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité (FSMISP), a ainsi été créé à cette fin par le décret n° 2016-511 du 26 avril 2016.

Il soutient les médias qui contribuent à la vigueur du débat démocratique local en donnant la parole aux habitants des territoires, urbains et ruraux. Ces médias sont des vecteurs d'information, des facteurs de cohésion sociale et contribuent à valoriser l'image des territoires et à la faire évoluer, tout en permettant à un large public de se familiariser avec la pratique journalistique. Ce fonds a été doté en LFI 2025 de 1 831 660 € en AE et en CP, comme les années précédentes, et ses crédits ont été exécutés à hauteur de 1 831 583 € en AE et en CP.

Depuis 2025 et le décret modificatif n° 2024-993 du 6 novembre 2024, la gestion du fonds a été entièrement déconcentrée. Le décret n° 2025-287 du 27 mars 2025 a accompagné cette déconcentration en refondant les critères d'éligibilité afin de faciliter le travail d'instruction des DRAC. En 2025, 147 médias ont été soutenus (contre 150 en 2024).

ACTION**06 – Soutien à l'expression radiophonique locale**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien à l'expression radiophonique locale		35 344 320 37 411 312	35 344 320 37 411 312		35 344 320 37 397 868	35 344 320 37 397 868

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	126 994	76 252	126 994	76 252
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	126 994	76 252	126 994	76 252
Titre 6 : Dépenses d'intervention	35 217 326	37 335 060	35 217 326	37 321 616
Transferts aux autres collectivités	35 217 326	37 335 060	35 217 326	37 321 616
Total	35 344 320	37 411 312	35 344 320	37 397 868

Les crédits initialement inscrits dans la loi de finances pour 2025 pour l'action 6 du programme 180 « Presse et médias » se sont élevés à 35 344 319 € en AE et en CP.

Au total, après redéploiements internes de crédits, notamment un dégel de 2 100 001 € en AE et en CP de la réserve de précaution du programme 180 au profit du FSER, les crédits disponibles pour l'année 2025 pour l'action 6 du programme 180 se sont élevés à 37 414 320 € en AE et 37 444 320 € en CP et ont été consommés à hauteur de 37 411 312 € en AE et 37 397 868 € en CP.

Depuis sa création, en 1982, le FSER a permis le développement puis la consolidation d'un secteur associatif radiophonique unique en Europe par son ampleur et sa diversité. Laïques ou confessionnelles, scolaires ou universitaires, liées à une collectivité locale ou d'expression alternative, communautaires ou spécialisées, les radios associatives non commerciales de catégorie A (classification établie par le CSA qui correspond aux radios éligibles au FSER) répondent, par leur programmation et leur action concrète, au rôle de média de proximité que le législateur a souhaité leur confier dès la libéralisation des fréquences radiophoniques. Leur diversité est garante de l'expression du pluralisme à l'échelle d'une région, d'un département ou même de quelques communes. Présentes sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultramarin, elles remplissent un rôle social primordial.

L'aide aux radios associatives, prévue à l'article 80 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, est attribuée par le ministre de la Culture et versée dans le cadre du FSER. Cette aide publique est attribuée aux radios locales associatives accomplissant une mission de communication sociale de proximité, lorsque leurs ressources publicitaires sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires total. Chaque année, plus de 750 radios associatives bénéficient de l'aide du FSER, dans une proportion croissante en fonction du nombre de radios autorisées à émettre par l'ARCOM (764 bénéficiaires en 2025).

L'origine des recettes des radios est variable :

- les différentes aides du fonds (subvention d'installation, subventions de fonctionnement, subvention d'équipement) représentent en moyenne 40 % de leurs ressources ;
- les recettes publicitaires jouent un rôle non négligeable pour une soixantaine de radios pour lesquelles elles dépassent 10 % de leur chiffre d'affaires ;
- les autres ressources dont bénéficient les radios de catégorie A proviennent des subventions des collectivités locales, du produit de certaines activités radiophoniques ou non radiophoniques, des cotisations et des dons.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des frais de fonctionnement de la commission du FSER est fixé chaque année à titre prévisionnel à environ 0,4 % des crédits votés en LFI, soit 126 994 € en AE et en CP pour 2025.

Toutefois les dépenses de fonctionnement effectives (11 602 € en AE et en CP en 2025) sont très inférieures à ce montant prévisionnel. Elles correspondent essentiellement aux frais de déplacement des membres de la commission qui délibèrent sur les demandes de subventions sélectives à l'action radiophonique instruites par les services de la direction générale des médias et des industries culturelles, ces frais étant pris en charge par le FSER. La commission comprend huit membres, qui viennent siéger deux fois par mois, d'avril à mars. Parmi eux, quatre représentants des radios associatives viennent de province ; leurs frais de déplacement et de séjour sont pris en charge, sur justificatif, selon le droit commun des remboursements de frais dans l'administration.

Les crédits de fonctionnement du FSER peuvent également couvrir des frais d'études ou de fournitures courantes, ainsi que les frais afférents aux contrôles sur pièce ou sur place organisés afin de vérifier le respect par les radios demandeuses des dispositions régissant le fonds.

Par ailleurs, 64 650 € en AE et en CP ont été exécutés afin de financer des études sectorielles, sur les usages du DAB+ (5 850 €) et sur le coût de production de l'information (58 800 €).

Les dépenses de fonctionnement de l'action 6 s'établissent donc en 2025 à 76 252 € en AE et en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

En 2025, 98,6 % des radios associatives autorisées ayant sollicité l'aide du FSER ont effectivement bénéficié des subventions du FSER.

Au titre de l'année 2025, les dépenses d'intervention liées au FSER ont été exécutées à hauteur de 37 235 060 € en AE et 37 221 616 € en CP.

Les subventions attribuées par le FSER au titre de l'année 2025 comprennent notamment :

- 327 304 € au titre de la subvention d'installation (en faveur de 21 radios), contre 208 797 € en 2024 ;
- 693 666 € au titre de la subvention d'équipement (en faveur de 153 radios), contre 868 486 € en 2024 ;
- 26 328 238 € au titre de la subvention d'exploitation (en faveur de 759 radios), contre 26 113 731 € en 2024 ;
- 7 901 510 € au titre de la subvention sélective à l'action radiophonique (en faveur de 418 radios), contre 8 449 122 € en 2024 ;
- 2 000 000 € au titre de la nouvelle subvention bonifiée pour les radios locales situées en zone rurale et en outre-mer (en faveur de 286 radios).

Par ailleurs, 100 000 € en AE et en CP ont également été versés à l'association « Ensemble pour le DAB + » afin d'accroître la communication autour du DAB +.

ACTION**07 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT)**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Compagnie internationale de radio et télévision (CIRT)		1 666 500 1 666 500	1 666 500 1 666 500		1 666 500 1 666 500	1 666 500 1 666 500

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 666 500	1 666 500	1 666 500	1 666 500
Transferts aux entreprises		1 666 500		1 666 500
Transferts aux autres collectivités	1 666 500		1 666 500	
Total	1 666 500	1 666 500	1 666 500	1 666 500

En 2025, la CIRT a poursuivi son soutien à la radio franco-marocaine Médi1 en mettant à disposition de la radio une quinzaine de journalistes francophones.

Ressources

La CIRT a bénéficié d'une dotation publique stable d'un montant de 1 666 500 €, versée à la société en trois échéances (au 31 janvier, au 30 juin et au 10 novembre). En dehors de cette subvention, la société ne dispose pas d'autres ressources.

Charges

Les charges prévisionnelles de la CIRT correspondent essentiellement à l'ensemble des dépenses afférentes à la rémunération et aux coûts d'expatriation des journalistes francophones mis à la disposition de la radio franco-marocaine Médi1.

PROGRAMME 334

Livre et industries culturelles

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Florence PHILBERT

Directrice générale des médias et des industries culturelles

Responsable du programme n° 334 : Livre et industries culturelles

Le programme 334 « Livre et industries culturelles » regroupe les moyens budgétaires spécifiquement alloués par l'État, d'une part, à sa politique en faveur du livre et de la lecture (action 1) et, d'autre part, à certains axes prioritaires de sa politique en faveur des industries culturelles, et plus spécialement du secteur de la musique enregistrée (action 2).

Dans ces différents domaines, l'intervention publique vise à favoriser tout à la fois la valorisation des œuvres patrimoniales, la diversité et le renouvellement de la création et l'accès des publics les plus larges à l'offre culturelle.

En 2025, le ministère de la culture a renforcé son soutien à la création littéraire et à sa diffusion, ainsi qu'à la régulation du secteur du livre à travers notamment :

- Un plan de soutien aux résidences de création littéraire sur l'ensemble du territoire. Les résidences, tout en favorisant la diversité de la création, permettent au plus grand nombre de rencontrer des auteurs contemporains, relais essentiel du goût pour le livre et la lecture.
- L'équilibre du contrat d'édition. Le ministère accompagne des organisations d'auteurs et d'éditeurs dans leurs discussions. Une loi sera nécessaire pour rendre effectives les avancées négociées en 2022 et 2023, comme la reddition des comptes deux fois par an.
- La connaissance des ventes de livres neufs par les acteurs de la filière. Le ministère a versé une subvention de 150 k€ au projet Filéas, système d'information permettant de mieux connaître en continu les ventes de livres neufs. Ce système favorise d'abord la transparence pour les auteurs, qui peuvent ainsi mieux anticiper leurs revenus, négocier de futurs contrats d'édition, etc. Il constitue également un outil de bonne gestion des maisons d'édition (tirages, réimpressions), qui peut améliorer leur situation économique et l'empreinte environnementale du livre neuf.
- La poursuite de la mise en œuvre du programme national Jeunes en librairies, qui contribue à apporter une réponse concrète aux difficultés exprimées par les professionnels, tout en traduisant les priorités nationales en matière de lecture et d'éducation artistique et culturelle.
- La défense de la tarification minimale des frais de livraison. Dans le cadre du contentieux formé par Amazon, le Conseil d'État a décidé en 2024 de saisir la Cour de justice de l'Union européenne de plusieurs questions préjudicielles. La CJUE y a répondu le 18 décembre 2025 par une décision importante pour le secteur et l'ensemble des politiques culturelles. Le Conseil d'État doit en tirer les enseignements pour trancher le litige courant du premier semestre 2026.
- La promotion de l'accès au livre des personnes handicapées. Le ministère a continué d'œuvrer dans le développement d'une offre de livres numériques nativement accessibles, notamment en accompagnant l'entrée en vigueur de l'Acte européen d'accessibilité d'une campagne de communication et d'information lors de l'été 2025.
- Différents travaux permettant d'améliorer la connaissance du secteur : analyse du cycle de vie des circuits de revente de livres d'occasion ; rapport du Gouvernement au Parlement sur l'évaluation de la tarification minimale des frais de livraison de livres ; étude sur la situation économique des librairies françaises à l'étranger ; deux études sur la création et la répartition de la valeur, l'une portant sur les conditions de rémunération des auteurs et l'autre étude relative à la rentabilité de la diffusion-distribution.

Pour les bibliothèques, l'année 2025 a vu la poursuite de la progression de la fréquentation entamée en 2021 et qui dépasse de près de 13 % le niveau d'avant la crise sanitaire. Le ministère de la culture a contribué à redonner plus

de visibilité aux bibliothèques, en organisant à partir de 2024 « Biblis en folie », manifestation nationale dédiée aux bibliothèques.

La politique partagée entre les collectivités et l'État en faveur des médiathèques demeure un succès : les crédits du concours particulier Bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation, portés en 2024 à 95 M€, ont été intégralement consommés en 2025 et ont permis l'inauguration de nombreuses bibliothèques l'année dernière. Par ailleurs, plus de 80 % des collectivités qui avaient étendu les horaires d'ouverture de leur bibliothèque depuis 2018 ont fait le choix de les maintenir, au terme des cinq années d'aide de l'État. Enfin, dans le cadre du plan Culture et ruralité, l'État avait conclu avec les départements, à la fin 2025, 76 contrats départementaux lecture, pour renforcer l'ingénierie des bibliothèques départementales au service des petites bibliothèques rurales.

En matière de développement de la lecture, la priorité est donnée à la jeunesse. La lecture constitue une arme essentielle pour lutter contre la captation d'attention des jeunes par les réseaux sociaux. Les ministres de la culture et de l'éducation nationale ont confié à M. Nicolas Georges, directeur, chargé du livre et de la lecture, le soin de piloter des États généraux de la lecture pour la jeunesse, tenus de juillet à décembre 2025. Cette concertation a rencontré un véritable succès : près de 30 000 contributions (dont 19 000 venant de parents) ont été reçues, plus de 6 000 jeunes ont pris la parole et 530 professionnels et experts ont été auditionnés, à Paris et en région. Les recommandations visent à multiplier les occasions de rencontre entre le livre et les jeunes, de la naissance à l'adolescence, à mieux former l'ensemble des professionnels au contact des enfants, notamment dans les structures de la petite enfance et les centres de loisirs, et à mieux coordonner, sous la houlette des maires, l'action des différents intervenants, publics et associatifs. Dès 2025, le ministère de la Culture a lancé deux initiatives : « Ma première carte de bibliothèque », pour favoriser l'inscription en bibliothèque dès la naissance, et le « Prix du livre pour les bébés ».

L'année 2025 a confirmé le succès rencontré par les nouveaux espaces de la Bibliothèque nationale de France (BnF), sur son site Richelieu, alors que la Bibliothèque publique d'information (Bpi) s'est installée à la rentrée 2025 sur son nouveau site Lumière, qui l'accueille dans le 12^e arrondissement de Paris, durant la fermeture du Centre Pompidou pour travaux (2025-2030).

Enfin, l'année 2025 a vu des avancées majeures pour la future Maison du dessin de presse, avec la signature d'un bail emphytéotique administratif entre l'État et la Ville de Paris, la confirmation du soutien de la Région Île-de-France au projet et le début des travaux.

Dans le champ du soutien au secteur de la musique enregistrée, le ministère de la Culture assure la tutelle du Centre national de la musique (CNM), créé le 1^{er} janvier 2020. En 2025, le CNM a lancé un chantier de refonte de son modèle de gouvernance, lequel devrait s'achever en 2026, et a assuré l'organisation de la première édition de la France Music Week, née de la volonté du président de la République d'accueillir en France un événement de portée internationale, avec pour ambition de replacer la France sur la carte de la musique mondiale et de valoriser la création musicale française. L'établissement a par ailleurs mis en œuvre son nouveau règlement général des aides, adopté fin 2024 au terme d'une année de travaux de refonte de ses dispositifs d'intervention, en concertation avec les professionnels du secteur, pour adapter ses soutiens aux besoins de la filière musicale.

Dans le domaine du soutien aux industries culturelles et créatives, l'année 2025 a été marquée par le lancement du 3^e appel à projets sur la découvrabilité des contenus culturels francophones, dont la première édition avait été lancée en 2022 sur crédits du Plan de relance. Après un bilan très positif de la première stratégie franco-qubécoise pour la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones (2020-2024), une nouvelle stratégie France-Québec 2025-2030 pour la diversité des contenus culturels dans l'environnement numérique vise à poursuivre les actions communes dans le domaine.

Le ministère de la Culture a par ailleurs conforté son soutien à l'entrepreneuriat culturel, avec pour objectif de favoriser non seulement la professionnalisation et la structuration des entreprises existantes, mais également la formation et l'insertion professionnelle des jeunes (étudiants ou jeunes diplômés) désireux d'entreprendre dans ces secteurs. Ainsi, le Forum Entreprendre dans la Culture organisé par la DGMIC a fêté ses onze ans, en accueillant près

de 2 800 visiteurs et 400 intervenants autour de 137 tables rondes et ateliers, confirmant ainsi son rôle clef dans la professionnalisation des acteurs culturels.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture

INDICATEUR 1.1 : Fréquentation des bibliothèques

INDICATEUR 1.2 : Amélioration de l'accès au document écrit

OBJECTIF 2 : Soutenir la création et la diffusion du livre

INDICATEUR 2.1 : Renouvellement de la création éditoriale

INDICATEUR 2.2 : Part de marché des librairies indépendantes

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture

Le développement de la pratique de la lecture dans notre pays constitue un enjeu majeur pour le ministère de la Culture. Cet objectif est mesuré à travers deux indicateurs. Le premier concerne la fréquentation physique des bibliothèques. Cet indicateur évalue la fréquentation des deux grandes bibliothèques nationales dont l'État a la charge directe, la Bibliothèque nationale de France (BnF) et la Bibliothèque publique d'information (Bpi), ainsi que celle des bibliothèques municipales. Ces dernières font l'objet d'un soutien de la part de l'État à travers différents dispositifs techniques et financiers. L'État assure par ailleurs un suivi général et une évaluation de ces établissements dans le cadre de ses missions de contrôle scientifique et technique (missions définies dans le Code du patrimoine). Le second indicateur évalue les conditions de l'accès en ligne aux collections des bibliothèques proposées aux différents publics à travers le nombre de monographies disponibles dans la bibliothèque numérique *Gallica* (y compris pour ce qui concerne l'accès aux œuvres contemporaines sous droits, numérisées et diffusées dans le cadre des politiques commerciales des éditeurs).

INDICATEUR mission

1.1 – Fréquentation des bibliothèques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
BnF (salles de lecture)	Nb	1 111 003	1 211 922	1 260 000	1 320 379	cible atteinte	1 275 000
Bpi	Nb	1 176 739	1 292 559	440 000	447 328	cible atteinte	800 000
Bibliothèques municipales	Nb	12 600 000	13 400 000	13 500 000	13 800 000	cible atteinte	13 800 000

Commentaires techniques

Le sous-indicateur relatif à la Bibliothèque nationale de France (BnF) comptabilise le nombre total d'entrées de lecteurs dans les salles de lecture du site Tolbiac (haut-de-jardin et rez-de-jardin) ainsi que des sites de Richelieu, de la bibliothèque de l'Arsenal, de la bibliothèque-musée de l'Opéra et de la Maison Jean-Vilar à Avignon. Il ne prend pas en compte l'accueil des groupes scolaires, les visiteurs des expositions ni les participants à des manifestations culturelles.

Le sous-indicateur relatif à la Bibliothèque publique d'information (Bpi) comptabilise le nombre total d'entrées en espaces de lecture. Il ne prend pas en compte les visiteurs en dehors des horaires d'ouverture (essentiellement des groupes scolaires), ni les participants aux actions culturelles et aux médiations hors espaces de lecture.

Le sous-indicateur relatif aux bibliothèques municipales comprend les bibliothèques relevant du bloc communal, qu'elles soient gérées par une commune ou par un établissement public de coopération intercommunale. **Sont comptabilisés ici les fréquentants, soit le nombre de personnes ayant fréquenté au moins une fois dans l'année la bibliothèque, et non la fréquentation, c'est-à-dire les entrées au cours d'une année.**

Jusqu'en 2019, ce chiffre de fréquentants est estimé à partir du nombre d'inscrits emprunteurs, mesuré à l'issue d'une enquête annuelle menée auprès des bibliothèques municipales. Un coefficient correctif est appliqué à ce nombre d'inscrits emprunteurs ainsi constaté afin de rendre compte de la pratique d'une fréquentation sans inscription.

Sources des données :

1^{re} ligne : système d'information de la BnF.

2^e ligne : compteur d'entrées et de sorties du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou et compteur de la Bpi Lumière depuis le 25 août 2025.

3^e ligne : Rapports annuels des bibliothèques municipales retraités par le Service du livre et de la lecture.

ANALYSE DES RESULTATS

De manière générale, la fréquentation des bibliothèques dans le monde obéit à deux évolutions divergentes. D’une part, le développement de plateformes de mise à disposition individuelle de contenus numériques et, au sein des bibliothèques, l’élargissement des possibilités de recherche à distance (catalogues, bibliothèques numériques, services numériques aux lecteurs) tendent à réduire la fréquentation physique des bibliothèques. A l’inverse, dans le même temps, les bibliothèques répondent à des attentes de plus en plus diversifiées de la part de la population, du fait de l’élargissement de leurs missions dans les champs culturel, éducatif, social ou numérique. A côté d’une pratique classique comme l’emprunt de documents, d’autres activités comme la lecture sur place, les usages de groupe et la participation aux activités culturelles ou ludiques proposées par les bibliothèques se développent.

Les données 2025 démontrent la progression de la fréquentation continue des bibliothèques. A la suite de l’année 2024, l’année 2025 confirme le dépassement de la fréquentation antérieure à la crise sanitaire. Cette appréciation globale cache néanmoins des situations différentes selon les bibliothèques : les espaces de lecture ouverts au grand public connaissent des évolutions très dynamiques, alors que les espaces dédiés à la recherche et à l’étude peinent encore à retrouver leur public d’avant la crise sanitaire. La progression des ressources numériques mises à disposition des chercheurs, soit nativement, soit après numérisation, pourrait expliquer le moindre besoin pour ces publics de venir consulter en bibliothèque. On notera, de ce point de vue, que la bibliothèque numérique Gallica pilotée par la BnF a atteint un record historique de près de 22 millions de visites en 2025.

S’agissant de la **Bibliothèque nationale de France (BnF)**, plus de 1 900 000 personnes ont été accueillies en 2025 sur l’ensemble de ses sites (salles de lecture, musée, expositions, manifestations). La BnF enregistre ainsi un nouveau record de fréquentation physique avec une hausse des visites de plus de 14 % entre 2024 et 2025.

S’agissant de la **Bibliothèque publique d’information (Bpi)**, l’année 2025 est tout à fait singulière. Elle a été marquée par un déménagement entraînant six mois de fermeture (de mars à août 2025) de ses espaces au public et une réouverture sur un nouveau site qui diffère de celui du Centre Pompidou. De ce fait, il est difficile de comparer sa fréquentation à celle des années antérieures. En 2025, la fréquentation globale s’élève à près de 450 000 entrées.

Les estimations concernant les **bibliothèques municipales** confirment la progression continue de la fréquentation depuis 2021, avec 13,8 millions de fréquentants estimés pour 2025. On est donc à un niveau supérieur de 14 % à la fréquentation d’avant crise sanitaire (comptabilisée à 12,05 millions). A ce nombre de fréquentants correspond une fréquentation supérieure à 100 millions de visites dans ces bibliothèques.

INDICATEUR

1.2 – Amélioration de l'accès au document écrit

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre de monographies en ligne dans Gallica (BnF)	Nb	637 506	670 589	690 000	698 404	cible atteinte	700 000

Commentaires techniques

Le périmètre du 1er sous-indicateur a été modifié dans le cadre du PAP 2015. Il retrace désormais le nombre de monographies présentes à 100 % dans la bibliothèque numérique Gallica et dans Gallica intra muros au 31 décembre de chaque année. S’il exclut les monographies simplement référencées dans Gallica sans accès direct et complet au texte (documents des éditeurs et documents moissonnés des bibliothèques partenaires), il tient compte de la diversification des modes d’enrichissement de l’offre documentaire accessible à 100 % (production interne de la BnF sur fonds propres, programme de numérisation des indisponibles, programmes partenariaux conduits par la filiale BnF-Partenariats). De même, le mode de

comptage des monographies a été affiné avec la mise en place du nouveau moteur de recherche de *Gallica* : désormais les œuvres publiées en plusieurs volumes sont décomptées pour une seule monographie et non plus pour autant de volumes.

Sources des données : système d’information de la BnF

ANALYSE DES RESULTATS

A fin 2025, le nombre total de monographies accessibles dans Gallica et Gallica intra muros s’élève à plus de 698 000 titres, la cible fixée à 690 000 étant légèrement dépassée (environ 608 000 titres libres de droits auxquels s’ajoutent 90 000 ouvrages consultables uniquement dans Gallica intra muros). Comme les années précédentes, ce total inclut à la fois les monographies numérisées issues des fonds de la BnF et celles de bibliothèques partenaires. Le nombre total de monographies numérisées continue à s’accroître au fil des ans mais priorité a été donnée ces dernières années à la presse (plus de 7,2 millions de pages de presse numérisés par la Bibliothèque en 2025), y compris par l’intégration de titres de presse numérisés par des établissements partenaires. Par ailleurs, à côté de ces titres numérisés, sont également référencés dans Gallica intra muros plusieurs milliers de monographies dont les fichiers numériques natifs ont été déposés de manière volontaire par des éditeurs, sur la base de conventions passées dans le cadre de la mise en œuvre du dépôt légal dématérialisé (2 606 livres numériques entrés en 2025).

OBJECTIF

2 – Soutenir la création et la diffusion du livre

La diversité, la vitalité et la plus large diffusion possible de la création constituent les principales finalités de la politique culturelle de l’économie du livre. A ce titre, l’indicateur 2.1 relatif au renouvellement de la création éditoriale permet de recenser la population nouvellement bénéficiaire d’aides à la création (premier sous-indicateur) et de refléter le dynamisme de la création auquel les politiques publiques peuvent contribuer à travers le contexte réglementaire ou encore les aides publiques (second sous-indicateur). Par ailleurs, il importe de souligner le rôle de la librairie indépendante dans la viabilité économique des projets éditoriaux. Une surveillance de sa part de marché (indicateur 2.2) est nécessaire au pilotage des politiques publiques du secteur.

INDICATEUR

2.1 – Renouvellement de la création éditoriale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des auteurs et des traducteurs bénéficiant pour la 1ère fois des aides à la création (CNL)	%	47,9	47,2	48	49	absence amélioration	48
Nombre de nouveaux titres publiés dans les secteurs de la littérature et des sciences humaines (vente lente)	Nb	20 312	20 810	21 000	20 355	absence amélioration	21 000

Commentaires techniques

L’indicateur 2.1 a pour objet de recenser la population directement bénéficiaire d’aides à la création (ce que mesure le premier sous-indicateur) et de refléter le dynamisme de la création éditoriale, auquel les politiques publiques peuvent contribuer indirectement, à travers le contexte réglementaire notamment (ce que mesure le second sous-indicateur).

Sources des données :

1^{re} ligne : dossiers d’attribution des aides aux auteurs et traducteurs et bilan des aides (CNL)

2^e ligne : Électre Data Services. La classification Dewey, utilisée par la base bibliographique Électre, qui recense tous les ouvrages commercialisés en France, permet de cerner finement les secteurs considérés comme relevant de la vente lente : art et bibliophilie, littérature classique, littérature étrangère, littérature scientifique et technique, philosophie, sciences humaines et sociales, poésie et théâtre.

ANALYSE DES RESULTATS

La part des auteurs et traducteurs bénéficiant pour la première fois des aides à la création du CNL en 2025 est de 49 %, résultat légèrement au-dessus de l’objectif fixé. Ce résultat reste dans la proportion habituelle des primo-demandeurs, près de la moitié des candidats, et montre que le CNL est bien identifié grâce notamment aux régulières présentations qu’il fait de ses dispositifs, que ce soit auprès des adhérents des associations d’auteurs, des agences régionales pour le livre, des filières de formations universitaires, etc.

S’agissant du **nombre de nouveaux titres publiés dans les secteurs dits de « vente lente »** (littérature, sciences humaines, littérature scientifique, arts, poésie, théâtre), la production éditoriale a légèrement reculé pour s’établir à 20 355 titres ; ce recul est toutefois moins marqué que celui de l’ensemble de la production éditoriale (-2,2 % contre -2,6 %) ; la part des titres à rotation lente est stable (32 % de la production).

En 2025 par rapport à 2024, les progressions proviennent surtout de certains segments de la littérature (ancienne, romans étrangers), de certains segments artistiques (généralités, dessins), de la philosophie et de certaines sciences sociales (géographie, sociologie de la culture et des institutions, histoire ancienne) ; à l’inverse, les titres consacrés à certaines sciences sociales comme l’histoire (généralités, histoire de l’Europe et des autres continents, histoire de France), les recueils de poésie et les pièces de théâtre, les ouvrages de droit, de conjoncture ou de théorie politique et d’économie générale, ainsi que certains segments artistiques (peinture, architecture, musique), ont été moins nombreux.

Sur la dernière décennie, la croissance de la production de titres à vente lente provient de la sociologie et de l’anthropologie, de généralités sur l’histoire, de la poésie et du théâtre, de la littérature ancienne ; à l’inverse, la pédagogie, les généralités sur l’économie, l’histoire de France, de l’Europe et des autres continents, l’histoire et la géographie régionale, certains arts (peinture, dessin, photographie, cinéma et audiovisuel, musique, artisanat) ou encore le droit sont des segments moins investis par les éditeurs.

INDICATEUR

2.2 – Part de marché des librairies indépendantes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part de marché des librairies indépendantes	%	20	23	20	non déterminé	donnée non renseignée	22

Commentaires techniques

Commerce culturel indépendant : tout ce qui ne relève pas des grandes surfaces spécialisées (GSS) et de la grande distribution (grande surface alimentaire). Sont également exclus : les maisons de la presse, les ventes en kiosque, gares et aéroports, les points de vente spécialisés dans les soldes et l’occasion, les clubs, la vente directe, la vente en ligne (tous réseaux confondus).

Sources des données : Enquête Kantar réalisée auprès d’un échantillon représentatif de 3 000 individus de 15 ans et plus, interrogés trimestriellement sur le cumul de leurs achats de livres.

ANALYSE DES RESULTATS

Sur le marché du livre imprimé neuf, hors scolaire, la part des librairies indépendantes (hors vente en ligne) a fortement progressé en 2024, atteignant 23 % des sommes dépensées par les Français (+3 points), d’après les

données d'un panel de consommateurs. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette dynamique positive, en particulier l'instauration d'une concurrence plus équitable vis-à-vis de la vente en ligne depuis l'entrée en vigueur de la tarification minimale des frais de livraison en octobre 2023, la poursuite du programme « Jeunes en librairie » et du pass Culture, ainsi que des aides des services déconcentrés du ministère de la culture et du CNL.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Livre et lecture	260 950 930 255 148 222	44 146 243 47 938 763	22 445 899 19 129 865	-4 770 000	327 543 072 317 446 850	327 543 072
02 – Industries culturelles	26 950 083 26 218 174		3 491 604 5 480 199		30 441 687 31 698 372	30 441 687
Total des AE prévues en LFI	287 901 013	44 146 243	25 937 503	0	357 984 759	357 984 759
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-8 265 841 (hors titre 2)			-8 265 841	
Total des AE ouvertes		349 718 918 (hors titre 2)			349 718 918	
Total des AE consommées	281 366 396	47 938 763	24 610 064	-4 770 000	349 145 223	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Livre et lecture	260 950 930 255 480 935	36 229 035 36 528 763	23 215 899 19 121 092		320 395 864 311 130 789	320 395 864
02 – Industries culturelles	26 950 083 26 296 473		3 491 604 5 480 199		30 441 687 31 776 672	30 441 687
Total des CP prévus en LFI	287 901 013	36 229 035	26 707 503	0	350 837 551	350 837 551
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-7 872 744 (hors titre 2)			-7 872 744	
Total des CP ouverts		342 964 807 (hors titre 2)			342 964 807	
Total des CP consommés	281 777 408	36 528 763	24 601 291	0	342 907 462	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Livre et lecture	258 310 930 257 696 897	46 139 035 37 826 438	27 445 899 19 220 997	-4 770 000	331 895 864	331 895 864 309 974 332
02 – Industries culturelles	28 285 321 27 294 866		3 988 791 3 151 460		32 274 112	32 274 112 30 446 326
Total des AE prévues en LFI	286 596 251	46 139 035	31 434 690	0	364 169 976	364 169 976
Total des AE consommées	284 991 763	37 826 438	22 372 457	-4 770 000		340 420 658

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Livre et lecture	258 310 930 259 110 854	40 481 702 39 116 438	28 215 899 19 221 597		327 008 531	327 008 531 317 448 889
02 – Industries culturelles	28 285 321 27 160 835		3 988 791 3 151 460		32 274 112	32 274 112 30 312 295
Total des CP prévus en LFI	286 596 251	40 481 702	32 204 690	0	359 282 643	359 282 643
Total des CP consommés	286 271 690	39 116 438	22 373 057	0		347 761 184

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	284 991 763	287 901 013	281 366 396	286 271 690	287 901 013	281 777 408
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 184 252	12 244 381	11 641 558	10 811 512	12 244 381	12 052 570
Subventions pour charges de service public	273 807 511	275 656 632	269 724 838	275 460 178	275 656 632	269 724 838
Titre 5 – Dépenses d'investissement	37 826 438	44 146 243	47 938 763	39 116 438	36 229 035	36 528 763
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	11 917 208	12 181 175	1 290 000	0	771 175
Subventions pour charges d'investissement	37 826 438	32 229 035	35 757 588	37 826 438	36 229 035	35 757 588
Titre 6 – Dépenses d'intervention	22 372 457	25 937 503	24 610 064	22 373 057	26 707 503	24 601 291
Transferts aux entreprises	3 678 278	2 042 813	5 709 792	3 678 878	2 042 813	5 709 792
Transferts aux collectivités territoriales	1 360 577	0	1 481 269	1 360 577	0	1 478 364
Transferts aux autres collectivités	17 333 602	23 894 690	17 419 003	17 333 602	24 664 690	17 413 135

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-4 770 000	0	-4 770 000	0	0	0
Dotations en fonds propres	-4 770 000	0	-4 770 000	0	0	0
Total hors FdC et AdP		357 984 759			350 837 551	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-8 265 841			-7 872 744	
Total*	340 420 658	349 718 918	349 145 223	347 761 184	342 964 807	342 907 462

* y.c. FdC et AdP

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						11 022 593		10 629 496
Total						11 022 593		10 629 496

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025						460 000		460 000
03/12/2025		3 216 752		3 216 752				
Total		3 216 752		3 216 752		460 000		460 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		3 216 752		3 216 752		11 482 593		11 089 496

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (7)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
320129	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 396 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F, 223 O-1-g</i>	224	221	223
320121	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 169 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexies, 220 F</i>	152	168	164
320140	Crédit d'impôt pour dépenses de production exécutive d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles étrangères Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 81 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 220 quaterdecies, 220 Z bis, 223 O-1-z</i>	212	110	117
110244	Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2026, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (SOFICA) Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 8738 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 199 unvicies</i>	35	35	35
320128	Crédit d'impôt pour la production phonographique Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 620 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 220 octies, 220 Q, 223 O-1-q</i>	30	31	31
320148	Crédit d'impôt pour dépenses d'édition d'œuvres musicales Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 53 Entreprises - Fiabilité : Très bonne - Création : 2021 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 220 septdecies et 220 Q bis d</i>	1	3	2

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
320144	Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances versées aux organismes de gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 7 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 220 sexies A, 220 F bis</i>	-	-	-
Coût total des dépenses fiscales		654	568	572

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Livre et lecture		327 543 072 317 446 850	327 543 072 317 446 850		320 395 864 311 130 789	320 395 864 311 130 789
02 – Industries culturelles		30 441 687 31 698 372	30 441 687 31 698 372		30 441 687 31 776 672	30 441 687 31 776 672
Total des crédits prévus en LFI *	0	357 984 759	357 984 759	0	350 837 551	350 837 551
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-8 265 841	-8 265 841		-7 872 744	-7 872 744
Total des crédits ouverts	0	349 718 918	349 718 918	0	342 964 807	342 964 807
Total des crédits consommés	0	349 145 223	349 145 223	0	342 907 462	342 907 462
Crédits ouverts - crédits consommés		+573 695	+573 695		+57 345	+57 345

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le montant total des crédits ouverts au programme en AE, après déduction d'un montant de REJB de -24 726 €, s'est élevé à 349 694 807 €.

Le solde en AE entre le montant des crédits ouverts et celui des crédits consommés est donc de +548 969 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	361 334 738	361 334 738	0	357 994 738	357 994 738
Amendements	0	-3 349 979	-3 349 979	0	-7 157 187	-7 157 187
LFI	0	357 984 759	357 984 759	0	350 837 551	350 837 551

Durant l'adoption du PLF 2025 au Parlement, deux amendements présentés par le Gouvernement sont venus modifier la répartition des crédits prévus pour le programme 334 :

- un amendement visant à réduire de 11 099 979 € en AE et 11 157 187 € en CP les crédits du programme 334 ;
- un amendement dit « patrimoine » visant à rehausser de 7 750 000 € en AE et 4 000 000 € en CP les crédits du programme 334.

Les amendements déposés au PLF ont donc conduit à diminuer les crédits du programme 334 de -3 349 979 € en AE et de -7 157 187 € en CP.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	11 022 593	11 022 593	0	10 629 496	10 629 496
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-11 022 593	-11 022 593	0	-10 629 496	-10 629 496
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

La réserve de précaution du programme 334 s'est établie à 11 022 593 € en AE et 10 629 496 € en CP.

Au début de la gestion 2025, le budget de l'État a fait l'objet d'une mesure d'annulation de crédits par décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits. Le programme 334 a été ciblé par ces mesures d'annulation de crédits à hauteur du montant de crédits mis en réserve, la réserve de précaution a donc été entièrement annulée en cours de gestion.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MISAOA

Année de lancement du projet	2022
Financement	P334
Zone fonctionnelle principale	Non renseigné

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Exécution		2025 Prévision		2025 Exécution		2026 Prévision PAP 2026		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,74	4,98	1,07	1,33	0,91	1,29	0,57	0,57	0,00	0,00	0,00	0,00	8,73	8,62	16,45	16,22
Titre 2	2,64	2,64	1,28	1,28	1,00	1,00	0,25	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00	5,47	5,47	10,40	10,40
Total	8,38	7,62	2,35	2,61	1,91	2,29	0,82	0,82	0,00	0,00	0,00	0,00	14,21	14,09	26,84	26,62

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	0,00	26,62	
Durée totale en mois	0	0	

Le programme MISAOA (mutualisation et innovation pour la sauvegarde des œuvres audiovisuelles) soutenu par le Fonds pour la transformation de l’action publique (FTAP) de la DITP s’est déployé entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 décembre 2024.

Fin 2024, il affiche des avancées notables sur l’ensemble de ses axes, répartis en trois grands volets : les engagements liés aux jalons, le Dépôt Légal Numérique (DLN) et la convergence des systèmes d’information et du système audiovisuel (SI/SA) distincts depuis le projet de nouvelle BnF sur le site de Tolbiac, il y a plus de 30 ans.

1. Les engagements liés aux jalons

Sur les quinze jalons prévus, treize ont été atteints, soit 90 % des objectifs fixés. Deux jalons ont été partiellement atteints.

Le portail DELIA (dépôt légal de l’image animée) commun au CNC et à la BnF est désormais en production, avec 500 dépôts et 180 vidéos au 31/12/2024. La chaîne de dépôt légal du son dématérialisé (DLSD) est en production, et Gallica a adopté les collections audiovisuelles. La chaîne ADDN (Acquisitions et dons de documents numériques) est désormais intégrée dans le processus de production. Le nouveau portail Son, vidéo, multimédia (documents acquis, sous droits) a été déployé dans les salles tous publics du site François Mitterrand, après avoir été mis en service en salle ovale, à la réouverture du site Richelieu. Une expérimentation du dépôt légal des jeux vidéo a été menée. L’infrastructure du SA est maintenant prise en charge par la direction des systèmes d’information (DSI).

2. Le Dépôt Légal Numérique (DLN)

La chaîne DLSD a gagné en puissance grâce à la collaboration avec des partenaires majeurs comme Universal, Sony et Warner. La chaîne DLVD (dépôt légal de la vidéo dématérialisée), conçue avec les déposants de l'audiovisuel est opérationnelle et se caractérise par sa simplicité d'utilisation. Elle repose sur des bonnes pratiques telles que l'usage d'identifiants ISAN. Elle permet également un enrichissement des contenus, notamment des documents d'accompagnement et des métadonnées. Cette dynamique a contribué à une meilleure connaissance des besoins pour la chaîne DLMD (dépôt légal du multimédia dématérialisé) en cours de construction.

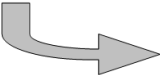
3. La convergence SI/SA

La robotique SA a été décommissionnée (source d'économie importante). Une partie des documents audiovisuels numérisés et nativement numériques conservés dans le SA, représentant 38 %, a été versée dans SPAR (Système de Préservation et d'Archivage Réparti, magasin numérique de préservation de la BnF). Les marchés de numérisation des documents audiovisuels sont désormais prêts à être transférés vers SPAR. Les applications de service public ont été adaptées.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 349 718 918	CP ouverts en 2025 * (P1) 342 964 807
AE engagées en 2025 (E2) 349 145 223	CP consommés en 2025 (P2) 342 907 462
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 5 034 352
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 573 695	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 337 873 110

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 46 219 158					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 46 219 158	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 5 034 352	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 41 184 806	
AE engagées en 2025 (E2) 349 145 223	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 337 873 110	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 11 272 113	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 52 456 919	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 16 203 275
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 36 253 644

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024, soit 46 219 158 €, se décompose comme suit :

- 18 000 000 € pour la construction du futur centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France ;
- 25 864 000 € au titre des opérations de relogement de la Bibliothèque publique d'information ;
- 190 000 € au titre des travaux de réaménagement du quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France ;
- 1 540 000 € au titre du portail national de l'édition accessible géré par la BnF ;
- 488 955 € au titre de divers restes à payer pour le livre et la lecture ; ;
- 136 203 € au titre de divers restes à payer pour les industries culturelles.

Le montant des CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025, soit 5 034 352 €, se décompose comme suit :

- 4 000 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs au centre de conservation de la BnF d'Amiens ;
- 770 000 € pour couvrir les engagements antérieurs au titre du portail national de l'édition accessible ;
- 264 352 € au titre de divers restes à payer pour le livre et la lecture.

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025, soit 52 456 919 €, se décompose notamment comme suit :

- 14 000 000 € pour la construction du futur centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France ;
- 25 864 000 € au titre des opérations de relogement temporaire de la Bibliothèque publique d'information ;
- 11 410 000 € pour couvrir les engagements au titre de la Maison du dessin de presse ;
- 770 000 € au titre des opérations de mise en œuvre du portail national de l'édition accessible au sein de la BnF ;
- 190 000 € au titre des travaux de réaménagement du quadrilatère Richelieu de la Bibliothèque nationale de France ;
- 138 172 € au titre de divers restes à payer pour le livre et la lecture ;
- 84 847 € au titre de divers restes à payer pour les industries culturelles.

Le montant prévisionnel des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025, soit 16 203 275 €, se décompose comme suit :

- 4 000 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs aux travaux de construction du futur centre de conservation de la Bibliothèque nationale de France ;
- 7 000 000 € pour couvrir les engagements antérieurs au titre de la Maison du dessin de presse ;
- 4 313 920 € au titre des opérations de relogement temporaire de la Bibliothèque publique d'information ;
- 770 000 € pour couvrir les engagements antérieurs relatifs au portail national de l'édition accessible ;
- 97 407 € au titre de divers restes à payer pour le livre et la lecture ;
- 21 948 € au titre de divers restes à payer pour les industries culturelles.

Justification par action

ACTION

01 – Livre et lecture

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Livre et lecture		327 543 072 317 446 850	327 543 072 317 446 850		320 395 864 311 130 789	320 395 864 311 130 789

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	260 950 930	255 148 222	260 950 930	255 480 935
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 244 381	11 438 771	12 244 381	11 771 484
Subventions pour charges de service public	248 706 549	243 709 451	248 706 549	243 709 451
Titre 5 : Dépenses d'investissement	44 146 243	47 938 763	36 229 035	36 528 763
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	11 917 208	12 181 175		771 175
Subventions pour charges d'investissement	32 229 035	35 757 588	36 229 035	35 757 588
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 445 899	19 129 865	23 215 899	19 121 092
Transferts aux entreprises	590 000	1 679 355	590 000	1 679 355
Transferts aux collectivités territoriales		1 471 189		1 468 284
Transferts aux autres collectivités	21 855 899	15 979 321	22 625 899	15 973 453
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-4 770 000		
Dotations en fonds propres		-4 770 000		
Total	327 543 072	317 446 850	320 395 864	311 130 789

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (255 148 222 € en AE et 255 480 935 € en CP)

Dépenses de fonctionnement courant (11 438 771 € en AE et 11 771 484 € en CP) :

Ces crédits sont intégrés au sein des sous-actions 3 « Développement de la lecture et des collections » et 4 « Édition, librairie et professions du livre ». Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2025 correspondent principalement aux dépenses liées au droit de prêt en bibliothèque (10 870 063 €).

Le droit de prêt en bibliothèque constitue l'un des principaux dispositifs de l'action en faveur de l'économie du livre. La loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs a mis en place une rémunération des auteurs et des éditeurs pour le prêt de leurs livres en bibliothèque. Cette rémunération est financée par l'État, sur la base d'un forfait par lecteur inscrit, et par les

bibliothèques de prêt, sous la forme d'un versement de 6 % du prix des livres achetés par ces dernières. Ce dispositif permet également le financement d'un régime de retraite complémentaire au profit des écrivains et traducteurs, ainsi qu'aux illustrateurs de livres depuis le 1^{er} janvier 2010 (art. 45 de la loi du 12 mai 2009).

Les dépenses de fonctionnement exécutées en 2025 correspondent par ailleurs aux dépenses liées :

- au financement de l'opération Biblis en folie (-7 229 € en AE de REJB et 124 569 € en CP au titre de l'édition 2024) ;
- à l'accompagnement au pilotage des États généraux de la lecture pour la jeunesse (359 400 € en AE et en CP) ;
- aux études sur les librairies françaises à l'étranger (83 610 € en CP) et sur l'accessibilité des sites de vente et de prêt de livres numériques (33 700 € en CP) ;
- à l'acquisition de données sur les achats de livres auprès de panels de consommateurs (123 398 € en AE et 128 043 € en CP) ;
- à la réalisation d'une partie de l'étude sur la rémunération des auteurs (41 373 € en AE et en CP) ;
- à l'externalisation du traitement des statistiques résultant de l'enquête annuelle auprès des bibliothèques municipales et intercommunales (17 640 € en CP) ;
- à la réalisation du baromètre des prêts en bibliothèques (36 750 € en CP) ;
- à diverses dépenses de fonctionnement liées au maquettage, à l'accessibilité et à la diffusion de brochures relatifs aux bibliothèques (6 836 € en AE et en CP) ;
- aux formations à la rédaction des plans de sauvegarde des biens culturels en bibliothèques (11 436 € en AE et en CP) ;
- à diverses dépenses de fonctionnement liées à l'organisation de journées professionnelles (6 375 € en AE et 6 679 € en CP) ;
- à la commande d'une revue critique, c'est-à-dire une contre-expertise indépendante de l'étude sur l'empreinte environnementale de l'achat de livres d'occasion (4 200 € en CP) ;
- aux frais d'adhésion du ministère de la Culture au consortium des bibliothèques européennes de recherche (CERL), au Bureau européen des associations de bibliothèques, de l'information et de la documentation (EBLIDA) et à la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) (9 395 € en AE et en CP) ;
- à la réalisation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une structure régionale pour le livre en région Grand Est (15 507 € en AE et en CP) ;
- à diverses dépenses de fonctionnement (2 217 € en AE et € en 22 283 en CP).

Subventions pour charges de service public (243 709 451 € en AE et en CP) :

En €	AE	CP
Bibliothèque nationale de France (BnF)	211 439 230	211 439 230
Bibliothèque publique d'information (Bpi)	7 545 267	7 545 267
Centre national du livre (CNL)	24 244 954	24 244 954
Portail national du livre accessible et adapté (crédits versés à la BnF)	480 000	480 000
Total	243 709 451	243 709 451

Les crédits dédiés à la subvention pour charges de service public attribuée à la Bibliothèque nationale de France (BnF) sont intégrés à la sous-action 1 « BnF » de l'action 1 du programme. L'écart entre la subvention effectivement versée (211,44 M€) et le montant inscrit en LFI (214,47 M€) s'explique par l'annulation des crédits placés en réserve de précaution sur cet opérateur.

Par ailleurs, des crédits de fonctionnement ont été versés à la BnF (cf. infra sur les dépenses d'opérations financières pour le détail de l'échéancier de financement) pour 0,48 M€ dans le cadre du projet de création du portail national de l'édition accessible et adaptée qui a démarré en 2023.

Les crédits dédiés à la subvention pour charges de service public attribuée à la Bibliothèque publique d'information (Bpi) sont intégrés à la sous-action 3 « Développement de la lecture et des collections » de l'action 1 du programme. L'écart entre la subvention effectivement versée (7,54 M€ en AE et en CP) et le montant inscrit en LFI (7,66 M€ en AE et en CP) s'explique par l'annulation des crédits placés en réserve de précaution sur cet opérateur.

Les crédits dédiés à la subvention pour charges de service public attribuée au Centre national du livre (CNL) sont intégrés à la sous-action 4 « Édition, librairies et professions du livre » de l'action 1 du programme. L'écart entre la subvention effectivement versée (24,24 M€) et le montant inscrit en LFI (26,57 M€ en AE et CP) s'explique par l'annulation des crédits placés en réserve de précaution sur cet opérateur ainsi que des redéploiements de crédits effectués en cours de gestion.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (43 168 763 € en AE et 36 528 763 € en CP)

En €	AE	CP
Bibliothèque nationale de France (BnF)	29 611 637	29 611 637
Bibliothèque nationale de France (BnF) / Centre de conservation Amiens	0	4 000 000
Bibliothèque publique d'information (Bpi)	767 141	767 141
Centre national du livre (CNL)	77 660	77 660
Maison du dessin de presse	12 181 035	771 175
Portail national du livre accessible et adapté (crédits versés à la BnF)	0	770 000
Plan de numérisation de la presse (crédits versés à la BnF)	531 150	531 150
Total	43 168 763	36 528 763

Les dotations d'investissement pour les trois opérateurs du livre et de la lecture que sont la BnF, la Bpi et le CNL ont fait l'objet de mesures d'annulation en cours de gestion concernant les crédits placés en réserve sur ces dotations, expliquant ainsi l'écart entre les montants LFI et les montants exécutés.

Par ailleurs, des crédits d'investissement ont été versés à la BnF (cf. infra sur les dépenses d'opérations financières pour le détail) pour :

- 4 M€ en CP dans le cadre du projet d'un nouveau centre de conservation et de stockage à Amiens ;
- 0,77 M€ en CP dans le cadre du projet de création du portail national de l'édition accessible et adaptée qui a démarré en 2023 ;
- 0,53 M€ en AE et en CP dans le cadre du plan de numérisation de la presse.

La Maison du dessin de presse : les premiers investissements

L'État a décidé de créer une Maison du dessin de presse, dont l'ouverture est prévue à Paris en 2027. Sa préfiguration scientifique et administrative a été confiée en mai 2022 à M. Philippe Barbat, Conseiller d'État.

Dans le cadre de la convention d'études préalables relative au projet de création de la Maison du dessin de presse du 4 juillet 2022, la DGMIC avait versé en septembre 2022 à l'OPPIC 180 000 € (AE=CP) pour réaliser un audit technique, patrimonial, environnemental et de sûreté du site, mener les études de faisabilité, estimer l'enveloppe prévisionnelle de l'opération et son planning prévisionnel. Un versement complémentaire de 150 000 € (AE=CP) a été effectué en avril 2023 pour permettre à l'OPPIC de réaliser des études complémentaires, une étude de programmation architecturale, fonctionnelle, technique, scénographique et environnementale, les diagnostics et la fiabilisation du planning prévisionnel et de l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.

La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux de réhabilitation en vue de la création de la Maison du dessin de presse du 26 juillet 2023 confie à l'OPPIC le soin de réaliser les études et travaux de réhabilitation du site pour la création de la Maison du dessin de presse. Un avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été adopté en 2025, ayant pour objet de décomposer la tranche optionnelle relative à la réalisation des travaux bâtimentaires en deux tranches optionnelles : une tranche optionnelle 1 relative à la réalisation des travaux bâtimentaires, et une tranche optionnelle 2 relative à la réalisation des travaux scénographiques ; cet avenant a été signé le 6 novembre 2025. L'enveloppe financière de l'opération reste fixée à

15,6 M€ TTC TDC dont 1,69 M€ pour la tranche ferme, 11,91 M€ pour la tranche optionnelle 1 et 2 M€ pour la tranche optionnelle 2.

Les crédits relatifs à la tranche ferme ont été versés à l'OPPIC en 2023 (0,4 M€) et 2024 (1,29 M€). En vue du lancement des travaux, les crédits relatifs à la tranche optionnelle 1 ont été délégués à l'OPPIC en décembre 2025 (11,91 M€ en AE et 0,5 M€ en CP).

Par ailleurs, une somme de 271 175 € a été exécutée pour financer les frais de notaire associés au bail de la future Maison du dessin de presse.

DÉPENSES D'INTERVENTION (19 129 865 € en AE et 19 121 092 € en CP)

Les crédits d'intervention contribuent à la mise en œuvre de la sous-action 03 « Développement de la lecture et des collections », d'une part, et de la sous-action 04 « Édition, librairie et professions du livre », d'autre part.

Ces crédits sont mobilisés aux niveaux central et déconcentré. La consommation des crédits d'intervention en 2025 s'est établie à 19 129 865 € en AE et 19 121 092 € en CP, répartis comme suit :

Synthèse des dépenses d'intervention de l'action 1 « Livre » en €	AE	CP
Sous-action 03 « Développement de la lecture et des collections »	5 896 490	5 896 490
Dont crédits centraux	462 070	462 070
Dont crédits déconcentrés	5 434 420	5 434 420
Sous-action 04 « Édition, librairie et professions du livre »	13 233 375	13 224 602
Dont crédits centraux	8 146 020	8 146 020
Dont crédits déconcentrés	5 087 355	5 078 582
Total	19 129 865	19 121 092

SOUS-ACTION 03 : DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES COLLECTIONS

Crédits centraux (462 070 € en AE et en CP)

Ces crédits ont permis de financer trois types d'actions.

1) Interventions en direction des bibliothèques territoriales (75 650 € en AE et en CP) :

Les crédits centraux alloués aux bibliothèques municipales ou intercommunales pour des acquisitions d'intérêt national, en particulier dans le cas des régions dépourvues de Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques (FRRAB), se sont élevés à 75 650 € en AE et CP en 2025. 113 200 € ont également été alloués en régions dans le cadre du dispositif de soutien aux acquisitions et restaurations patrimoniales en complément de subventions accordées à des acquisitions dans le cadre de FRRAB. Le nombre des demandes de collectivités territoriales qui ont été soutenues est stable (7 en 2025 comme en 2024).

2) Soutien à la conservation et à la diffusion du patrimoine écrit (23 920 € en AE et en CP) :

Ces crédits d'intervention ont été attribués à l'Association française de normalisation (AFNOR), pour ses travaux en matière de normalisation de l'information, de la documentation et de l'archivage pour les bibliothèques.

3) Soutien au développement de la lecture (362 500 € en AE et en CP) :

Ces crédits sont consacrés à la mise en œuvre de programmes ministériels et au soutien d'associations de dimension nationale, ayant vocation à favoriser la diffusion de l'offre et des pratiques de lecture publique, en particulier à

travers la professionnalisation et l'animation du réseau des bibliothèques. Le montant des subventions attribuées varie entre 5 000 € et 75 000 €. Parmi les principales actions ainsi financées en 2025, peuvent être citées :

- l'amélioration de la connaissance des professionnels de la lecture publique en matière d'offre de documentaires audiovisuels mais aussi, plus globalement, la contribution à l'élargissement de l'audience du film documentaire en bibliothèques et à un meilleur signalement des fonds audiovisuels des bibliothèques de lecture publique ;
- l'animation des réseaux de professionnels des bibliothèques, à travers l'association des bibliothécaires de France (ABF), l'Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV) et l'association des bibliothécaires départementaux (ABD) ;
- la valorisation, l'animation et le développement du réseau des maisons d'écrivains, à travers la Fédération des maisons d'écrivains et patrimoines littéraires ;
- le partenariat avec l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB), sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- la coordination du réseau des professionnels du livre et de la lecture dans les territoires, la production et la mise à disposition de ressources et d'informations et le soutien au développement de la lecture dans les services relevant du ministère de la Justice, par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL).

Crédits déconcentrés (5 434 420 € en AE et en CP)

Les crédits d'intervention délégués aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) au titre de la sous-action 3 ont été mobilisés selon les axes définis dans le PAP 2025, parmi lesquels figurent :

- La coopération et structuration interprofessionnelle (3 542 213 €). Il s'agit du soutien des DRAC aux structures régionales pour le livre (SRL) ou Agences régionales pour le livre (ARL), qui sont de véritables centres de ressources et d'accompagnement pour les acteurs de l'économie du livre comme de la lecture publique ;
- Le soutien au patrimoine écrit avec les acquisitions en bibliothèques (479 596 €) ainsi que la conservation et la valorisation des documents patrimoniaux (459 820 €). Ce dernier montant inclut le versement des subventions allouées au titre de l'appel à projets organisé en 2025 dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) pour un total de 324 400 €. Comme les années précédentes, cette opération a été coordonnée et financée au niveau central puis les crédits ont été délégués en cours d'année aux DRAC concernées ;
- L'animation (45 018 €) et la formation des professionnels de la lecture publique ainsi que des actions de formation continue (702 310 €) afin de renforcer l'expertise et la qualification des personnels dans les équipements ;
- Les actions de promotion de la lecture et le soutien aux manifestations (205 463 €).

SOUS-ACTION 04 : ÉDITION, LIBRAIRIE ET PROFESSIONS DU LIVRE

Crédits centraux (8 146 020 € en AE=CP)

L'exécution 2025 a permis de faire face aux différents besoins identifiés dans le PAP, principalement le soutien direct au secteur de l'édition et des librairies, à travers divers organismes au premier rang desquels figurent :

- la Centrale de l'édition, groupement d'intérêt économique, chargé à la fois de favoriser l'exportation à l'étranger des livres en langue française et de permettre l'application dans les DOM de la loi de 1981 sur le prix du livre, grâce à la mutualisation et à la prise en charge partielle ou totale des coûts de transport et d'assurance (4 455 000 €) ;
- le Bureau international de l'édition française (BIEF), devenu « France Livre » en 2025, qui est chargé de faciliter et d'encourager les exportations et les échanges de droits pour les 280 maisons et groupes d'édition française qui en sont membres, par des actions de promotion de la production éditoriale française sur les salons et foires du livre à l'international, par une activité de veille et d'analyse des marchés étrangers et par une mise en réseau des éditeurs français avec leurs homologues étrangers dans le cadre de rencontres professionnelles (2 782 000 €) ;
- le Syndicat de la librairie française (SLF) qui regroupe aujourd'hui près de 700 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées, dont la vente de livres au détail constitue l'activité principale. Au cœur de ses missions figure la défense de la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre qui a permis au marché du livre de se développer grâce à des réseaux de diffusion à la fois denses et variés. La multiplicité des canaux de diffusion permet de garantir la diversité de la création éditoriale en favorisant son accès auprès d'un large public sur l'ensemble du territoire. Le SLF a bénéficié en 2025 d'une subvention de 215 000 € pour mettre en œuvre un programme d'actions visant

notamment à accompagner la modernisation et le développement ainsi que la promotion et le renforcement du travail qualitatif de la librairie indépendante.

- Les autres subventions allouées au secteur de l'édition, des librairies et des professions du livre ont bénéficié principalement au projet FILEAS (150 000 €), à la promotion des actions en faveur des auteurs (150 000 €), à 4 structures soutenues à hauteur de 37 500 € au total (centre de promotion du livre jeunesse, Cité internationale de la bande dessinée, Lettres verticales, Villa Gillet), à EDRLab (100 000 €), à la Société civile des éditeurs de langue française (80 000 €), à l'École de la librairie (50 000 €), à la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse (45 000 €), à l'association de médiation des auteurs et des éditeurs de livres (AMAEL) (30 000 €), au syndicat national des auteurs et compositeurs (20 000 €) et à l'association RELIEF (15 000 €).
- Dans le cadre du protocole pour la mise en œuvre d'une rémunération des séances de dédicaces des auteurs de bande dessinée, le ministère de la culture a également alloué une somme de 37 020 € à la SOFIA chargée du versement des rémunérations à l'ensemble des auteurs et autrices.
- Dans le cadre du partenariat ministère de la culture / Société des gens de lettre portant sur l'organisation du Grand Prix Société des gens de lettres / ministère de la Culture pour l'œuvre de traduction, une subvention de 17 000 € a été versée à la Société des gens de lettres pour la dotation du prix remis au lauréat et son organisation.

Crédits déconcentrés (5 087 355 € en AE et 5 078 582 € en CP)

Les crédits déconcentrés consommés au titre de la sous-action 4 ont principalement permis :

- le soutien aux librairies (1 376 136 €) et aux maisons d'édition (782 775 €) pour leurs projets de création, de modernisation, de développement et de diversification, afin de favoriser le maintien d'un réseau de librairies et d'éditeurs indépendants dans les territoires et contribuer ainsi à l'aménagement culturel du territoire ;
- l'aide aux manifestations littéraires et aux actions de promotion de la littérature qui constituent des lieux privilégiés pour la diffusion des ouvrages, et permettent notamment la rencontre entre les auteurs et le public (1 563 542 € en AE et 1 554 769 € en CP) ;
- le financement de projets dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Jeunes en librairie (1 364 902 €).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le projet de création du portail national de l'édition accessible et adaptée, porté conjointement avec le ministère en charge du handicap, et opéré par la Bibliothèque nationale de France en lien avec l'Institut national des jeunes aveugles (INJA), a démarré en 2023. La contribution du ministère de la Culture à son financement (5 M€ sur la période 2023-2026) et l'échéancier prévisionnel des paiements sont détaillés dans la convention pluriannuelle relative à l'amélioration de l'accès aux livres adaptés et à la construction du portail national de l'édition accessible et adaptée du 14 novembre 2023.

A ce titre, 480 000 € en AE et 1 250 000 € en CP ont été versés à la BnF en 2025, dont 770 000 € en CP en investissement, et 480 000 € en AE = CP en fonctionnement.

Le plan national de numérisation de la presse ancienne a été lancé en 2024. En 2024, 4 394 250 € en AE et en CP ont été versés à la BnF dont 2 600 000 € en investissement et 1 794 250 € en fonctionnement. La BnF a initié la mise en œuvre du plan de numérisation de la presse ancienne, en s'appuyant sur son marché de numérisation existant, par l'acquisition d'équipements techniques et de développements informatiques préalables. Ce plan a fait l'objet d'une baisse de crédits importante en 2025, de sorte que seulement 531 150 € en AE et en CP de crédits d'investissement ont été versés à la BnF en 2025.

Conformément à la recommandation formulée par la Cour dans le cadre de la note d'exécution budgétaire 2019, les crédits dédiés au livre et à lecture dans les différents programmes sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous :

Crédits de l'État pour la politique du livre et de la lecture – 2025

P334 Livre et industries culturelles : Action 1 Livre et lecture			
en M€		Consommation 2025	
Brique de budgétisation		AE	CP
Bibliothèque nationale de France - SCSP		211,44	211,44
Bibliothèque nationale de France - dotation en capital		29,61	33,61
Quadrilatère Richelieu		0,00	0,00
Bibliothèque publique d'information		8,31	8,31
Centre national du livre		24,32	24,32
Maison du dessin de presse		12,18	0,77
Développement de la lecture et des collections		7,46	8,56
dont déconcentrés		5,43	5,43
Édition, librairie et professions du livre		24,12	24,11
dont déconcentrés		5,10	5,09
Total P334 « Livre et lecture »		317,45	311,13
P361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture : « EAC Livre et lecture »			
en M€		Consommation 2025	
Interventions financées sur crédits centraux		AE	CP
Nuits de la lecture et interventions en faveur de la lecture, facteur d'inclusion social - été culturel - crédits délégués au CNL		1,11	1,11
Divers fonctionnement		0,02	0,02
Associations lecture publique - jeunesse - accessibilité - diverses mesures nouvelles en faveur de la lecture		1,04	1,04
Bpi - EAC		0,04	0,04
<i>Sous-total crédits centraux</i>		<i>2,21</i>	<i>2,21</i>
Interventions en DRAC :			
Développement de la lecture – Manifestations		4,99	5,01
Centres de ressources du livre et de la lecture		3,02	3,02
Dispositifs contractuels du livre et de la lecture		7,31	7,31
<i>Sous-total crédits déconcentrés</i>		<i>15,32</i>	<i>15,34</i>
Total P361 « EAC Livre et lecture »		17,53	17,55
P119 Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements :			
DGD « Concours particulier pour les bibliothèques »		AE	CP
Total P119 « DGD bibliothèques »		94,92	94,92
Total budget général		429,90	423,60

ACTION**02 – Industries culturelles**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Industries culturelles		30 441 687 31 698 372	30 441 687 31 698 372		30 441 687 31 776 672	30 441 687 31 776 672

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

Le plan en faveur des industries culturelles et créatives (ICC) s'est vu allouer la somme de 5 565 € en CP sur l'action 5 du programme 363 « Compétitivité » de la mission Plan de relance, au titre des restes à payer sur un engagement pris en 2022. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 5 665 € en CP dans le cadre du soutien à la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones, au titre de la conception d'un Mooc opéré par l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Ce plan ne dispose dorénavant plus de restes à payer.

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 950 083	26 218 174	26 950 083	26 296 473
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		202 787		281 086
Subventions pour charges de service public	26 950 083	26 015 387	26 950 083	26 015 387
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 491 604	5 480 199	3 491 604	5 480 199
Transferts aux entreprises	1 452 813	4 030 437	1 452 813	4 030 437
Transferts aux collectivités territoriales		10 080		10 080
Transferts aux autres collectivités	2 038 791	1 439 682	2 038 791	1 439 682
Total	30 441 687	31 698 372	30 441 687	31 776 672

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (26 218 174 € en AE et 26 296 473 € en CP)**Dépenses de fonctionnement courant (202 787 € en AE et 281 086 € en CP)**

Les crédits de fonctionnement exécutés en 2025 correspondent aux dépenses suivantes :

- 60 672 € en AE et 153 396 € en CP pour la réalisation d'études et l'acquisition de ressources documentaires ;
- 26 860 € en AE et 25 573 € en CP pour l'organisation du forum Entreprendre dans la culture ;
- 64 992 € en AE et 30 800 € en CP pour l'organisation de délégations françaises dans des manifestations internationales de soutien à l'entrepreneuriat culturel ;
- 50 262 € en AE et 71 317 € en CP au titre des actions menées en faveur de la découvrabilité des contenus numériques francophones.

Subventions pour charges de service public (26 015 387 € en AE et en CP)

Ce montant correspond :

- à la subvention pour charge de service public versée au CNM en 2025 pour 25 962 828 €, après annulation des crédits placés en réserve de précaution sur cet opérateur, à hauteur de 987 255 € en AE et en CP ;
- à la participation financière au titre de la protection sociale complémentaire des agents du CNC (52 559 €).

DÉPENSES D'INTERVENTION (5 480 199 € en AE et en CP)**SOUS-ACTION 01 : SOUTIEN DANS LE DOMAINE DE LA MUSIQUE ENREGISTRÉE****Crédits centraux (394 190 € en AE et en CP)**

Les crédits d'intervention exécutés en 2025 pour le soutien à la musique enregistrée correspondent aux dépenses suivantes :

- aides versées aux associations qui concourent à la structuration du secteur, les Allumés du jazz (60 000 €), la Fédération nationale des labels indépendants (70 000 €), la Guilde des artistes de la musique (60 000 €), l'Association des disquaires indépendants (30 000 €) ;
- contribution au financement de différentes manifestations professionnelles de la filière musicale, telles que les Victoires de la musique (75 440 €), le MaMA (52 750 €), le Prix Josephine (20 000 €), le Disquaire Day (20 000 €), festivals Podcasts (6 000 €).

SOUS-ACTION 04 : SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT CULTUREL**Crédits centraux (1 800 084 € en AE et en CP)**

Les crédits d'intervention exécutés en 2025 pour le soutien à l'entrepreneuriat culturel correspondent :

- aux aides attribuées aux lauréats de l'appel à projets sur la découvrabilité des contenus culturels francophones (805 428 €) ;
- aux aides attribuées aux lauréats de l'appel à projets sur les dispositifs d'accompagnement des entrepreneurs culturels (565 001 €) ;
- au financement de l'observatoire européen de l'audiovisuel (364 575 €) ;
- au financement de manifestations internationales de promotion de l'entrepreneuriat culturel français (25 080 €) ;
- au soutien à la Fédération des industries culturelles et créatives (25 000 €) ;
- à la dotation du prix IFCIC remis dans le cadre du Forum entreprendre dans la culture (15 000 €) ;

Crédits déconcentrés (80 000 € en AE et CP)

Les crédits d'intervention exécutés en 2025 en faveur de l'entrepreneuriat culturel correspondent au soutien à l'organisation de 5 déclinaisons régionales du forum Entreprendre dans la culture.

SOUS-ACTION 05 : CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE**Crédits centraux (3 205 925 € en AE et CP)**

Outre le versement de la subvention pour charges de service public imputée sur les dépenses de fonctionnement, le CNM a reçu deux versements complémentaires. Le premier de 5 925 € en AE et CP au titre du financement de la prolongation de la mission de création d'un réseau national de disquaires indépendants confiée par le ministère à l'établissement en 2024, et le second de 3 200 000 € en AE et en CP afin d'opérer une compensation partielle du coût lié à l'organisation de la « France Music Week », coût assumé par le CNM.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	10 000	10 000				
Transferts	10 000	10 000				
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	150 000	150 000				
Transferts	150 000	150 000				
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)	268 205 581	248 665 581	245 804 969	249 804 969	242 062 017	246 832 017
Subventions pour charges de service public	211 683 944	211 683 944	214 469 903	214 469 903	211 919 230	211 919 230
Dotations en fonds propres					531 150	
Subventions d'investissement	56 521 637	36 981 637	31 335 066	35 335 066	29 611 637	34 912 787
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)	8 460 273	10 112 940	8 478 009	8 478 009	8 312 408	8 312 408
Subventions pour charges de service public	7 693 132	9 345 799	7 666 220	7 666 220	7 545 267	7 545 267
Subventions d'investissement	767 141	767 141	811 789	811 789	767 141	767 141
CNM - Centre national de la musique (P334)	26 965 083	26 965 083	26 950 083	26 950 083	29 168 753	29 168 753
Subventions pour charges de service public	26 950 083	26 950 083	26 950 083	26 950 083	25 962 828	25 962 828
Transferts	15 000	15 000			3 205 925	3 205 925
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	10 000	10 000			10 000	10 000
Transferts	10 000	10 000			10 000	10 000
CNL - Centre national du livre (P334)	27 558 012	27 558 012	26 652 606	26 652 606	24 322 614	24 322 614
Subventions pour charges de service public	27 480 352	27 480 352	26 570 426	26 570 426	24 244 954	24 244 954
Subventions d'investissement	77 660	77 660	82 180	82 180	77 660	77 660
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)					52 559	52 559
Subventions pour charges de service public					52 559	52 559
Universités et assimilés (P150)	423 255	423 255			469 740	469 740
Transferts	423 255	423 255			469 740	469 740
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	40 000	40 000			40 000	40 000
Transferts	40 000	40 000			40 000	40 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	60 000	60 000			61 300	61 300
Transferts	60 000	60 000			61 300	61 300
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	71 568	71 568			55 000	55 000
Transferts	71 568	71 568			55 000	55 000
Total	331 953 772	314 066 439	307 885 667	311 885 667	304 554 391	309 324 391
Total des subventions pour charges de service public	273 807 511	275 460 178	275 656 632	275 656 632	269 724 838	269 724 838
Total des dotations en fonds propres					531 150	
Total des transferts	779 823	779 823			3 841 965	3 841 965
Total des subventions d'investissement	57 366 438	37 826 438	32 229 035	36 229 035	30 456 438	35 757 588

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

Le versement de 10 000 € en faveur de l'ENSA Normandie a été effectué dans le cadre de l'appel à projets « soutien aux dispositifs d'accompagnement pour la Culture ».

Le versement de 52 559 € au CNC correspond au financement de la protection sociale complémentaire des agents du CNC.

Le versement de 40 000 € en faveur de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) a été effectué dans le cadre du soutien à la formation au diplôme de conservateur de bibliothèques.

Le versement de 61 300 € en faveur de communautés d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur a été effectué dans le cadre de la formation des personnels des bibliothèques.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
BnF - Bibliothèque nationale de France	0 0 0	2 131 2 202 2 121	15 13 14	0 0 0	0 13 0	0 0 0
BPI - Bibliothèque publique d'information	196 206 194	54 60 40	5 1 6	0 0 0	1 1 3	0 0 0
CNM - Centre national de la musique	0 0 0	119 121 120	10 10 13	0 0 0	10 0 13	0 0 0
CNL - Centre national du livre	2 2 2	63 63 63	3 3 3	0 3 0	3 0 3	0 0 0
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	0 0 0	460 450 459	12 0 13	0 0 0	6 0 0	0 0 0
Cinémathèque française	0 0 0	206 213 207	4 0 0	0 0 0	4 0 0	0 0 0
Total	198 208 196	3 033 3 109 3 010	49 27 49	0 3 0	24 14 19	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	3 109	3 010

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	-20	-36

FISCALITE AFFECTEE AUX OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
BnF - Bibliothèque nationale de France	0	0	0
BPI - Bibliothèque publique d'information	0	427 800	0
CNM - Centre national de la musique	66 922 600	66 000 000	80 497 302
CNL - Centre national du livre	0	0	0
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée	838 916 606	797 470 000	937 139 662
Cinémathèque française	0	0	0
Total	905 839 206	863 897 800	1 017 636 964

Opérateurs

OPÉRATEUR

BnF - Bibliothèque nationale de France

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022/2026, trois grands projets irriguent les orientations stratégiques portées par la BnF : la réouverture du site Richelieu, la préparation du déploiement du dépôt légal numérique et la création d'un nouveau pôle de conservation à Amiens.

Berceau historique de la BnF, le site Richelieu a bénéficié d'un projet de rénovation totale achevé en 2022, avec une ambition de modernité et d'ouverture plus large au public. En complément des salles de lecture Recherche, le public accède désormais à la salle Ovale, joyau architectural entièrement restauré, à la fois salle de lecture et lieu de visite et de découverte, en accès libre et gratuit. Le nouveau musée de la BnF dévoile près de 900 œuvres représentatives de la richesse des fonds de la Bibliothèque. Les très bons niveaux de fréquentation du site Richelieu continuent de démontrer la pertinence de ce projet (près de 699 000 lecteurs et visiteurs en 2025, ce qui représente une progression de près de 3 % par rapport à 2024). Plus généralement, en 2025, l'ensemble des sites de la BnF a accueilli plus de 1 900 000 visites (salles de lecture, musée, expositions, manifestations : +14 % par rapport à 2024). La BnF enregistre ainsi un nouveau record historique de fréquentation, avec près de 250 000 visites de plus que l'année précédente. Par ailleurs, 2025 a été marquée par une très bonne dynamique des usages distants, avec 48 millions de visites sur les sites de la BnF, Gallica et *Retronews*, dont 26 millions pour les seuls Gallica et *Retronews*.

La mise en œuvre progressive de la collecte de documents nativement numériques permettra la continuité du dépôt légal, mission première de la BnF et socle historique de l'enrichissement des collections patrimoniales nationales. Après plusieurs années d'expérimentation, la loi n° 2021-1901 du 30 décembre 2021 « visant à améliorer l'économie du livre et à renforcer l'équité entre ses acteurs » est venue renforcer le cadre juridique de son action. Elle instaure en effet le dépôt légal des documents numériques. Dans l'attente de la publication du décret d'application, prévue pour la fin de l'année 2026, la BnF continue de procéder, sur la base de conventions, à des expérimentations avec des déposants volontaires (pour le livre numérique, la presse et la musique). L'année 2025 a par ailleurs été mise à profit par le ministère de la Culture et la BnF pour réaliser une large concertation avec les organisations professionnelles de différents secteurs concernés par le futur décret (presse, livre, son, multimédia et partitions).

La construction d'ici à 2029 à Amiens d'un nouveau centre de conservation incluant la création d'un conservatoire national de la presse constitue le troisième grand projet du COP. A ce stade, le calendrier prévisionnel du projet est tenu. Après passage en Commission ministérielle des projets immobiliers (CMPI), la BnF et l'OPPIC ont, avec l'aval des tutelles, validé la phase d'avant-projet définitif (APD) fin octobre 2025 et notifié le marché d'intralogistique le 24 novembre 2025. L'année 2025 a également été consacrée à la rédaction du dossier de permis de construire et du dossier ICPE (« Installations classées pour la protection de l'environnement »). Dans le cadre de ce projet, la BnF a engagé un travail important sur les collections, notamment de presse. Les préoccupations de sauvegarde de ces documents fragiles nécessitent leur numérisation rapide et leur conservation au sein du futur pôle de conservation. La presse est également au cœur de la relation de la BnF avec ses publics (actions de valorisation, d'éducation artistique et culturelle et d'éducation aux médias, adaptation des outils numériques de recherche et de fouille des articles).

Gouvernance et pilotage stratégique

Le président de l'établissement, Gilles Pécout, a pris ses fonctions le 18 avril 2024.

Le quatrième contrat de performance 2022/2026 (COP) de la BnF a été approuvé lors du conseil d'administration du 30 juin 2022.

Les axes stratégiques du COP s'organisent autour de quatre grands enjeux :

- Amplifier le partage avec tous les publics d'un patrimoine exceptionnel et vivant ;
- Enrichir la collecte et la préservation des collections pour garantir, à l'heure du numérique, la constitution d'une mémoire commune ;
- Renforcer les coopérations avec les réseaux professionnels en partageant les expertises, outils et moyens de la BnF ;
- S'appuyer sur un modèle de gestion responsable pour remplir efficacement ces missions.

Ces axes sont déclinés par objectifs, indicateurs et leviers d'actions.

Le COP met par ailleurs l'accent sur les grands projets qui jalonnent la période (la réouverture de Richelieu, le dépôt légal numérique et le Pôle de conservation à Amiens) ainsi que sur quatre priorités transversales (les collections de presse, les territoires, l'intelligence artificielle, la responsabilité sociétale des organisations). Le futur COP 2027/2030 sera élaboré au cours de l'année 2026.

Le prochain schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a fait l'objet de travaux soutenus en 2025, en vue d'une phase de validation et d'une approbation formelle d'ici fin 2026.

L'établissement dispose d'un plan d'action achats (PAA) et d'un schéma promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) adopté par le conseil d'administration de décembre 2025.

La cartographie des risques et le plan d'actions en matière de contrôle interne financier font l'objet d'une actualisation régulière présentée à l'organe délibérant.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		2				8
Transferts		2				8
P175 – Patrimoines	17	17			24	24
Subventions d'investissement	17	17			24	24
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					7	7
Transferts					7	7
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	86	79			23	23
Transferts	86	79			23	23
P334 – Livre et industries culturelles	268 206	248 666	245 805	249 805	242 062	246 832
Subventions pour charges de service public	211 684	211 684	214 470	214 470	211 919	211 919
Dotations en fonds propres					531	
Subventions d'investissement	56 522	36 982	31 335	35 335	29 612	34 913

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P157 – Handicap et dépendance	1 045	1 045			1 295	1 295
Subventions pour charges de service public	1 045	1 045			1 295	1 295
P147 – Politique de la ville	43	43			50	50
Transferts	43	43			50	50
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	625	625				
Subventions d'investissement	625	625				
P349 – Transformation publique	464	464				
Subventions d'investissement	464	464				
Total	270 486	250 941	245 805	249 805	243 461	248 238

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

La subvention pour charges de service public (SCSP), fixée en LFI pour 2025 à 214,5 M€, a connu une hausse en LFI 2025 par rapport à la LFI 2024 (+2,9 M€) :

- Entre la LFI 2024 (211,5 M€) et le PLF 2025 (216,3 M€), la SCSP a augmenté de 4,8 M€ ;
- Entre le PLF 2025 et la LFI 2025, elle a fait l'objet d'une diminution au titre de la contribution à la maîtrise des finances publiques de -1,9 M€.

Nette de gel, la SCSP a augmenté de 2,8 M€ par rapport à la dotation initiale 2024.

Un redéploiement de crédits en faveur de la BnF est intervenu dès le début de gestion (0,7 M€).

En fin de gestion 2025, l'établissement a bénéficié d'un complément de subvention (**0,27 M€**) afin de financer la protection sociale complémentaire (0,24 M€), des mesures de resoclage du régime indemnitaire des attachés (14 k€) et le parcours permanent et les rotations des collections de la Maison du dessin de presse (20 k€).

Les crédits de fonctionnement versés en 2025 sur le P334 intègrent par ailleurs +0,5 M€ au titre du plan national de numérisation de la presse ancienne.

La subvention pour charges d'investissement (SCI) a été reconduite en 2025. Elle intègre :

- une subvention d'investissement courant d'un montant de 29,6 M€ (en AE=CP) ;
- et une subvention spécifique d'un montant de 4 M€ en CP pour le financement du Centre de conservation de la presse d'Amiens.

En outre, la BnF a reçu en 2025 :

- 24 k€ en AE=CP du programme 175 du ministère de la Culture, au titre du fonds du patrimoine, pour l'acquisition de dessins à l'occasion de la vente organisée par Thierry de Maigret « *Pierre Léonard Fontaine et son époque, dessins inédits* » ;
- 23 k€ en AE=CP du programme 224 du ministère de la Culture, au titre d'un programme de recherche mené conjointement par la BnF et le Comité d'histoire du ministère de la Culture ;
- 7 k€ en AE=CP du programme 361 du ministère de la Culture au titre d'une bourse de recherche sur les femmes de théâtre.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	168 650	153 059 32 937	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	214 059 214 059	212 356 212 356
Fonctionnement autre que les charges de personnel	114 693	126 803	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 535	422
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	53 100	55 217	Revenus d'activité et autres produits	65 192	69 613
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	53 100	55 175	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	50 100	16 344
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		42	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		123
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		40 097
Total des charges	283 344	279 862	Total des produits	280 786	282 391
Résultat : bénéfice		2 529	Résultat : perte	2 558	
Total : équilibre du CR	283 344	282 391	Total : équilibre du CR	283 344	282 391

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	443	1 182
Investissements	46 779	38 606	Financement de l'actif par l'État	36 348	34 582
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	7 135	4 652
			Autres ressources	2 854	131
Remboursement des dettes financières		12	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	46 779	38 617	Total des ressources	46 779	40 546
Augmentation du fonds de roulement		1 929	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Le résultat comptable est bénéficiaire à +2,53 M€ (contre un déficit de -2,5 M€ en BI 25). La capacité d'autofinancement s'améliore (1,18 M€, en amélioration de 0,8 M€ par rapport au BI 25).

Un apport au fonds de roulement est constaté (+1,9 M€ contre une stabilité en BI 25).

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
65 894	52 631	70 332

La trésorerie s'établit à 70,33 M€, en forte progression (+17,7 M€) par rapport au BI 2025, ce qui s'explique notamment par le cycle de vie des grands projets. Par rapport à 2024, la progression de la trésorerie de 4,4 M€ (65,89 M€) s'explique principalement par le versement en 2025 de 3,5 M€ de subventions, dont 2,5 M€ au titre du Portail national de l'édition adaptée et 0,5 M€ au titre du plan de numérisation de la presse.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	168 650	168 650	166 129	166 129
Fonctionnement	61 589	61 593	59 359	57 904
Intervention	0	0	0	0
Investissement	60 993	46 779	42 466	38 022
Total des dépenses AE (A) CP (B)	291 232	277 022	267 953	262 055
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	32 937	32 937

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	255 737	254 523
Subvention pour charges de service public	212 262	211 439
Subvention pour charges d'investissement	29 612	29 612
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	13 863	13 472
Recettes fléchées	21 286	10 135
Subvention pour charges d'investissement fléchée	3 780	4 000
Financements de l'État fléchés	4 753	1 298
Autres financements publics fléchés	8 670	729
Recettes propres fléchées	4 082	4 108
Total des recettes (C)	277 022	264 657
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 603
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Diffusion valorisation	55 157 54 332	7 142 6 707	7 772 6 780	0 0	0 0	6 442 4 487	6 354 3 937	68 740 65 526	69 282 65 049
Fonctions support	35 554 35 023	37 499 37 312	37 679 35 403	0 0	0 0	3 349 3 003	4 213 4 196	76 402 75 338	77 446 74 621
Patrimoine collection	75 579 74 450	7 582 7 211	7 735 7 298	0 0	0 0	13 624 10 090	15 186 13 271	96 786 91 751	98 501 95 019
Patrimoine Immobilier	2 360 2 324	9 366 8 129	8 408 8 424	0 0	0 0	37 578 24 885	21 026 16 618	49 304 35 339	31 794 27 366
Total	168 650 166 129	61 589 59 359	61 593 57 904	0 0	0 0	60 993 42 466	46 779 38 022	291 232 267 953	277 023 262 055

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 800	368
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 800	368
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	4 438
Abondement de la trésorerie fléchée	1 941	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	9 050
Total des besoins	1 800	4 806

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 603
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	2 203
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 806
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 800	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	141	4 612
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 600	0
Total des financements	1 800	4 806

* Voté

Le solde budgétaire est excédentaire : +2,6 M€ (en amélioration de +2,6 M€ par rapport au BI 25), sous l'effet d'une subvention complémentaire versée en fin de gestion par le ministère de la culture (0,27 M€), d'économies (notamment sur les fluides : -1,6 M€ par rapport au BI 2025) et des décalages de dépenses.

Les dépenses de personnel exécutées en 2025 s'élèvent à 166,13 M€, soit 99,5 % des prévisions de dépenses. Les dépenses de personnel augmentent de 3 M€ par rapport à 2024 en raison de causes exogènes à l'établissement (hausse des cotisations patronales, réforme de la protection sociale complémentaire, augmentation du coût des abonnements collectifs) et de facteurs plus structurels (hausse du GVT, hausse du CIA...).

Les dépenses de fonctionnement apparaissent en baisse par rapport au BI 25 (-2,23 M€ en AE et -3,69 M€ en CP). Ces variations s'expliquent notamment par des dépenses de fluides moins importantes que les prévisions initiales, des projets fléchés qui font l'objet de décalages et des économies ou décalages sur divers postes de dépenses non fléchés.

Les dépenses d'investissement apparaissent en diminution de -18,53 M€ en AE et de -8,76 M€ en CP par rapport au BI 25. Les sous-exécutions constatées correspondent **essentiellement à des décalages de dépenses fléchées** liés à la vie des projets (-16,2 M€ en AE et -6 M€ en CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 146	2 215	2 135
– sous plafond	2 131	2 202	2 121
– hors plafond	15	13	14
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		13	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le nombre d'équivalents temps plein travaillés (ETPT) en fin d'exercice s'établit à 2 135 ETPT, dont 14 ETPT hors plafond.

Le schéma d'emploi de la BnF au 31 décembre 2025 est négatif et s'élève à -27,7 ETP.

OPÉRATEUR

BPI - Bibliothèque publique d'information

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 a été dominée par le déménagement temporaire de la Bpi du Centre Pompidou vers le bâtiment Lumière (12^e arrdt de Paris), opération structurante qui a profondément reconfiguré l'organisation et les modalités d'action de l'établissement.

Le relogement a donc constitué un chantier prioritaire de l'établissement, conjuguant transfert de 7,76 km² de collections, réimplantation complète des fonds et continuité du service public. La désélection de 17 % des collections a été rendue nécessaire par la capacité d'accueil du bâtiment Lumière, inférieure à celle des espaces précédents de la Bpi ; elle a permis d'actualiser l'offre documentaire et d'améliorer sa lisibilité dans les nouveaux espaces. Cette recomposition a soutenu une ambition renouvelée en matière d'accueil, d'accessibilité et de qualité des parcours usagers, malgré une fréquentation temporairement affectée.

Parallèlement, la programmation culturelle a été maintenue à un niveau élevé, grâce à un redéploiement des formats et des partenariats, notamment autour des festivals Effractions, Press Start et Cinéma du réel. La transformation a également été numérique, avec l'enrichissement des ressources en ligne, le lancement d'une application mobile et le développement de nouveaux formats éditoriaux. Ces évolutions ont été accompagnées par une politique active de ressources humaines, centrée sur la formation des agents et des 40 cadres de la Bpi, l'accompagnement au changement et la cohésion des équipes.

Ainsi, 2025 apparaît comme une année de transition qui revêt une importance stratégique, alliant adaptation opérationnelle, modernisation des services et réaffirmation des missions nationales.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2025 a été une année très soutenue pour les équipes de la Bpi. L'opération de relogement a constitué un très grand défi organisationnel, logistique et technique.

Le chantier de désherbage des collections a permis de rationaliser le fonds documentaire et ainsi d'intégrer ce lieu d'une dimension plus modeste. Parallèlement, la préparation de la rénovation du Centre Pompidou, intégrant la restructuration de la Bpi, se poursuit avec le choix de l'équipe d'architectes Moreau - Kusunoki - Escobedo, la validation de l'APD et le dépôt du permis de construire en novembre 2025.

L'année 2025 a aussi marqué une étape de renouvellement important de l'équipe de direction de l'établissement, avec l'arrivée en avril du secrétaire général Pascal Le Roy, et le 1^{er} juillet du directeur général adjoint David-Georges Picard, précédant le départ le 31 décembre de la directrice Christine Carrier.

L'établissement dispose à présent d'une occasion majeure de formaliser sa trajectoire, avec la perspective d'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performance, puis d'un projet scientifique, culturel, éducatif et social, en lien avec le projet Pompidou 2030. La mise en place de ces cadres stratégiques clarifiera les priorités, renforcera la coordination entre services et améliorera la visibilité à moyen et long terme. Elle favorisera également l'alignement avec les tutelles et la cohérence des actions à l'ensemble des niveaux de l'organisation.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	112	112			36	36
Subventions pour charges de service public	112	112			36	36
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	19	19				19
Transferts	19	19				19
P334 – Livre et industries culturelles	8 460	10 113	8 478	8 478	8 312	8 312
Subventions pour charges de service public	7 693	9 346	7 666	7 666	7 545	7 545
Subventions d'investissement	767	767	812	812	767	767
Total	8 591	10 244	8 478	8 478	8 348	8 368

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Entre la LFI 2024 et la LFI 2025, la subvention pour charges de service public de la Bpi a été reconduite (7,66 M€).

La subvention pour charge d'investissement a également été reconduite (0,81 M€).

En exécution, sur le programme 334, **l'écart de 0,121 M€** en subvention pour charge de service public (SCSP) entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- l'annulation de 269 784 € par le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits, soit le montant des crédits placés en réserve de précaution sur la SCSP de la Bpi ;
- le versement en fin de gestion de 8 831 € pour le financement de la PSC ;
- le versement de 140 k€ pour le financement en janvier 2026 d'une étude sur les usages et les usagers des bibliothèques territoriales, dans la continuité des recommandations des États généraux de la lecture pour la jeunesse.

En investissement, l'écart de 44,6 k€ entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par l'annulation de ces crédits initialement placés en réserve de précaution.

Par ailleurs, le ministère de la culture a accompagné la Bpi dans le cadre de ses actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle hors les murs et d'éducation à l'image, à hauteur de 36 k€ (programme 361).

Enfin, 19 k€ en CP ont été versés depuis le P224 pour des dépenses au titre du financement des référentiels de la culture et de la découvrabilité des contenus.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 902	2 584	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	7 418 7 418	7 624 7 624
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 299	9 343	Fiscalité affectée	428	
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		434
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	800 800	942 938 4	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	202 400	888 421
Total des charges	12 201	11 927	Total des produits	8 048	8 946
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	4 154	2 981
Total : équilibre du CR	12 201	11 927	Total : équilibre du CR	12 201	11 927

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	3 754	2 460	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 529	2 787	Financement de l'actif par l'État	767	767
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 282	5 247	Total des ressources	767	767
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 515	4 479

* Voté

Le résultat négatif de l'année 2025 (-2,98 M€) s'explique par l'augmentation des charges liée à l'installation de la bibliothèque sur le site Lumière.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
24 503	16 903	25 650

Sur les 25,6 M€ de trésorerie constatée, 23,9 M€ sont fléchés sur les projets immobiliers de la Bpi (projet de rénovation de la bibliothèque et financement des loyers du lieu provisoire).

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 902	2 902	2 769	2 769
Fonctionnement	5 051	9 259	4 598	8 971
Intervention	0	0	0	0
Investissement	804	1 529	1 516	2 818
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 757	13 690	8 883	14 558
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	8 389	15 279
Subvention pour charges de service public	7 398	7 526
Subvention pour charges d'investissement	767	767
Autres financements de l'État	20	73
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	2	12
Recettes propres	202	6 900
Recettes fléchées	426	435
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	19
Autres financements publics fléchés	426	416
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	8 815	15 714
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 157
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	4 875	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des publics	0	332	332	0	0	187	187	519	519
	0	317	331	0	0	42	42	359	373
Coopération	0	292	285	0	0	119	119	411	404
	0	268	241	0	0	128	128	396	369
Offre documentaire	0	1 744	1 744	0	0	100	100	1 843	1 843
	0	1 579	1 595	0	0	87	97	1 666	1 692
Support	2 656	1 939	6 139	0	0	386	1 111	4 981	9 906
	2 509	1 563	5 943	0	0	1 242	2 532	5 314	10 984

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Valorisation de l'offre documentaire	246 260	745 872	760 862	0 0	0 0	12 17	12 19	1 003 1 148	1 018 1 140
Total	2 902 2 769	5 051 4 598	9 259 8 971	0 0	0 0	804 1 516	1 529 2 818	8 757 8 883	13 690 14 558

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 875	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	285
Autres décaissements non budgétaires	0	-232
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 875	53
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 147
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 147
Total des besoins	4 875	1 200

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 157
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	2
Autres encaissements non budgétaires	0	41
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 200
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 875	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 875	0
Total des financements	4 875	1 200

* Voté

L'excédent budgétaire à l'issue de l'exercice 2025 s'élève à 1,15 M€. Ce solde budgétaire positif s'explique principalement par l'encaissement des crédits OPPIC destinés à financer le projet Bpi 2030 (6,5 M€) et le décaissement sur fonds de roulement des crédits alloués au bail (4,2 M€).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 2,76 M€ en AE = CP. Le taux de consommation apparaît en légère diminution par rapport au CF 2024 du fait principalement de l'arrêt de recrutement des agents de rangement, d'accueil et de bulletinage en raison de l'opération de relogement.

Les dépenses de fonctionnement, soit 4,6 M€ en AE et 8,9 M€ en CP, sont en hausse respective de 0,27 M€ en AE et +4,74 M€ en CP par rapport au CF 24. Les taux de consommation sont également en hausse, à 91 % en AE et 96 % en CP. Cette augmentation s'explique par les premiers décaissements du bail sur le site Lumière.

L'enveloppe d'investissement (1,5 M€ en AE et 2,8 M€ en CP) est exécutée à hauteur de 188 % en AE et 184 % en CP par rapport au BI 2025. Cette sur-exécution est à apprécier au regard des budgets rectificatifs 2025 qui avaient ajusté le niveau des dépenses d'investissement en raison du report sur la gestion 2025 de dépenses non décaissées constatées en CF 24. Ainsi, par rapport au budget rectificatif n° 2, les taux de consommation sont de 90 % en AE et de 85 % en CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	59	61	46
– sous plafond	54	60	40
– hors plafond	5	1	6
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	1	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	196	206	194
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	196	206	194
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, le nombre d'équivalents temps plein travaillés (ETPT) s'établit à 39,94 ETPT pour le plafond relevant du titre 3 de la Bpi (60 ETPT autorisés en LFI 25). On compte également 6 emplois hors plafond, dont 3 apprentis.

Le schéma d'emploi est de +2,6 ETP.

OPÉRATEUR

CNM - Centre national de la musique

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Les premières années d'existence du Centre national de la musique (CNM), créé le 1^{er} janvier 2020, ont été marquées par une extrême mobilisation pour secourir l'ensemble des structures de la filière musicale, massivement frappées par la crise sanitaire. En parallèle de cette mobilisation, l'établissement a poursuivi sa structuration administrative, en mettant en œuvre la fusion des cinq entités d'intérêt général dont il est né : Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV), Bureau Export de la musique française (Burex), Fonds pour la Création Musicale (FCM), Club action des labels et des disquaires indépendants français (CALIF), Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA). En 2025 est entré en vigueur le nouveau règlement général des aides du CNM, adopté fin 2024 au terme d'une année de chantier concerté avec la filière de refonte de ses dispositifs d'intervention, et dont une première évaluation sera établie en 2026.

L'année 2025 se caractérise par la première année du mandat de Jean-Baptiste Gourdin, nommé président du CNM par un décret en date du 5 février 2025, à compter du 10 février 2025, et de Bérénice Ravache en tant que directrice générale déléguée à compter du 20 février 2025. Ils succèdent respectivement à Jean-Philippe Thiellay et Romain Laleix qui assuraient la direction de l'établissement depuis sa création. Sous l'impulsion du nouveau président du CNM a été lancé un chantier de refonte de la gouvernance de l'établissement, dans la continuité des recommandations de la Cour des comptes, lequel devrait aboutir en 2026. L'année 2025 a également été marquée par la première édition de la France Music Week, née de la volonté du président de la République d'accueillir en France un événement de portée internationale, avec pour ambition de replacer la France sur la carte de la musique mondiale et valoriser la création musicale française, dont l'organisation a été confiée par la ministre de la Culture au CNM.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le décret n° 2019-1445 du 24 décembre 2019 relatif au Centre national de la musique précise la composition et les attributions du conseil d'administration (CA) de l'établissement et lui adjoint un conseil professionnel (CP) dont la vocation est de représenter la filière musicale.

Le CA comprend 25 membres, outre le président de l'établissement : sept représentants de l'État, cinq dirigeants d'établissements publics nationaux, six personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la culture, cinq représentants d'organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et deux représentants élus par le personnel permanent de l'établissement. Il règle par ses délibérations les affaires de l'établissement.

Le CP comporte 40 membres représentants des organisations directement concernées par l'action de l'établissement. Il émet un avis consultatif préalable à l'examen par le CA de certains projets de délibération, et peut également examiner toute question intéressant l'évolution du secteur ou l'activité de l'établissement, organiser des groupes de travail aux fins d'éclairer le CA, au titre de son expertise sectorielle et professionnelle ou formuler toutes recommandations utiles au CA.

La composition et les prérogatives de ces deux instances ont vocation à évoluer dans le courant de l'année 2026 compte tenu du chantier en cours de refonte de la gouvernance de l'établissement.

S'agissant du COP 2024-2028, de nouveaux indicateurs relatifs au soutien financier du CNM à la filière musicale lui ont été ajoutés, compte tenu de l'achèvement de la réforme des dispositifs d'aide de l'établissement menée en 2024. Par ailleurs, un troisième objectif de performance a été ajouté au PAP 2026 du programme budgétaire 334 en matière de soutien du CNM à l'industrie musicale, assorti de deux indicateurs de performance, respectivement liés au soutien financier et au soutien non financier du CNM à la filière musicale et des variétés.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	300	300			600	600
Transferts	300	300			600	600
P131 – Création	473	473			445	445
Transferts	473	473			445	445
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	135	135				
Transferts	135	135				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P334 – Livre et industries culturelles	26 965	26 965	26 950	26 950	29 169	29 169
Subventions pour charges de service public	26 950	26 950	26 950	26 950	25 963	25 963
Transferts	15	15			3 206	3 206
Total	27 873	27 873	26 950	26 950	30 214	30 214

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 334, la dotation budgétaire 2025 du CNM connaît un écart par rapport aux crédits prévus en LFI 2025 et notifiés à l'établissement en début d'année en raison :

- de l'annulation de 987 255 € par le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits, soit le montant des crédits placés en réserve de précaution sur la SCSP du CNM ;
- d'un versement complémentaire de 5 925 € au titre du financement de la prolongation de la mission d'accompagnement à la structuration d'un réseau national de disquaires indépendants ;
- d'un versement complémentaire de 3 200 000 € au titre du remboursement des dépenses engagées par l'établissement pour l'organisation de la France Music Week.

Le CNM a par ailleurs bénéficié :

- d'un transfert de 445 k€ du programme 131 du ministère de la culture, correspondant au montant versé par les DRAC au CNM au titre du financement de l'action territoriale en 2025 ;
- d'un transfert de 600 k€ du programme 185 du ministère en charge des affaires étrangères, au titre de son soutien pour les années 2025 et 2026.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	10 230	9 438	Subventions de l'État	26 525	25 969
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	220	259	– subventions pour charges de service public	26 525	25 969
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 600	19 776	Fiscalité affectée	66 000	80 497
Intervention (le cas échéant)	117 839	95 542	Autres subventions	1 830	4 269
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	17 500	7 062	Revenus d'activité et autres produits	4 750	3 898
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	17 500	7 062	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	136 669	124 756	Total des produits	99 105	114 633
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	37 564	10 123
Total : équilibre du CR	136 669	124 756	Total : équilibre du CR	136 669	124 756

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	20 064	3 061	Capacité d'autofinancement		
Investissements	500	63	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		-4 621
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	20 564	3 124	Total des ressources		-4 621
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	20 564	7 745

* Voté

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
110 497	75 767	104 826

La trésorerie est en baisse compte tenu des décaissements attendus sur le Plan lieux, dont les recettes ont été encaissées en 2023 tandis que d'importants décaissements ont eu lieu en 2025 (12,7 M€ en AE et 9,5 M€ en CP).

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 230	10 230	10 126	10 126
Fonctionnement	8 600	8 600	12 169	12 204
Intervention	117 839	117 839	95 456	95 697
Investissement	910	910	257	521
Total des dépenses AE (A) CP (B)	137 579	137 579	118 009	118 548
dont contributions employeur au CAS pensions	220	220	259	259

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	96 700	114 636
Subvention pour charges de service public	25 650	25 969
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	300	600
Fiscalité affectée	66 000	82 228
Autres financements publics	30	120
Recettes propres	4 720	5 719
Recettes fléchées	2 405	5 489
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	575	3 715
Autres financements publics fléchés	1 800	1 529
Recettes propres fléchées	30	245
Total des recettes (C)	99 105	120 125
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 577
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	38 474	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Accompagnement financier de la filière	3 172 4 212	0 0	0 0	117 839 95 456	117 839 95 697	0 0	0 0	121 011 99 668	121 011 99 910
Accompagnement non financier de la filière	3 172 2 197	2 210 6 494	2 210 6 494	0 0	0 0	0 0	0 0	5 382 8 691	5 382 8 691
Edition	0 0	140 86	140 97	0 0	0 0	0 0	0 0	140 86	140 97
Formation	714 689	377 275	377 294	0 0	0 0	0 0	0 0	1 091 963	1 091 982

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Local commercial	0 0	220 125	220 122	0 0	0 0	65 36	65 197	285 162	285 319
Partenariat	0 0	430 355	430 413	0 0	0 0	0 0	0 0	430 355	430 413
Support	3 172 3 028	5 223 4 834	5 223 4 783	0 0	0 0	845 221	845 324	9 240 8 083	9 240 8 135
Total	10 230 10 126	8 600 12 169	8 600 12 204	117 839 95 456	117 839 95 697	910 257	910 521	137 579 118 009	137 579 118 548

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	38 474	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	9 500	9 706
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	47 974	9 706
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	47 974	9 706

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 577
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	200	103
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	15 000	2 152
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	15 200	3 832
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	32 774	5 874
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 224	1 339
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	30 549	4 535
Total des financements	47 974	9 706

* Voté

Autorisations budgétaires

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est liée à la prise en charge par le CNM des dépenses liées à l'organisation de la France Music Week (4,8 M€). En neutralisant les dépenses de cette opération exceptionnelle, les dépenses de fonctionnement du CNM s'élèvent en 2025 à 7,4 M€, en économie de 1,2 M€ par rapport au prévisionnel initial de 8,6 M€.

Le solde budgétaire, prévu en déficit au budget initial pour 2025, s'améliore en fin de gestion 2025 pour atteindre 1,78 M€, soit +7 M€ par rapport au budget rectificatif n° 3 pour 2025. Cet écart s'explique notamment par le dépassement de l'exécution des recettes de +5,8 M€ par rapport à la prévision du BR3, lié au fort dynamisme de la fiscalité affectée. Ce solde budgétaire excédentaire constitue toutefois un résultat artificiel compte tenu du reversement au budget général de l'État de la part écrêtée des recettes de la taxe sur la billetterie des spectacles vivants musicaux et de variétés (5,74 M€) au titre de 2024, ce décaissement n'étant pas enregistré en comptabilité budgétaire du fait qu'il n'a pas consommé de crédits de paiement budgétaires. En neutralisant ces 5,74 M€, le solde budgétaire ajusté est déficitaire à hauteur de -3,94 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	129	131	133
– sous plafond	119	121	120
– hors plafond	10	10	13
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	10		13
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

La réalisation 2025 des emplois sous plafond rémunérés par le CNM est de 119,5 ETPT.

La réalisation 2025 des emplois rémunérés par l'opérateur est donc de 132,5 ETPT.

Le schéma d'emploi est de -6,7 ETP.

OPÉRATEUR

CNL - Centre national du livre

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, le CNL a poursuivi son soutien en direction des acteurs de la chaîne du livre : auteurs et traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques (publics spécifiques), organisateurs de manifestations littéraires, mais aussi structures portant des projets collectifs.

Le CNL a renouvelé son appui pour une plus grande sobriété énergétique de la filière du livre, en accompagnant de manière spécifique les librairies et festivals littéraires, mais aussi en poursuivant son engagement sur le calculateur carbone, développé par le SNE, et sur le projet Filéas, visant à mieux visualiser les ventes et les flux des ouvrages publiés.

L'établissement a également organisé de grands événements littéraires (Partir en livre, Nuits de la lecture, Quart d'heure de lecture national), proposé une programmation culturelle (tables rondes, conférences, masterclasses),

mis en lumière la diversité créative et éditoriale avec le podcast Son livre et publié deux études (6^e édition du baromètre Les Français et la lecture, Les adaptations cinématographiques et audiovisuelles de livres).

L'établissement a poursuivi ses actions de sensibilisation au plaisir de lire et d'inclusion sociale par la lecture.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le CNL est dirigé, depuis le 18 novembre 2020, par une Présidente, Mme Régine Hatchondo, dont le mandat a été renouvelé par décret du 20 novembre 2023. Elle est secondée par un directeur général, qui a quitté l'établissement début octobre 2025. La secrétaire générale a assuré son intérim jusqu'au 12 janvier 2026, date de nomination du successeur du directeur général.

Le contrat d'objectifs et de performance 2022/2026 a été approuvé par le conseil d'administration du CNL le 21 juin 2022 et sera renouvelé cette année pour la période 2027-2031.

En matière de systèmes d'informations et d'informatique, l'année 2025 s'est inscrite dans la continuité de la stratégie du numérique 2024-2027. Le CNL a ainsi œuvré en faveur du renforcement de la cybersécurité via la mise en place de l'authentification multi-facteurs et a repensé l'intégralité de son système de sauvegarde, notamment avec le déploiement d'une sauvegarde externe. Il a continué à optimiser ses outils internes en apportant de nouvelles évolutions au logiciel DUMAS et en développant des outils afin d'optimiser le traitement des MasterClasses. Par ailleurs, l'intégralité des postes de travail a migré sur Windows 11 au cours du dernier trimestre 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création					150	150
Subventions pour charges de service public					150	150
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 100	1 100			1 114	1 114
Subventions pour charges de service public	1 100	1 100			1 114	1 114
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	14	14				
Transferts	14	14				
P334 – Livre et industries culturelles	27 558	27 558	26 653	26 653	24 323	24 323
Subventions pour charges de service public	27 480	27 480	26 570	26 570	24 245	24 245
Subventions d'investissement	78	78	82	82	78	78
Total	28 672	28 672	26 653	26 653	25 586	25 586

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les recettes du CNL proviennent en majorité de la subvention pour charges de service public (SCSP) dont le montant inscrit en LFI 2025 s'est élevé à 26,6 M€ (24,63 M€ nets de gel, dont les crédits placés en réserve ont été annulés en cours de gestion par le décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits, et diminués de 0,7 M€ au titre de la contribution de l'établissement à la maîtrise des dépenses publiques en début de gestion) ainsi que d'une subvention pour charges d'investissement (SCI) de 82 k€ (77,66 k€ net de gel).

En LFI 2025, la SCSP a baissé de 2,24 M€ par rapport à la LFI 2024 (28,81 M€) en raison de la contribution de l'établissement à la maîtrise des dépenses publiques.

Le CNL a par ailleurs reçu 1,1 M€ de crédits du programme 361, dont :

- 0,4 M€ au titre de l'organisation des Nuits de la lecture ;
- 0,7 M€ au titre de la promotion de la lecture comme facteur d'inclusion sociale.

Le CNL a également reçu 0,15 M€ de crédits du programme 131, un financement fléché pour l'évènement du bicentenaire de la photographie.

En cours de gestion, la subvention de fonctionnement a été prélevée de -0,85 M€ afin de financer les États généraux de la lecture pour la jeunesse. Au titre du schéma de fin de gestion, le CNL a reçu +0,457 M€ (7 325 € pour le financement de la PSC et 450 k€ de crédits non consommés restitués à l'établissement) établissant la SCSP pour 2025 à **24,24 M€**.

Par rapport au BI 2025, la SCSP évolue à la baisse du fait de plusieurs mouvements contraires :

- Après mise en réserve, la subvention a fait l'objet d'une minoration en gestion de 0,7 M€, au titre de la contribution de l'établissement à la maîtrise des dépenses publiques.
- A l'été, elle a été prélevée à hauteur de -0,85 M€ afin de financer les États généraux de la lecture pour la jeunesse (EGLJ).
- Enfin, +0,457 M€ ont été versés par le P334 au titre du schéma de fin de gestion (7 325 € pour le financement de la PSC et 450 k€ de crédits non consommés au titre des EGLJ, restitués à l'établissement).

Le prélèvement de trésorerie apparaît en augmentation par rapport aux prévisions initiales (3,43 M€ contre 2,50 M€ au BI 2025)

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	5 025	4 818	Subventions de l'État	28 154	25 509
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>427</i>	<i>408</i>	– subventions pour charges de service public	28 154	25 509
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 316	4 910	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	20 624	19 848	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	430	241	Revenus d'activité et autres produits	1 035	1 125
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>430</i>	<i>241</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>120</i>	<i>133</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>75</i>	<i>78</i>
Total des charges	30 965	29 575	Total des produits	29 189	26 634
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 776	2 942
Total : équilibre du CR	30 965	29 575	Total : équilibre du CR	30 965	29 575

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 541	2 911	Capacité d'autofinancement		
Investissements	736	713	Financement de l'actif par l'État	78	78
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	1 660	1 702
Remboursement des dettes financières	2 200	1 891	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	4 477	5 515	Total des ressources	1 738	1 779
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 739	3 736

* Voté

Le résultat de l'exercice apparaît en dégradation par rapport au BI 2025 (-2,94 M€ contre -1,77 M€ au BI 2025).

L'établissement est en insuffisance d'autofinancement à hauteur de -2,9 M€, en dégradation par rapport au BI 2025 (-1,54 M€).

Le prélèvement au fonds de roulement (FDR) augmente (3,7 M€ contre 2,5 M€ au BI 2025).

A fin 2025, les niveaux respectifs du fonds de roulement et de la trésorerie s'élèvent à 20,2 M€ (contre 18,6 M€ au BI 2025) et à 20,4 M€ (contre 20 M€ au BI 2025).

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
24 142	20 090	20 469

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 465	5 465	5 279	5 279
Fonctionnement	4 396	4 467	3 982	4 233
Intervention	19 929	20 624	19 473	19 863
Investissement	128	736	125	685
Total des dépenses AE (A) CP (B)	29 917	31 292	28 858	30 060
dont contributions employeur au CAS pensions	427	427	408	408

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	28 762	26 058
Subvention pour charges de service public	28 154	25 359
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	78	78
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	20	18
Recettes propres	510	604
Recettes fléchées	565	590
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	500	482
Recettes propres fléchées	65	108
Total des recettes (C)	29 327	26 649
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 966	3 411

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonction support	5 465 5 279	1 422 1 272	1 377 1 139	0 0	0 0	128 125	736 685	7 015 6 676	7 578 7 103
Soutien à la création	0 0	501 325	501 346	10 363 10 144	11 058 10 768	0 0	0 0	10 864 10 469	11 559 11 113

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Soutien à la diffusion	0 0	232 490	232 487	5 435 5 424	5 435 5 169	0 0	0 0	5 667 5 914	5 667 5 657
Valorisation	0 0	2 241 1 895	2 358 2 261	4 131 3 904	4 131 3 926	0 0	0 0	6 372 5 799	6 489 6 187
Total	5 465 5 279	4 396 3 982	4 467 4 233	19 929 19 473	20 624 19 863	128 125	736 685	29 917 28 858	31 292 30 060

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 966	3 411
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 200	1 891
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	70	47
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	4 236	5 349
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	226
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	4 236	5 349

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 660	1 659
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	70	47
Autres encaissements non budgétaires	0	211
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 730	1 918
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 506	3 432
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 506	3 657
Total des financements	4 236	5 349

* Voté

Autorisations budgétaires

Les dépenses de personnel exécutées en 2025 s'élèvent à 5,28 M€, en légère sous-consommation par rapport au BI 25 (-185 k€).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3,98 M€ en AE et 4,23 M€ en CP à fin 2025. La baisse par rapport au BI 25 (-0,414 M€ en AE et -0,234 M€ en CP) s'explique principalement par des économies réalisées en matière de communication, du report de certaines opérations de maintenance, immobilières et logistiques.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,12 M€ en AE et 0,68 M€ en CP à fin 2025. Les écarts par rapport au BI 25 avec une baisse notamment en CP (-0,05 M€) sont résiduels.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 19,4 M€ en AE et 19,8 M€ en CP à fin 2025. Par rapport au BI 25 ces montants sont en diminution (-0,45 M€ en AE et -0,76 M€ en CP). Ces diminutions s'expliquent principalement par le non-versement de la subvention au FIBD à hauteur de - 0,2 M€ en AE et CP et le non-versement des soldes de crédits de certaines conventions territoriales en raison de bilans moins-disant que prévus (ex du Grand Est – 0,04 M€ par rapport au BR1).

Les recettes constatées en CF 2025, en baisse par rapport aux prévisions du BI 2025 (-2,67 M€), couplées à des sous-consommations des enveloppes de dépenses moins importantes que la baisse des recettes, conduisent l'établissement à constater un déficit budgétaire supérieur au BI 2025 (-1,96 M€ contre -3,4 M€ au CF 2025).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	66	66	66
– sous plafond	63	63	63
– hors plafond	3	3	3
<i>dont contrats aidés</i>		3	
<i>dont apprentis</i>	3		3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	2	2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	2	2	2
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le CNL a consommé 62,6 ETPT sur le titre 3 ainsi que 2 ETPT sur le titre 2.

Se rajoutent 3 ETPT hors plafond, correspondant à l'emploi d'apprentis, qui ont été consommés à hauteur de 2,94 ETPT.

Le schéma d'emploi est de -2 ETP.

OPÉRATEUR

CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Après une année 2024 caractérisée par de nombreux succès en salles de cinéma, et notamment trois films français totalisant 25 millions d'entrées, l'année 2025 est marquée par un recul sensible de la fréquentation, avec environ 157 millions d'entrées enregistrées dans les établissements cinématographiques. La France conserve toutefois une fréquentation supérieure à celles des autres pays européens et la part de marché des films français (37,7 %) demeure conforme à l'objectif de politique publique porté par le Centre (38 %).

La moindre fréquentation des salles en 2025 a entraîné une baisse des recettes de la taxe sur les entrées en salles de cinéma (TSA), compensée par la croissance du marché de la vidéo à la demande, qui a dynamisé les recettes des taxes sur la vidéo (TSV). La diversité des taxes affectées constitue ainsi un amortisseur économique face aux fluctuations conjoncturelles ou aux mutations structurelles que peuvent connaître les secteurs cinématographique et audiovisuel. Ce modèle démontre ainsi une nouvelle année sa pleine efficacité pour garantir le financement de la politique de soutien portée par le Centre.

En 2025, le CNC a poursuivi l'adaptation de ses aides aux enjeux économiques des filières du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée. Il a approfondi plusieurs orientations fortes, au nombre desquelles :

- le renforcement de l'éducation au cinéma et à l'image, avec le plan interministériel annoncé par les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture le 25 novembre 2025 à la suite de la publication du rapport *Offrir une éducation au cinéma et à l'image de qualité* ;
- l'amplification des actions menées en faveur de la diffusion des œuvres, avec notamment l'adoption de mesures de soutien à l'exploitation et à la distribution, ainsi qu'une réforme du soutien à la vidéo à la demande (VàD) renforçant l'exposition des œuvres françaises ;
- l'intensification de la démarche consistant à faire des aides du CNC un vecteur d'exemplarité en matière de RSE, avec l'extension de l'obligation de formation pour lutter contre les violences et le harcèlement à caractère sexiste et sexuel aux équipes de tournage d'œuvres audiovisuelles de fiction ou encore la création, à titre expérimental, d'une prime pour la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de fiction intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux (« prime RSE+ ») ;
- une réaffirmation de la vocation industrielle du Centre, avec la promotion et le renforcement de sa politique d'attractivité, au bénéfice des écosystèmes de production financés par France 2030, et la conclusion de conventions d'objectifs et de performance avec les structures de formation.

Enfin, le CNC a contribué à l'effort général de redressement des finances publiques par un prélèvement exceptionnel de 500 M€ sur sa trésorerie. Il a également mis en œuvre une réforme comptable portant notamment sur ses méthodes de provisionnement, à la suite des recommandations de la Cour des comptes.

Gouvernance et pilotage stratégique

Par décret du 5 février 2025, Gaëtan BRUEL a été nommé président du Centre national du cinéma et de l'image animée.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		6				
Transferts		6				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement					490	490
Transferts					490	490
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	24	24			60	60
Subventions pour charges de service public					60	60
Transferts	24	24				
P334 – Livre et industries culturelles					53	53
Subventions pour charges de service public					53	53
P147 – Politique de la ville	441	441				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	441	441				
P349 – Transformation publique	4	4				
Subventions d'investissement	4	4				
Total	469	474			603	603

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En 2025, l'établissement a bénéficié :

- Sur le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » : d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € en AE=CP, afin de financer un projet de dispositif partenarial avec l'Afrique subsaharienne ;
- Sur le programme 334 « Livre et industries culturelles » : d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 52 559 € en AE=CP, pour la prise en charge de la protection sociale complémentaire de ses personnels.

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié du financement d'un autre programme gouvernemental en 2025 :

- Sur le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » : 490 k€ en AE=CP, pour développer, en lien avec la CinéFabrique, des formations sur le cinéma en Tunisie et en Égypte.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	35 911	35 204	Subventions de l'État		
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 506</i>	<i>1 518</i>	– subventions pour charges de service public		
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	124 548	108 920	Fiscalité affectée	797 470	937 140
Intervention (le cas échéant)	658 149	734 572	Autres subventions	2 088	2 776
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	92 640	42 790	Revenus d'activité et autres produits	19 143	102 663
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>92 640</i>	<i>42 790</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>2 374</i>	<i>94 606</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>183</i>	<i>183</i>
Total des charges	818 608	878 696	Total des produits	818 701	1 042 578
Résultat : bénéfice	93	163 882	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	818 701	1 042 578	Total : équilibre du CR	818 701	1 042 578

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	90 176	111 884
Investissements	84 131	101 013	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	58 360	84 449
Remboursement des dettes financières	1 434	541 240	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	85 565	642 253	Total des ressources	148 536	196 333
Augmentation du fonds de roulement	62 971		Diminution du fonds de roulement		445 920

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
879 894	458 071	456 483

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	39 083	39 083	38 499	38 499
Fonctionnement	29 571	28 136	34 404	32 619
Intervention	645 331	601 849	673 379	658 071
Investissement	85 620	84 121	101 032	100 975
Total des dépenses AE (A) CP (B)	799 605	753 189	847 314	830 164
dont contributions employeur au CAS pensions	1 506	1 506	1 518	1 518

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	815 756	944 853
Subvention pour charges de service public	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	53
Fiscalité affectée	797 470	937 140
Autres financements publics	285	241
Recettes propres	18 001	7 420
Recettes fléchées	15	3 538
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	550
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	15	2 988
Total des recettes (C)	815 771	948 391
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	62 582	118 227
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Autres soutiens aux industries cinématographiques et audiovisuelles	1 644 2 170	8 729 16 338	8 495 16 166	49 568 63 808	59 513 56 410	0 0	0 0	59 941 82 316	69 652 74 746
Distribution, diffusion et promotion du cinéma et de l'audiovisuel	7 515 8 101	3 284 1 302	2 410 1 413	191 344 200 053	169 919 195 374	40 288 54 357	40 211 54 338	242 432 263 812	220 055 259 226
Fonction support	15 640 16 308	14 708 14 492	14 088 13 155	0 0	0 0	8 474 7 496	6 395 8 159	38 822 38 296	36 123 37 622
Industries techniques et innovation	1 038 1 251	0 0	0 0	32 918 33 500	25 784 30 339	0 0	0 0	33 956 34 751	26 822 31 590
Plan numérique	6 009 4 371	2 329 2 132	2 679 1 554	3 950 3 291	4 453 3 022	235 124	902 111	12 523 9 919	14 043 9 059
Production et création audiovisuelles	3 524 3 244	190 5	168 89	264 607 270 389	242 023 271 760	15 000 15 698	15 000 15 665	283 321 289 335	260 715 290 758
Production et création cinématographiques	3 713 3 055	330 135	296 242	102 944 102 338	100 158 101 167	21 623 23 357	21 613 22 701	128 610 128 885	125 780 127 165
Total	39 083 38 499	29 571 34 404	28 136 32 619	645 331 673 379	601 849 658 071	85 620 101 032	84 121 100 975	799 605 847 314	753 189 830 164

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 434	1 429
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	100	394
Autres décaissements non budgétaires	450 000	505 991
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	451 534	507 814
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 075
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	451 534	507 814

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	62 582	118 227
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	100	31
Autres encaissements non budgétaires	0	-34 112
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	62 682	84 146
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	388 852	423 668
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 180	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	385 672	426 743
Total des financements	451 534	507 814

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	472	450	472
– sous plafond	460	450	459
– hors plafond	12		13
dont contrats aidés			
dont apprentis	6		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le schéma d'emploi est de -1 ETP.

OPÉRATEUR

Cinémathèque française

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Pour la deuxième année consécutive, l'année 2025 se caractérise par un niveau de fréquentation particulièrement élevé. La Cinémathèque française a accueilli près de 465 000 visiteurs, spectateurs et lecteurs, soit 23 000 de plus qu'en 2024. Ces résultats constituent un niveau de fréquentation inédit depuis les exercices 2012 et 2013.

Les salles de cinéma et les actions culturelles ont rassemblé 215 000 spectateurs, avec un taux de remplissage stable par rapport à 2024, particulièrement élevé de 59 %. Cette fréquentation est équivalente à celle de l'année précédente, malgré un mois d'exploitation en moins, en décembre 2025, lié à la fermeture préventive des salles pour un traitement contre les punaises de lit. En parallèle, la plateforme en ligne HENRI confirme son attractivité, avec 380 000 visionnages du patrimoine cinématographique mis gratuitement à disposition, soit une progression de 70 % par rapport à 2024.

L'activité des expositions a également rencontré un vif succès. Après l'exposition *L'Art de James Cameron*, celle consacrée à *Wes Anderson* a attiré plus de 123 000 visiteurs entre avril et juillet, témoignant de l'engouement du public pour l'univers de ce cinéaste. En octobre, l'exposition *My name is Orson Welles* a ouvert ses portes et a accueilli 27 000 visiteurs jusqu'à la fin de l'année.

Dans le même temps, le Musée Méliès poursuit sa progression, avec plus de 56 000 visiteurs, en hausse de 10 % par rapport à 2024, une dynamique notamment soutenue par l'effet d'entraînement de l'exposition *Wes Anderson*.

Enfin, l'ouverture vers les publics jeunes et jeunes publics demeure un axe fort de l'action de la Cinémathèque française. En 2025, les activités éducatives et culturelles ont réuni 42 249 jeunes et adultes, contribuant à une légère progression du public des 18-25 ans. La part des moins de 26 ans dans la fréquentation globale atteint ainsi 25 %, contre 24 % en 2024 et 21 % en 2023. Les studios de tournage et d'animation ont accueilli plus de 6 300 participants à l'occasion de 325 ateliers et événements.

Gouvernance et pilotage stratégique

Les mandats des vice-présidents, Olivier Assayas et Laurence Braunberger, ainsi que ceux de Nicolas Philibert et Arnaud Desplechin, en qualité de secrétaires, ont été renouvelés pour une durée d'un an à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 30 juin.

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 13 octobre 2025 a approuvé les nouveaux statuts de la Cinémathèque française. Cette réforme vise à moderniser le cadre statutaire tout en préservant l'ancrage associatif et la mission d'intérêt général de l'institution. Elle traduit également une volonté de renforcer l'équilibre de la gouvernance entre partenaires publics et privés, ainsi que de garantir la parité au sein des instances dirigeantes.

Enfin, les objectifs définis par le contrat d'objectifs et de performance pour la période 2023-2025 sont en cours de mise en œuvre. Un avenant pour l'année 2026 a été d'ores et déjà signé laissant le temps d'établir un nouveau COP pour la période 2027-2031. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) dans sa version complète, intégrant l'ensemble des projets valorisés, a été présenté aux deux tutelles.

Financement de l'État

La subvention principale de la Cinémathèque de 20,8 M€ en 2025 est versée par le Centre National du Cinéma (CNC), en 2024 elle s'élevait à 20,7 M€.

Elle est complétée par des subventions ponctuelles allouées aux projets de la Cinémathèque, dont notamment :

- 25 k€ du CNC pour la restauration du film *Rouge-gorge*.
- 12 k€ de la DRAC Île-de-France qui apporte son soutien aux enseignements obligatoires et facultatifs d'option cinéma auprès de lycées de l'académie de Paris

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	12	12			14	14
Transferts	12	12			14	14
Total	12	12			14	14

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En 2025, l'établissement a bénéficié sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 500 € en AE=CP, afin de financer les enseignements artistiques 2024-2025 – option et spécialité Cinéma – du lycée Paul Valéry à Paris, dans le cadre de l'éducation artistique en temps scolaire.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	16 112		Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	14 785		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	20 829	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	9 878	
Total des charges	30 897		Total des produits	30 707	
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	190	
Total : équilibre du CR	30 897		Total : équilibre du CR	30 897	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	190		Capacité d'autofinancement		
Investissements			Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	190		Total des ressources		
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	190	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	210	213	207
– sous plafond	206	213	207
– hors plafond	4		
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le schéma d'emploi est de -1 ETP.